Glanures historiques
et familiales

" L'amour de la patrie
commence à la famille".

BACON

L'Ile d'Orléans

par

J.-Camille POULIOT

Juge à la Cour Supérieure

QUÉBEC
1927

BIBLIOTHEQVE
SAINT SVLPICE
MONTREAL

F 971.4481
Q 863g

L'ILE D'ORLÉANS

69814

Glanures historiques et familiales

"L'amour de la patrie commence à la famille".

BACON

L'Ile d'Orléans

par

J.-Camille POULIOT

Juge à la Cour Supérieure

QUÉBEC
1927

FC
2945
O71P68
1927

Droits d'auteur et d'illustrations réservés, 1927

A LA MÉMOIRE

DE MES ANCÊTRES

St-Laurent — St-Jean

ILE D'ORLÉANS

Charles Pouliot.....I667	Pierre Blais.....I669
Françoise Lemonnier	Anne Perrot
Jean Pouliot.....I697	Pierre Blais.....I695
Madeleine Audet	Françoise Beaudoin
François Pouliot.....I735	Capitaine Michel Blais..I74I
Marie-Anne Chabot	Marie-Françoise Lizotte
Pierre Pouliot.....I774	Major Louis Blais.....I786
Geneviève Godbout	Marie-Anne Bossé
François de Sales Pouliot..I803	Colonel Louis Blais.....I8I8
Julie Damiens	Marie-Angélique Genest

Jean-Baptiste Pouliot — 1848 — Sophronie-Henriette Blais

et

AUX ANCETRES DE MES ENFANTS

dont les exemples de vertu, de probité, de patriotisme, de loyauté et de civisme m'ont inspiré ce travail,

j'offre l'hommage d'une piété filiale et reconnaissante.

J. Camille Pouliot

TABLE DES MATIÈRES

Dédicace. 5

Avant-Propos. 11

(A) — PREMIÈRE PARTIE

Chapitre Ier. Panorama de Québec 15

Chapitre IIème. Découverte de l'Ile d'Orléans . . 17

Chapitre IIIème. Concession de la "Seigneurie de l'Isle-d'Orléans".— Prise de possession.— Mutations de propriété. 20

Chapitre IVème. Obligations réciproques du Seigneur et des Censitaires. 27

Chapitre Vème. Établissement du premier moulin banal dans l'Ile.— Le moulin a vent de Ste-Famille.— Preuves documentaires 29

Chapitre VIème. Concession d'arrière-fiefs : Argentenay — Lirec — De la Grosardière — De la Regnardière — De la Chevalerie — Mesnu ou Dumesnil — Maheu — Gaillard — Poulin — Acte de Foi et hommage. 36

(B) — DEUXIEME PARTIE

Établissement des différentes paroisses dans l'Ile.

Chapitre VIIème.

Ste-Famille. — Fondation du Couvent de la Congrégation de Notre-Dame. — Visite de la Vénérable Mère Marguerite Bourgeois..... 41

St-Pierre. — Résidence de Mgr d'Esglis, huitième évêque de Québec. — Honneur royal a la veuve Dupile. — Le fromage de St-Pierre..... 47

St-François de Sales. — Un souvenir de la Grande Guerre. — Une noce tragique..... 52

Ste-Pétronille. — Lancement du *Columbus* et du *Baron Renfrew.* — Le camp de Wolfe. — L'explorateur Cook. — Le pied de St-Roch..... 58

St-Laurent (St-Paul). — Un échange de reliques. — Chantiers maritimes. — Épisode de 1759 : Wolfe et le curé Martel. — Les premiers colons de St-Laurent..... 67

St-Jean. — Série de naufrages. — Le massacre de Jean de Lauzon par les Iroquois. — Archives paroissiales. — Le Docteur Hubert Larue..... 79

Chapitre VIIIème.

Le " manoir seigneurial " a St-Jean. — Les familles Mauvide-Genest. — La maison du notaire Georges Larue. — Liste des Premiers médecins établis sur l'Ile. — St-Jean et l'invasion anglaise de 1759. — Délabrement du " Manoir ". — Restauration commencée en 1926 et terminée en 1927.. 87

(C) — TROISIÈME PARTIE

Chapitre IXème.

Topographie de l'Ile d'Orléans.— Ressources Générales. — L'Industrie sucrière. — Produits particuliers a chaque paroisse.— Population et recensement.— Système représentatif. 101

Chapitre Xème.

La première carte de l'Ile d'Orléans dressée en 1689, par le Sr de Villeneuve.— Plan fait par le Sr de Catalogne en 1709 — Origine du mot "Catalogne" 113

AVANT-PROPOS

"L'amour de la patrie commence à la famille"

BACON.

Au cours d'une conférence donnée récemment à l'Université Laval à Québec, sur la géographie humaine, M. le professeur Bruhnes rappelait élégamment que toute cette partie orientale de l'Afrique, traversée par le Canal de Suez, est devenue une véritable oasis de langue française, le français étant à l'honneur dans tous les services de l'administration.

Ne pouvons-nous pas, nous Canadiens, revendiquer pour Québec, l'honneur d'être demeuré en Amérique l'oasis de la langue et de la politesse françaises ?

Dès le commencement de la colonie était le Verbe français ; sur le rocher adamantin de Québec, il fut solennellement proclamé par Champlain, et devint loi. Malgré le changement d'allégeance, il a traversé les siècles et demeure comme le témoin d'un passé glorieux, comme le héraut de la pérennité de son œuvre.

Ce verbe français qui, habitant parmi nous, a reproduit en caractères indélébiles sur le sol d'Amérique l'empreinte de l'ancienne terre de France constitue, comme le disait encore si justement M. Bruhnes, "un reliquaire des influences françaises" les plus saines, les plus vivifiantes, les plus bienfaisantes.

L'intérêt du touriste s'accroît, se décuple à mesure qu'il remonte le St-Laurent et se rapproche de la vieille Cité fondée par Champlain ; la mère venant, après une longue séparation, revoir son fils au foyer qu'il a établi sous d'autres cieux, se plaît à lui rappeler les tendres soins qu'elle lui avait prodigués dans son enfance, les rêves d'avenir qu'elle caressait près de son berceau.

Persuadé qu'il serait agréable au lecteur de remonter par la pensée jusqu'à sa source le fleuve des âges, de se remémorer, fils aimant et reconnaissant, quelques faits de " notre petite histoire ", j'ai cueilli, en les groupant, ceux qui intéressent particulièrement l'Ile d'Orléans, qui contient les restes bénis des premiers ancêtres auxquels nous devons, avec la vie, le plus bel héritage qui soit : un nom honorable sorti des sillons de la glèbe " que ses syllabes évoquent parfois d'une façon fugitive, mais savoureuse, des coins de paysages de France ".

Un nom, écrit un philologue, est " une charge, un noble fardeau, une dignité ".

Parmi les traditions de famille, la cellule sociale par excellence, je n'en sache pas de plus précieusement, de plus jalousement conservée, que celle du nom, qu'il provienne soit de la profession exercée, soit du terroir cultivé, soit du pays d'origine, voire même d'une particularité quelconque, se rattachant parfois à une apparence physique ou morale.

Dans ce siècle d'évolution, de rénovation, témoin d'une course fébrile, vers un modernisme multiforme, il m'a semblé opportun de rappeler la stabilité du nom de la famille canadienne, dont les lettres de noblesse furent conquises par le soc de la charrue, de prendre conscience de la fierté que ce nom procure, comme aussi des devoirs et des obligations qu'il comporte : devoir de piété filiale envers les aïeux, obligation d'en conserver précieusement " les us et coutumes ", comme d'en maintenir l'honneur, le souvenir et l'exemple, pour les générations futures.

C'est à ce travail que je me suis appliqué, en exhumant de mes cartons maints petits faits, cueillis et notés au cours de recherches généalogiques.

L'Ile d'Orléans a eu ses historiens, ses annalistes, ses monographes, ses bardes, parmi lesquels L.-P. Turcotte, l'abbé Bois, M. Bowen, le docteur Hubert Larue, M. l'abbé David Gosselin, M. Thomas Guérin, M. le Dr Dick, M. le chanoine Perron, etc . . .

Après ces maîtres de la plume, j'aurais mauvaise grâce de vouloir poser en historien ou de mettre en question leur autorité sur les faits qu'ils racontent; je me suis donc abstenu d'une

vérification difficile et laborieuse. Comme d'ailleurs l'indique le titre de mon ouvrage "Glanures Historiques et Familiales" *j'ai glané, dans le champ de famille, où déjà tant de moissonneurs ont passé, m'appliquant à rapailler quelques épis épars échappés à leur attention, et que des manuscrits, des papiers de famille, des statistiques et garde-notes, complaisamment mis à ma disposition, m'ont signalés.*

En ce glanage j'ai rencontré partout encouragements et sympathies. Plus d'un écrivain m'a aimablement communiqué le fruit de ses recherches personnelles. Je craindrais, en dressant la liste de ceux qui, sous une forme quelconque, m'ont aidé, soit d'une précieuse collaboration, soit de leur érudition, de leurs conseils, ou de leurs suggestions pour l'ordonnance de ce travail, d'oublier quelques noms. Que tous ces bienveillants amis de la " Petite Histoire " daignent agréer collectivement l'expression publique de ma gratitude.

Il est cependant un collaborateur dont je ne puis omettre, le nom et auquel je dois l'hommage d'une reconnaissance spéciale. C'est M. l'architecte Auger. Si le manoir Mauvide-Genest a pu si heureusement renaître, si dans sa restauration il a recouvré, à l'intérieur comme à l'extérieur, le cachet de splendeur à la fois austère et caractéristique du régime français, c'est grâce au goût exquis, affiné, respectueux des plus pures traditions féodales, de ce fervent antiquaire. C'est le geste gracieux et patriotique de M. Lorenzo Auger et sa haute compétence qui ont assuré la conservation, dans sa physionomie primitive, de cette maison historique de St-Jean, assurément l'une de nos plus précieuses reliques nationales.

En ce pélérinage à travers les champs historiques de l'Ile d'Orléans, je me suis appliqué à réunir les souvenirs parfumés de nos origines ancestrales, heureux de les lier aux gerbes d'or du jubilé de la Confédération, en ce 289ième anniverssaire du jour de la prise de possession de la " Seigneurie de l'Isle-d'Orléans ", pour les offrir, comme bouquet de fête d'agréable odeur de terroir, à mes compatriotes, à mes concitoyens. Puisse cette " simple tranche d'efforts ", ces quelques jalons hâtivement placés sur la route, susciter chez nos ouvriers de la plume,

chez nos chercheurs de trésors historiques, le désir de continuer l'œuvre ébauchée et de nous donner une histoire détaillée et complète de l'Ile d'Orléans, qui peut revendiquer et la gloire d'avoir été le berceau de la Nouvelle-France et l'honneur de posséder comme son représentant à la Législature de Québec, depuis au-delà d'un quart de siècle, l'honorable M. L.-Alexandre Taschereau, le très distingué Premier Ministre de la Province de Québec, le très digne neveu du premier Cardinal Canadien.

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

PANORAMA DE QUEBEC

De tous les spectacles qui captivent l'œil du touriste arrivant à Québec, le plus beau sans contredit est celui qu'il contemple des salons du Frontenac ou de la Terrasse qui contourne les puissantes assises du " Château " aux allures moyen-âgeuses et s'étend comme un gigantesque pont-lévis jusqu'à la Citadelle qui domine le Cap Diamant.

Incomparable le panorama qui se déroule devant soi :

Au pied de la falaise, se coudoient amicalement, malgré un contraste frappant, les opulentes institutions industrielles et bancaires, les entrepôts et élévateurs, les magasins de gros, les maisons de commerce dont plusieurs remontent à plus d'un siècle, l'édifice des douanes et de l'accise, les bureaux de courtage et le " Vieux Québec " avec son marché, ses rues étroites, tortueuses, ses amas de maisons disparates aux proportions humbles, aux toits hérissés comme dans l'appréhension d'un danger, et agrippées aux flancs du rocher granitique. C'est, en dépit de son appellation " la Basse-Ville ", le quartier du haut commerce, des affaires, le point de contact entre Québec et Lévis reliés par de spacieux traversiers.

Les deux villes sont séparées par le fleuve St-Laurent, nappe d'eau d'un mille de largeur, boulevard immense, bordé de chaque côté sur une longueur d'une quinzaine de milles, par des quais à eau profonde offrant l'hospitalité et la sécurité du " port national " aux navires de tous pavillons et de tout tonnage.

A droite, à sept milles, en amont, au-delà de " Spencer Wood " affecté à la résidence du Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, s'estompent dans le lointain les formes imposantes du pont de Québec récemment construit

pour répondre à des nécessités ferroviaires et justement considéré comme l'une des merveilles du monde.

Qu'il nous soit permis de souligner en passant, qu'un ingénieur canadien, M. Monserrat, a attaché son nom à cette œuvre gigantesque.

A gauche, baignant les ramparts, un havre intérieur créé de main d'homme, les " Castle Gardens " ou bâtisses de l'émigration, puis les quartiers industriels et commerciaux du Palais, de St-Roch, de St-Sauveur, auxquels le faubourg St-Jean et la rue de la Fabrique, le " Piccadilly " de Québec, opposent une rude concurrence, favorisés qu'ils sont par la proximité de la " Haute-Ville ", cet emporium de souvenirs séculaires, où sont groupés le Château Frontenac, les édifices municipaux, le Palais Législatif avec sa bibliothèque de deux cent mille volumes, le Séminaire et l'Université sur le terrain défriché par Louis Hébert en 1617, les églises, les grandes hôtelleries, le jardin du Gouverneur, l'Esplanade et les résidences de la classe aisée.

Le regard du spectateur, en suivant le fil de l'eau, aperçoit, sur la rive droite à Lauzon, le bassin de carénage, hôpital où les vaisseaux, victimes des périls de la mer, reçoivent le traitement d'urgence, sur la rive gauche, l'estuaire de la rivière St-Charles, l'éblouissante chute Montmorency, au confluent de la rivière de ce nom, déroulant inlassement en spirales châtoyantes ses volutes lactées sur une colonne verticale de deux cent cinquante pieds de hauteur, les riches campagnes de Beauport, dont les moissons dorées s'étagent en un magnifique relief sur le flanc ondulé des Laurentides jusqu'au sommet du Cap Tourmente qui les abrite et les protège contre les vents du Nord ; puis, dans le lointain, à l'arrière plan, les formes indécises d'une masse oblongue émergeant des eaux, qu'elle sépare. C'est *l'Ile d'Orléans*, découverte par Jacques Cartier à son second voyage, en 1635.

CHAPITRE DEUXIÈME

DECOUVERTE DE L'ILE D'ORLEANS

Entre la *terre du nord* et la *grande Ile*, en face d'un endroit appelé " Minigo " par les Indigènes, le capitaine Malouin, dit la chronique du temps, crut sage de jeter l'ancre avant de s'aventurer plus loin.

Là, sur la *Grande Hermine*, le 7 septembre, fut tenue, selon toute probabilité, la première " conférence internationale " entre Cartier et le grand chef sauvage Donnacona. On y jeta les bases de l'entente cordiale qui devait, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, se perpétuer à travers les âges, entre les Français et les Hurons.

Loin de se refroidir, leur amitié pour la France ne fit que s'affermir avec les années.

D'ailleurs, la rudesse avec laquelle les Anglais, après la prise de Québec par les Kirke, en 1629, repoussèrent les tentatives de camaraderie des Hurons, en les jetant " à grand renfort de coups hors des habitations ", était bien de nature à leur faire regretter l'accueil plutôt familier des Français.

Les bienveillantes dispositions du Grand Ononthio, à l'égard des Sauvages, avaient d'emblée conquis leur allégeance.

Le cardinal Richelieu, dans les Lettres Patentes accordées en 1628, à la Compagnie des Cent Associés, avait inséré une clause par laquelle les Sauvages du Canada convertis au catholicisme seraient reputés regnicoles et jouiraient des mêmes droits que les Français. Dans les autres pays, on le sait, les pauvres indigènes étaient réduits à l'esclavage.

Il n'est pas sans intérêt de relater ici l'incident de cette première rencontre entre français et sauvages à l'automne 1635. Sur le vaisseau se trouvaient les interprètes indiens Taiguraguay et Donagaya que Cartier ramenait d'Europe, où il les avait conduits à son premier voyage.

Les naturels du pays, pris de peur à la vue de ce navire aux formes étranges, aux proportions colossales, monté par des hommes au visage pâle, revêtus de tuniques et de costumes bigarrés, s'étaient tout d'abord enfuis vers la forêt ; à la vue de Taiguraguay et Donagaya, membres de la grande tribu indienne, ils revinrent sur leurs pas, commencèrent à échanger des signes, puis des paroles et enfin à traduire leur admiration envers les visiteurs " du pays des grands lacs ", en exécutant d'interminables sarabandes aux mouvements les plus bizarres, les plus désordonnés.

Il semble donc que le tango, le charleston et les danses soi-disant modernes *ejusdem farinae*, loin d'être un raffinement de la civilisation ne sont qu'un produit adultéré des mœurs barbares.

L'échange diplomatique de présents, destinés à entretenir l'amitié, fut suivi de la visite officielle du seigneur du Canada, Donnacona, à bord du vaisseau amiral.

Le droit de cité dans le " Royaume du Canada " lui étant accordé, Jacques Cartier vint mouiller au Hâvre Ste-Croix, à l'entrée de la rivière St-Charles.

Quelques jours après, Cartier commanda quelques barques pour aller avec son équipage faire une reconnaissance de l'Ile dont l'aspect l'avait si fortement impressionné. Il fut donc le premier européen à visiter l'Ile d'Orléans.

" Étant à la dite Ile, lit-on dans le récit de son second " voyage, la trouvâmes pleine de forts beaux arbres, comme " chênes, ormes, pins, cèdres et autres bois de la sorte des " nôtres et *pareillement y trouvâmes force vignes, ce que " n'avons vu parci-devant en toute la terre, et pour cela nom- " mâmes l'Ile de* Bacchus ".

Nul doute qu'un sentiment d'exultation, semblable à celui qu'éprouvèrent les marins de Colomb à la vue de la terre si longtemps promise, s'empara des braves matelots de Cartier, qui retrouvèrent ainsi, dès leur arrivée en la Nouvelle France quantité de vignes agrestes, débordantes des généreuses effluves de la treille.

Serait-ce parce que les impressions ressenties à la suite de cette rencontre de fortune furent trop vives et la vertu du " pinard " de la Nouvelle-France trop forte, que Jacques Cartier nomma cette Ile par trop accueillante " L'Ile de Bacchus ". Gardons à ce sujet de Conrad le silence discret.

Quoïqu'il en soit, le règne du dieu mythologique ne fut pas de longue durée, puisque dès l'année suivante, Bacchus était déposé et banni.

Ne convenait-il pas, en effet, que cette Ile, la plus belle du Canada, devenue partie intégrante du royaume de France, reçut un nom plus digne, un nom qui perpétuât à travers les âges le rayonnement de la splendeur française, dont Louis XIV demeura durant soixante-douze ans le prototype, et dont il était alors le foyer ? Il semble que c'est en l'honneur du duc d'Orléans que, le 6 mai 1536, elle fut baptisée par Cartier " L'Ile d'Orléans ".

Ce nom ne fut pas désavoué par Champlain, puisqu'il dit dans le récit de l'un de ses voyages :

" L'Ile d'Orléans " a six lieues de longueur, très belle et " agréable par la diversité des bois, prairies et vignes."

La pointe ouest de l'Ile (connue maintenant sous le nom de Ste-Pétronille) s'appelait, dit Champlain, " Cap de Condé ", sans doute en mémoire du grand général français.

Les Hurons, qui séjournèrent de 1650 à 1657 à " L'Anse du Fort " avaient, dans un élan de pieuse confiance et de reconnaissance envers la sainte Vierge qui, souventes fois, les avait miraculeusement protégés contre les Iroquois, donné à l'Ile le nom de " Ste-Marie ", mais la première appellation a définitivement prévalu. C'est sous le beau nom d' " Orléans ", fécond en évocations historiques, que l'Ile est maintenant connue et désignée.

Toute cette étendue de terre, côtoyant les Laurentides jusqu'à la " Seigneurie du Gouffre ", dans le Comté de Charlevoix, s'appelait la " Seigneurie de Beaupré ". On y avait adjoint l'Ile d'Orléans, comme en faisant partie intégrante, sous le nom de " *Seigneurie de l'Isle-d'Orléans* ".

CHAPITRE TROISIÈME

CONCESSION DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ ET DE L'ILE D'ORLÉANS — PRISE DE POSSESSIONS — MUTATION DE PROPRIETE.

C'est en 1636, le 15 janvier, que la " *Seigneurie de Beaupré et de l'Isle-d'Orléans* " fut octroyée par l'ancienne Compagnie de la Nouvelle France aux Srs. Cheffaud de la Regnarddière, Jacques Castillon, MM. de Lauzon et Fouquet Berryer, Rosée, Duhamel et Juchereau, chacun pour un huitième, tous associés, pour favoriser l'immigration et l'établissement de colons français dans la colonie, et, notamment, pour faire la traite du castor.

Cette association est, croyons-nous, la première société commerciale, dont fassent mention les annales de la Nouvelle-France.

Le Bulletin des Recherches Historiques, dans le numéro de janvier 1927, relate la prise de possession de la Seigneurie de l'Isle d'Orléans, qui fut faite solennellement le 1er juillet 1638.

" Le Gouverneur, Monsieur de Montmagny, s'étant " transporté au dit lieu de l'Ile d'Orléans au bout qui " regarde le sud-ouest éloigné de Québec d'environ deux " lieues, assisté du Chevalier de l'Isle, du Sr. Olivier Le " Tardif, du Sr. de Gan, etc., lecture fut faite de l'acte de " concession, après quoi " pour marque de possession aurait " le dit Sr. Gan rompu quelques branches, arraché de l'erbe " et fait autres cérémonies à ce requises."

Le premier juillet 1927, date de la célébration des noces de diamant de la Confédération Canadienne, marque donc le *deux cent quatre-vingt-neuvième anniversaire* de la première prise de possession de la Seigneurie de l'Ile d'Orléans.

La Compagnie des Indes Occidentales ayant succédé à la Compagnie des " Cent Associés ", Mgr de Laval, évêque de Pétrée, devenu évêque de Québec et acquéreur des droits

des concessionnaires primitifs, obtint d'elle, le 28 mars 1674, des " Lettres d'affranchissement " le dispensant de certaines prestations insérées au titre primitif de concession.

ÉCHANGE POUR L'ILE JÉSUS

A la suite d'un acte d'échange entre Mgr de Laval et le Sr. François Berthelot, conseiller souverain du Roy, suivant acte reçu à Paris par Duparc et Carnot, notaires, le 24 avril 1675, la seigneurie " de l'Ile d'Orléans " fut détachée de celle de Beaupré pour devenir un fief indépendant.

En retour de l'Ile Jésus et d'une soulte de vingt-cinq mille livres, l'évêque de Québec cédait et abandonnait au Sieur de Berthelot tous ses droits seigneuriaux, de haute, moyenne et basse justice, rentes, prérogatives, prééminences, etc, sur l'Ile d'Orléans.

Le Séminaire de Québec, par la donation universelle de tous biens, à lui subséquemment faite par Mgr de Laval, est ainsi devenu seigneur de l'Ile-Jésus dans le district de Montréal, tout en demeurant seigneur en titre de la seigneurie de Beaupré.

En 1676, un édit royal reconnaissait officiellement les droits du Sr. Berthelot à la seigneurie de l'ile d'Orléans en fief noble, à être assigné à l'avenir, sous le nom de *L'Isle et la Comté de St-Laurent.*

Après 1725 la seigneurie a repris son ancien nom de " *l'Isle-d'Orléans* ".

Dès 1652, un arrière-fief, celui d'*Argentenay* avait été constitué dans la seigneurie de l'Ile d'Orléans par une concession du Gouverneur de Lauzon au Sr. d'Aillebout de Coulonge et à Mgr de Laval. Cette érection avait cependant été stipulée à charge de rendre foi et hommage à la seigneurie de Beaupré dont le fief d'Argentenay est " mouvant " et en outre d'y payer les droits de mutation exigibles par les seigneurs, en vertu du titre de concession originaire.

Pour prévenir tous conflits entre le grand et les " petits seigneurs " propriétaires d'arrière-fiefs, des Lettres Patentes furent émises en 1676, à la demande du nouveau seigneur de

l'Ile d'Orléans, autorisant l'établissement dans la seigneurie d'arrière-fiefs à des vassaux qui eux-mêmes auraient droit au nom de seigneurs, relevant toujours cependant du seigneur en titre de la seigneurie d'Orléans, auquel ils devront rendre foi et hommage.

Voici, dans l'ordre chronologique de leur succession, la liste sommaire des divers seigneurs en titre de l'Ile d'Orléans:

1675. Le Sr. François Berthelot.

1702. La Veuve du " Noble Homme ", François Paschau Dame Françoise Charlotte Juchereau, épouse séparée de biens du Sr. François de la Forêt, capitaine commandant de la Compagnie des troupes d'un détachement de la Marine.(1)

Le Sr. de la Forêt fut, dit le père Charlevoix, gouverneur du Fort Frontenac, puis nommé par d'Iberville commandant au Fort Bourbon, où il fut fait prisonnier et amené en Angleterre.)

EXTRAIT DE L'ACTE DE VENTE :

" *Faute de l'entière exécution des présentes, sous l'obligation et hypothèque de tous ses biens, présents ou à venir qu'ils ont chacun à son égard fourni à la justice, juridiction et contrainte de la dite prévosté et vicomté de Paris, Renonçant à toutes choses contraires aux présentes, Que nous avons fait sceller par le dit Bru Notaire. Ce fut fait et passé à Paris en l'étude du dit Bru, l'un des dits Not. soussigné, l'an mil sept cent deux, le vingt-cinquième jour de février après-midy, ont signé la minute des présentes demeurée au dit Bru Notre.*

GUYOT BRU.

Scellé le 25 *avril*
1703 *T* 13. *Mt* GUYOT.

LA DITE DAME CHARLOTTE FRANÇOISE. . ."

(1) Vente par le Sr Berthelot à Dame de la Foret, 25 février 1702. Guyot & Bru, notaires à Paris. Cet acte est reproduit en entier, dans *l'appendice.*

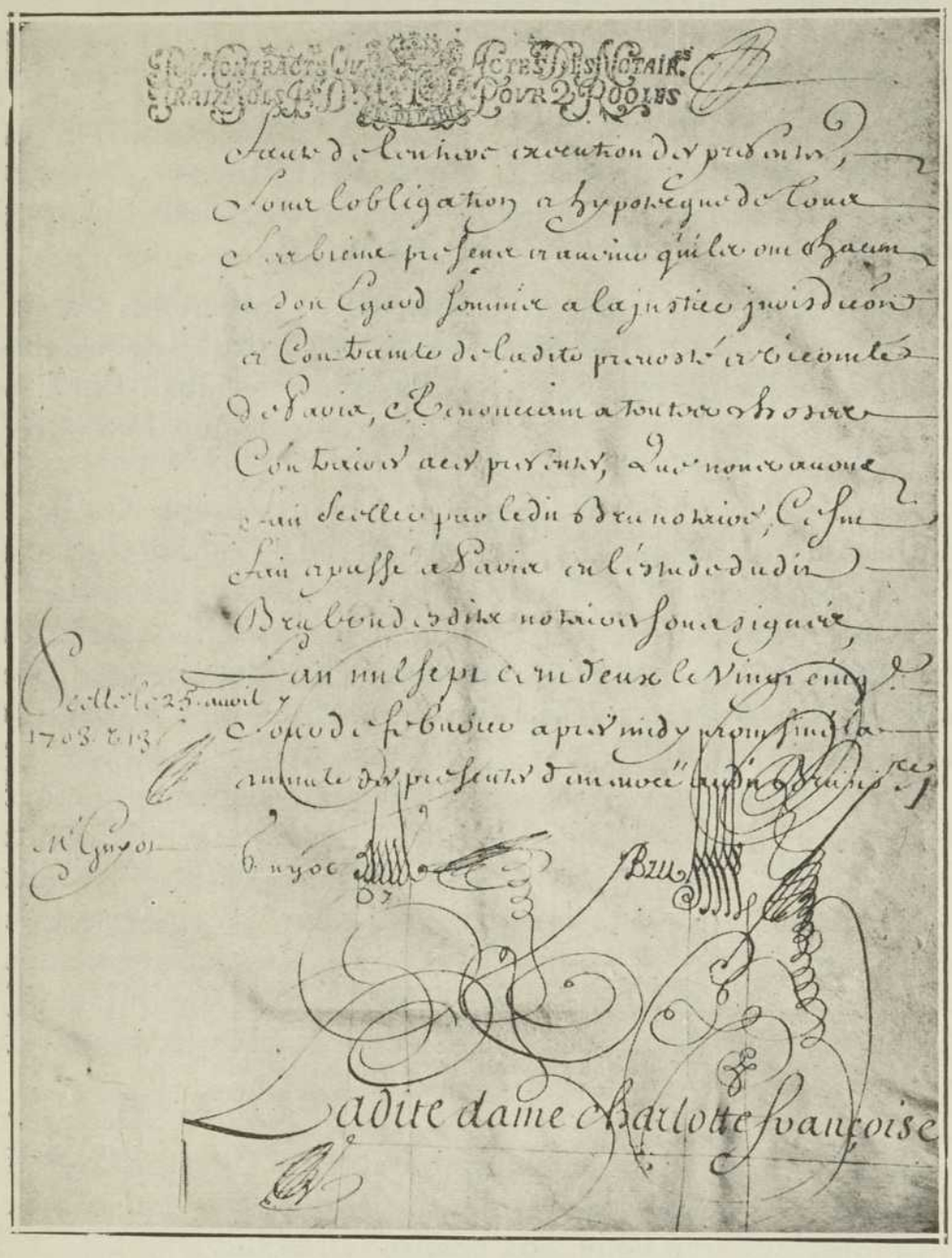

Fac simile du dernier feuillet de l'acte de vente de la "seigneurie de l'Isle-d'Orléans" par François Berthelot à Dame Charlotte Françoise Juchereau (Veuve Paschau), épouse du Sr. de la Forêt. (25 février 1702)

1705. Le Sr. François Berthelot, qui s'était porté adjudicataire de la seigneurie à une vente judiciaire,(1) à la suite d'une action intentée contre la Dame de la Forêt, pour inexécution des prestations portées en l'acte de vente de 1702.

1712. Guillaume Gaillard, époux de Catherine Nepveu, membre du Conseil Supérieur, négociant à Québec et longtemps le chargé d'affaires de M. Berthelot.

1738. Charles François Gaillard, le révérend Joseph Ambroise Gaillard, chanoine de la cathédrale de Québec puis subséquemment curé de Lanoraie et Jean-Baptiste Gaillard, conseiller de Québec, époux de Dame Desjourdy de Cabanac.

Les héritiers de J.-B. Gaillard : Louis-Joseph Gaillard, lieutenant au régiment de Dauphiné, Louise Gaillard, épouse de Denys de la Ronde (fils du Sr. Denys de la Ronde Chevalier de l'Ordre de St-Louis) et Catherine Gaillard, vendirent, le 6 juillet 1764, leur part de seigneurie au lieutenant James Murray qui la revendit à Malcolm Fraser le 10 mars 1779.

[Louis Poulin devint acquéreur de cette seigneurie par acte de vente à lui consenti par Malcolm Fraser et Delle Julianna Fraser, le 12 février 1805, passé devant Planté, Notaire. Cette partie de la seigneurie " Poulin ", comprise dans les paroisses de Ste-Famille et St-Jean, successivement acquise par Alexandre Poulin (1884) Alfred Poulin (1891), est aujourd'hui la propriété de Dame Lachance, veuve du capitaine Jean Delisle.]

Quant à la part de seigneurie affectée à Charles François Gaillard et J.-Ambroise Gaillard, elle passa dans l'ordre chronologique que voici, aux propriétaires suivants :

1752. Jean Mauvide, chirurgien du Roi et Marie-Anne Genest son épouse.(2)

---

(1) 7 décembre 1705.

(2) 1752 novembre 21. Vente par le Révérend J.-Ambroise Gaillard, chanoine, à Jean Mauvide. Barolet, N.P.
1753 février 21. Ratification par D. Marie-Anne Genest. Barolet, N.P.

1779. Réné-Amable Durocher et Marie-Anne Mauvide, son épouse.(1)

1784. J.-B. Durocher

Olivier Durocher, de St-Antoine-de-Richelieu.

[Cet Olivier Durocher avait épousé sa cousine, Delle Geneviève Durocher de St-Pierre, Ile d'Orléans. De ce mariage naquirent, notamment :

Eulalie-Mélanie, la fondatrice de la Communauté des Saints Noms de Jésus et Marie à Longueuil.

Le Révérend Père Flavien Durocher, Oblat, St-Sauveur de Québec.]

Madeleine Mauvide, épouse de Pierre Volant de Chamblin.

Marie-Anne Genest (De. Laurent Mauvide).

1800. Joseph Drapeau et De. Geneviève Noël, son épouse.(2)

1829. Dame Geneviève Noël Vve Joseph Drapeau.(3)

Au décès de leur mère, 17 novembre 1829, les Demoiselles Drapeau, entrèrent en possession de la seigneurie de l'Ile d'Orléans que leur avait léguée leur père.(4)

---

(1) Vente par Jean Mauvide et Marie-Anne Genest à R.-A. Durocher et ux, 15 février 1779. Panet, N.P.

(2) 1800 mai 24. Vente Olivier Durocher à J. Drapeau. Planté, N.P.

"Le seigneur Drapeau," comme on l'appelait, d'abord marchand à la Basse-Ville, se fit ensuite armateur et constructeur de vaisseaux.

Ayant ainsi acquis une grande fortune, il acheta successivement plusieurs seigneuries : celle de Champlain, en 1789 ; en 1790, celles de la Pointe-au-Père, de la Baie des Ha ! Ha !, de Rimouski ; en 1800, la seigneurie de " l'Isle-d'Orléans " et de la Rivière du Gouffre.

Après sa mort, sa succession fit l'acquisition des seigneuries Lepage et Thivierge.

" Les filles du seigneur Drapeau, héritèrent de la fortune et des qualités de leur père. Instruites, intelligentes, charitables, elles furent les bienfaitrices des différentes paroisses qui prirent naissance dans leurs seigneuries. Trois paroisses du comté de Rimouski perpétuent le souvenir de ces femmes de bien : Ste-Luce, nommée en l'honneur de Madame Casault ; Ste-Angèle de Mérici et Ste-Flavie, en l'honneur des Demoiselles Angèle et Flavie Drapeau."

Le Bulletin des Recherches Historiques, juillet 1927.

(3) 1805 février 20. Testament Joseph Drapeau. Bourdages, N.P.

(4) Les Dames Drapeau ont disposé de leur part de seigneurie de l'Ile d'Orléans en faveur de divers membres de leurs familles, parmi lesquels les seigneurs Tessier, encore aujourd'hui propriétaires d'une partie de la seigneurie de l'Ile d'Orléans.

Joseph Drapeau avait pour enfants :

Marie-Josephte, mariée à Québec, le 25 février 1805, à J.-Bte-Philippe d'Estimauville, décédée à Montmagny, le 17 janvier 1755.

Marie-Adélaïde, épouse de Augustin Kelly(1).

Marguerite, Dame Pierre Garon.

Luce-Gertrude, épouse de Thomas Casault.

Angélique-Flavie.

Louise-Angèle.

De toutes les concessions de seigneuries faites en la Nouvelle-France, celle de l'Ile d'Orléans fut l'une des premières.

Si donc l'Ile d'Orléans peut réclamer à juste titre l'honneur d'avoir été le berceau du Canada, la nation canadienne n'a-t-elle pas elle-même raison de se glorifier d'avoir pris naissance dans un berceau seigneurial ?

N'est-il pas heureux, en effet, que la colonie se soit formée et développée sous le régime féodal ? Les hauts et puissants seigneurs français pouvaient ainsi faire une sélection judicieuse des familles destinées à fonder, dans la Nouvelle-France, une nation forte, saine et puissante.

Bénissons le geste généreux, par lequel ils firent bénéficier nos ancêtres, non seulement de leurs exemples de vertu et de noblesse d'âme, mais aussi de leur civisme et leur sagacité, en investissant leurs richesses dans une entreprise véritablement colossale.

---

(1) Le 17 juin 1829, Augustin Kelly, comme procureur de Dame Geneviève Noël, propriétaire d'une moitié de la " Seigneurie de l'Ile d'Orléans, en vertu de la communauté ayant existé avec Joseph Drapeau et usufruitière de l'autre moitié appartenant à ses enfants et au nom des autres héritiers, avait porté foi et hommage au Roi au Château St-Louis, devant le gouverneur Sir James Kempt.

CHAPITRE QUATRIÈME

OBLIGATIONS RÉCIPROQUES DU SEIGNEUR ET DES CENSITAIRES

La concession d'un fief comportait pour le seigneur et ses vassaux des droits et des devoirs réciproques.

Le seigneur avait, dans l'étendue de son domaine, le droit de haute, moyenne et basse justice ; ses sujets étaient tenus de prestations annuelles, dont quelques-unes en nature comme d'apporter au manoir, deux chapons " au choix du seigneur ", pour y recevoir les honneurs de la rôtissoire seigneuriale. En outre les colons devaient payer annuellement un tribut et une rente, selon l'étendue de la terre qu'ils possédaient. De là le nom de " censitaires ".

A chaque mutation de propriété, le censitaire était tenu de payer aux seigneurs une redevance appelée les " lods et ventes ".

Il y avait ainsi nombre de petits impôts dont les censitaires étaient taillables et corvéables, jusqu'au moment où le régime féodal se fut transformé en une tenure démocratique appelée " franc-alleu roturier ".

C'est, on le sait, en 1854, que les droits dits seigneuriaux furent abolis, moyennant la commutation de rentes.

Le seigneur, de son côté, avait des obligations à remplir, notamment celle de construire au moins un moulin " banal " dans l'étendue de sa seigneurie, pour la commodité de ses vassaux qui, par contre, étaient obligés, " d'y apporter leur grain moudre " suivant l'expression consacrée, moyennant une redevance, sous forme d'une loyale mouture sur le grain.

Par édit royal, en date du 4 juin 1686, il fut enjoint aux seigneurs de construire, dans leur seigneurie respective, des moulins " banaux ". Personne autre que le seigneur n'avait le droit d'établir des moulins.

L'établissement en 1705 d'un moulin en la paroisse St-Pierre, par Joseph Côté, pour le compte de la Dame de la Forêt,

Comtesse de St-Laurent, (titre qu'elle s'était elle-même arrogé après l'érection, en 1676, de l'Ile en " Comté de St-Laurent "), donna lieu à de vives protestations. Elles furent suivies d'une injonction en faveur du seigneur Berthelot, redevenu propriétaire de la seigneurie. Une ordonnance spéciale du Conseil Supérieur dut être rendue, le 13 septembre 1706, sur une requête présentée par les Sieurs Maranda et Noël, de St-Pierre, fortement appuyée par le curé Dauric, pour légaliser le maintien en opération du moulin de St-Pierre en, par la Dame Foret, remettant une juste moitié de la mouture au Sr. Berthelot.

Il n'est pas sans intérêt de noter que plusieurs moulins banaux existaient, dès avant 1702, dans la seigneurie de l'Ile d'Orléans. L'acte de vente du Sr. Berthelot à Dame Juchereau(1) mentionne notamment qu'il lui cède *trois* moulins, mais sans en indiquer le site. Il importe cependant pour " la petite histoire " de les localiser.

Nous sommes d'opinion que les moulins banaux, auxquels refère l'acte du 25 février 1702, sont ceux de Ste-Famille, où il existait déjà deux moulins, et celui de St-Laurent.

Quand et par qui ont-ils été construits ?

(1) Nous avons cru intéressant de le reproduire *in extenso* dans *l'appendice.*

CHAPITRE CINQUIÈME

ÉTABLISSEMENT DU PREMIER MOULIN BANAL DANS L'ILE — LE MOULIN A VENT DE STE-FAMILLE — PREUVES DOCUMENTAIRES.

Il ne peut être question d'assigner à la construction de ces moulins banaux dans l'Ile une date antérieure à 1667. L'acte de concession par Mgr de Laval à Nicolas Audet, le 22 juin 1667, par acte reçu devant Vachon, notaire, d'un compost de terre de trois arpents de front dans la paroisse de St-Jean, (précisément à l'endroit où plus tard sera érigé le manoir Mauvide-Genest), mentionne d'abord " comme prix : vingt " sols de rente foncière, par arpent, douze deniers de cens et " trois chapons *au choix des dits seigneurs* ", par chacun " an, payable au lieu seigneurial du domaine ".

Puis l'acte stipule : " Lorsque les dits seigneurs *jugeront* à propos de construire un moulin dans la dite seigneurie, le dit Audet " sera tenu d'y apporter ses grains moudre ".

Il n'y avait donc point, en 1667, de moulin banal dans la seigneurie de " l'Ile d'Orléans ", appartenant à Mgr de Laval.

Il n'y avait pas non plus de moulin banal dans l'arrière fief *d'Argentenay*, formant la partie nord-est de l'Ile et concédé en 1652 par le gouverneur de Lauzon au Sr. de Coulonge et à Mgr de Laval, puisque dans l'acte de vente, consenti à Jacques Barbel, devant Binet Notaire, le 10 mars 1716, par Joseph Perrot, (le seigneur " en second " de ce fief,) il lui est aussi vendu avec la rivière Argentenay le terrain *nécessaire pour la bâtisse d'un moulin* et au bord de l'eau ".

Le moulin d'Argentenay, qui est encore en opération dans cette partie est de l'Ile, est donc de construction postérieure à 1716.

Lequel de ces trois moulins de St-Laurent et de Ste-Famille existant en 1702, a été le premier érigé ?

Nous croyons que le premier moulin construit dans l'Ile fut celui de Ste-Famille et que ce fut le " *moulin à vent* "

dont on revoit encore la masse imposante " au bord de l'eau ", et non pas le moulin, *à eau*, adossé à la falaise et exploité encore par le seigneur Poulin.

Moulin à vent de Ste-Famille (1668)

Ce moulin à vent était une construction en pierre compacte aux murs épais, en forme de rotonde, (comme les tours des buttes à Nepveu que l'on voit encore sur les plaines d'Abraham) munie de deux portes, pour l'entrée du grain et la sortie de la farine, pourvue d'une seule lucarne dans le toit. Des enfoncements creusés dans les parois des murs à mi-hauteur de l'édifice, mesurant bien vingt-cinq pieds de hauteur,

indiquent qu'une forte charpente traversait la tour à deux étages.

Particularité remarquable, la toiture de cette construction, garnie de vergues géantes fortement articulées à l'armature, elle-même puissamment reliée à l'arbre de transmission pour résister aux violentes poussées et aux changements brusques du vent, était mobile à volonté, de manière à pouvoir actionner le moulin sous l'angle que commandait le caprice d'Éole.

Ce môle de pierre, qui jusqu'à ce jour a résisté aux vents et aux marées, reste l'un des rares survivants du passé, comme un témoin des faits historiques qui ont marqué l'établissement de la colonie. Il atteste le rôle primordial joué par le moulin à vent dans le développement de la Nouvelle-France.

Il n'est pas hors de propos de rappeler ici que les premiers colons recherchèrent tout d'abord la côte de Beaupré pour s'y établir(1) : Beauport, l'Ange-Gardien, le Château-Richer, Ste-Anne, St-Joachim, furent les endroits où les Canadiens se groupèrent tout d'abord. Rien d'étonnant dès lors que ceux qui allèrent se fixer dans l'Ile d'Orléans, distante d'environ deux milles, choisirent de préférence les collines avoisinantes de St-Famille, bordée comme le dit Champlain " de belles prairies qui inondent deux fois le jour ".

Ste-Famille, fondée en 1661, par Mgr de Laval, ne fut érigée canoniquement qu'en 1664. Dès 1666, l'abbé Pommiers, premier missionnaire y ouvrit les registres et les rédigea jusqu'en 1671. L'abbé Morel lui succéda à la cure de cette paroisse.

Il fut l'un de ces missionnaires qui, au début de la colonie, parcouraient les divers établissements français ; ils écrivaient sur des feuilles volantes, pour plus tard les consigner dans

(1) Ce n'est qu'en 1683 que fut habitée cette partie de la seigneurie de Beaupré joignant la rivière du Gouffre. La Baie St-Paul comptait alors trois familles, soit trente-une âmes.

Dans une lettre à Colbert en date du 8 octobre 1663, Boucher lui dit qu'il n'y avait heureusement aucun habitant à la Baie St-Paul, lors du fameux tremblement de terre.

des registres, les actes des baptêmes, mariages et sépultures faits au cours de leurs missions apostoliques.

Ainsi, dans les registres de Ste-Anne de Beaupré, on trouve plusieurs entrées faites par l'abbé Morel. Dans ceux de Notre-Dame de Québec, notamment est consigné, le baptême, par l'abbé Morel, de l'un des premiers colons, François Lemieux, né le 2 novembre 1760, qui épousa à St-Pierre, I. O., le 20 octobre 1698, Marie-Anne Paradis, fille de Guillaume et de Geneviève Millouet :

Le douzième jour du mois de novembre de l'an mil six cent soixante-seize, par M. Thomas Morel, prêtre, missionnaire du Séminaire de Québec, a été baptisé François, fils de Guillaume Lemieux et d'Elizabeth Langlois sa femme, né le douzième octobre de la présente année. Les parrains et marraine on été le Sr. Paul Dupuis et Geneviève Couillard, fille de Louis Couillard Sr. L'Epinée ". (1)

En 1668, la population de l'Ile comprenait 471 âmes ; elle était donc plus considérable que celle de Québec. Il importait par conséquent de pourvoir à la subsistance des colons en leur fournissant les moyens de se procurer de la farine.

Le 26 février 1668, en son évêché de Québec, Mgr de Laval passait avec un maître-charpentier un contrat notarié pour la construction d'un moulin *à vent*, dans la limite de la seigneurie, à l'endroit dont il se réservait le choix. Les travaux devaient être terminés en septembre 1669 et exécutés

(1) Ce François Lemieux était le fils de Guillaume Lemieux, premier ancêtre de la famille de l'Honorable Rodolphe Lemieux, Président de la Chambre des Communes du Canada, Guillaume Lemieux est décédé à Berthier (en Bas,) le 13 octobre 1725.

Qu'il nous soit permis de reproduire ici, comme hommage à sa mémoire, le beau témoignage que comporte son extrait de sépulture tel qu'il se lit dans les régistres de la paroisse de Berthier (en bas) :

" L'an mil sept cent vingt-cinq, le 15 octobre, a été inhumé dans l'église de cette paroisse, vers la porte, le corps de Guillaume Lemieux, habitant de cette paroisse. Il était âgé de 80 ans ou environ. Après l'estime que tout le monde en fait on a sujet d'espérer que Dieu lui aura fait miséricorde. Il est mort après trois ans de maladie pendant laquelle il a reçu avec beaucoup de piété plusieurs fois l'Eucharistie et l'Extrême-Onction. Comme il était aimé de tout le monde, chacun s'est trouvé à son enterrement."

LECLAIR, prêtre.

selon les règles de l'art par l'entrepreneur, puisque l'acte spécifiait " qu'il sera tenu de le rendre moulant et faisant farine, au dire de gens experts et à ce connaissant ".

C'est ainsi qu'en 1668 fut érigé dans le fief " Lirec " (s'étendant du fief d'Argentenay au fief Gourdeau dit Beaulieu, sur le versant nord de l'Ile), *le premier moulin banal*, actionné par le vent.

Si, comme d'aucuns le prétendent, un premier moulin mû par l'eau avait préexisté, n'est-il pas à croire que l'acte ci-dessus relaté en eût fait mention ? D'ailleurs, rien ne démontre qu'il se trouvait dans la colonie des personnes versées dans l'exploitation des forces hydrauliques, tandis que les notions de l'utilisation des vents, (comme la chose se pratiquait communément en Europe, en Hollande spécialement) pour la mouture des grains, étaient généralement répandues même au Canada.

Vu l'accroissement de la population et la surabondance des récoltes, l'on construisit au pied de la falaise, à proximité de ce dernier moulin à vent, un moulin auxiliaire actionné par la force motrice du petit cours d'eau qui descendait de la montagne.(1)

Tant qu'une preuve documentaire n'aura pas démontré que le moulin " Poulin " a existé avant le moulin à vent, nous persisterons à croire, appuyé sur le contrat authentique trouvé dans les Archives de Québec, que le premier moulin seigneurial érigé dans l'Ile fut ce moulin à vent et que le constructeur fut *Charles Pouliot.*

On conçoit facilement que ses descendants, de la septième génération, se glorifient de compter comme leur premier ancêtre canadien celui qui édifia sur le sol de l'Ile d'Orléans le tout premier moulin à farine.

Les livres de compte tenus par le procureur du Séminaire de Québec font foi que ce Charles Pouliot fut le premier usinier de ce moulin, qu'il aurait loué, en 1669, à raison de 200 *L* pour cinq ans (2).

---

(1) Ce moulin est indiqué sur le plan de Sr de Catalogne en 1709, comme le moulin du Comte de St Laurent.

(2) Notes fournies par Mgr A. Gosselin.

Moulin Poulin " Ste-Famille (1706)

Il semblerait, par une autre entrée aux vieux comptes du Séminaire, que ce n'est qu'en 1674 et 1675 qu'un autre moulin aurait été construit, du côté nord de l'Ile ; Charles Pouliot y est mentionné comme ayant alors fourni, pour ce moulin du nord, un rouet et un arbre de transmission.

CHAPITRE SIXIÈME

CONCESSIONS D'ARRIERE-FIEFS :

Argentenay, Lirec, de la Grosardière, de la Regnardière, de la Chevalerie, Mesnu ou Dumenil, Maheu, J.-B. Gaillard, " Seigneurie Poulin "

Acte de Foi et hommage.

Déjà, à cette époque, nous l'avons fait observer, on avait détaché de la seigneurie de " l'Isle-d'Orléans " plusieurs fiefs ou arrière-fiefs, tous sujets cependant à la suzeraineté du seigneur en titre.

C'est ainsi qu'avaient été érigés, en 1652, l'arrière-fief d'*Argentenay* (comprenant la petite paroisse de St-François de Sales), puis en 1656, le fief *Lirec* au sud-ouest (comprenant la paroisse de Ste-Famille et une partie de St-Pierre), que Charles de Lauzon avait vendu en 1666 à Mgr de Laval.

Également, en mars 1662, avaient été concédés par le Sr Jean de Lauzon, le procureur des seigneurs, au Sr Jacques Gourdeau de Beaulieu (qui avait épousé la veuve du " Noble Homme " de Chavigny, Dame Éléonore de Grand-Maison), quarante arpents de terre de front sur toute la largeur de l'Ile, à l'extrémité ouest de l'Ile, sous le nom de fief de la *Grosardière*.

Ce Sr Jacques Gourdeau fut lâchement assassiné en mai 1663 par son valet qui, pour cacher son crime, mit le feu à la maison.

Découvert, le meurtrier fut condamné à la potence et exécuté le 8 juin 1663, après avoir subi la peine du fouet.

C'est la première exécution, croyons-nous, qui ait été faite dans l'Ile.

En 1661, un petit fief de quinze arpents de front, joignant le fief de la Grosardière fut concédé à un membre du Conseil Souverain, le Sr Mazé, en même temps qu'un semblable fief

fut concédé au Sr de la Tesserie, qui épousa la veuve Jacques Gourdeau. Ils sont aujourd'hui connus sous le nom de la *Regnardière*.

Dans la paroisse St-Pierre se trouve un autre petit fief, mesurant vingt-huit arpents de front, qui a nom de la *Chevalerie*.

Concédé en 1661 aux Srs Jean et Nicolas Juchereau, il passa successivement au Sr de Lachesnaye et de St-Marc pour devenir, en 1853, la propriété de Dame Charlotte Riverin.

Adjoignant le fief Gourdeau, mais du côté sud de l'Ile, dans la paroisse St-Laurent, est le fief *Mesnu ou Dumesnil*, concédé en 1661 à Peuvret, procureur fiscal de Québec, époux de Dame Catherine Nau et consistant en quarante arpents de front. Lors du rachat des droits seigneuriaux, ce fief était la propriété de M. James Motz, avocat de Québec.

Le fief *Maheu*, comprenant quinze arpents de front et la rivière Maheu, qui sépare la paroisse St-Laurent de celle de St-Jean, fut concédé en 1651 à " l'honorable homme " René Maheu, natif du Perche. Il est le premier pilote qui ait résidé dans l'Ile d'Orléans.

Adjacent au fief Maheu, à l'est de la rivière Lafleur, se trouvait un lopin de terre de dix arpents de front concédé en 1653 par M. Jean de Lauzon, à Sr Claude Charon dit *Labarre*.

La plupart de ces actes de concession furent passés devant Mtre Paul Vachon, notaire royal, domicilié à St-Jean.

D'abord procureur de M. Charles de Lauzon, seigneur de Charny et fils du gouverneur Jean de Lauzon, Vachon devint plus tard procureur fiscal des seigneuries de Beaupré et de l'Ile d'Orléans.

Ce Charles de Lauzon " Grand Maître des Eaux et Forêts de la Nouvelle-France " fut, *per interim*, gouverneur de la colonie en 1656. Il avait épousé, en 1653, Marie-Louise Giffard, fille du seigneur Giffard. Devenu veuf, Charles de Lauzon passa en France, y reçut les Saints Ordres et revint au Canada, où il collabora efficacement à l'apostolat de Mgr de Laval. Il mourut curé de Lanoraie.

Le fief communément appelé la seigneurie *Poulin* n'est, à vrai dire, qu'un démembrement de la partie de la seigneurie échue à la succession J.-Bte Gaillard.

En effet, les héritiers de J.-Bte Gaillard avaient, en juillet 1764, vendu leur part de succession (consistant en un quart), à James Murray qui la revendit à Malcolm Fraser.

Louis Poulin, devenu en 1805 cessionnaire des droits de Malcolm et Julianna Fraser, la seigneurie passa successivement à son fils Alexandre, à son petit fils Alfred Poulin. Celui-ci à son tour céda ses droits seigneuriaux à Joseph Delisle, fils de Jean, qui se trouve actuellement le seigneur en titre de la seigneurie " Poulin ".

Quant à la seigneurie de " l'Isle-d'Orléans " proprement dite, comme nous l'avons déja fait observer, elle fut vendue le 28 février 1702 à Dame Françoise-Charlotte Juchereau de la Forêt par le Sr de Berthelot. Rachetée par lui en 1705 elle devint successivement la propriété d'Ambroise Gaillard en 1712, des Mauvide en 1752, des Durocher en 1784 pour échoir en toute propriété à la mort de Dame Françoise Noêl en 1829 aux Demoiselles Drapeau, filles de Joseph Drapeau, qui l'avait achetée en 1800.

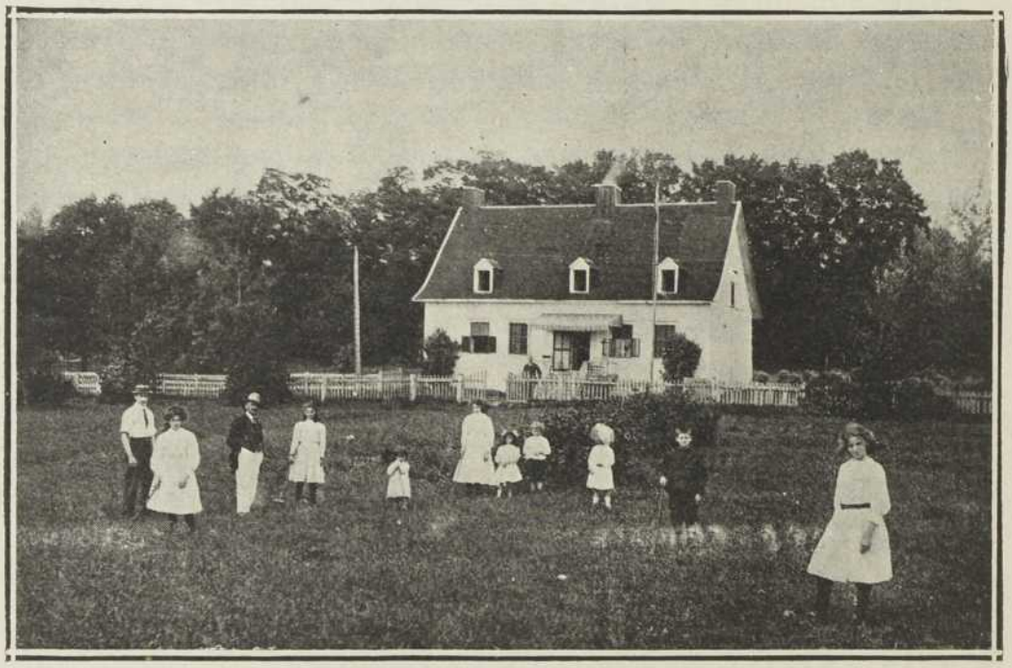

Demeure des " Seigneuresses Drapeau ", St-Laurent, I. O.

Acte de foi et hommage

Le premier devoir du propriétaire en titre d'une seigneurie, était d'aller, à certaines époques fixes, généralement tous les vingt ans, rendre foi et hommage, à raison de son domaine, au représentant du Roi, au Château St-Louis, à Québec.

Advenant une mutation de propriété, avec aliénation des droits seigneuriaux, le nouveau seigneur était tenu de la même obligation.

La cérémonie qui se déroulait en présence de toute la Cour était des plus solennelles:

" Et à l'instant le seigneur s'étant mis en devoir de pascal,
" tête nue, sans épée et éperon et un genouil en terre, aurait
" dit à haute et intelligible voix qu'il rendait et portait entre
" nos mains, la foi et hommage qu'il est tenu de rendre et
" porter au Roy au Château St-Louis à Québec, à cause des
" dits fiefs et seigneuries."

Citons, à l'honneur de tous les seigneurs du régime français, un geste plus noble que celui de prêter allégeance au souverain du pays: celui de proclamer magnifiquement la suzeraineté du Roi des Cieux dans un acte de foi et hommage, par des concessions gratuites de terrain destiné à la construction d'églises où le Dieu " qui aime les Francs " recevait les hommages dus à la Souveraine Majesté.

Fidèles aux nobles traditions des seigneurs féodaux, ils les imitèrent dans leur zèle pour étendre le règne du Christ, dans leurs héroïques renoncements pour assurer les fondations pieuses et les œuvres éducatrices qui ne tardèrent pas à fleurir de toutes parts dans la colonie.

Mgr de Laval, les seigneurs Berthelot, Gaillard, Maheu firent tour à tour de généreuses donations de terrains, pour l'érection d'églises et de presbytères dans les cinq paroisses érigées en l'Ile d'Orléans sous les noms de Ste-Famille, St-Pierre, St-François, St-Laurent et St-Jean.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE SEPTIÈME

ÉTABLISSEMENTS DES DIFFÉRENTES PAROISSES DANS L'ILE

Ste-Famille

La première église de l'Ile fut construite à Ste-Famille, en 1669, par Mgr de Laval.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la paroisse de Ste-Famille fut fondée en 1661. La première entrée consignée aux registres est celle du baptême de Barthélemy Landry, le 12 avril 1666. Le premier acte de mariage célébré aussi par l'abbé Morel, le 10 septembre 1667, est celui de Marie Perrot avec François de Verchères, père de l'héroïne canadienne, Madeleine de Verchères.

Nous serait-il permis de consigner ici un évènement familial? C'est dans l'église de Ste-Famille, qu'en 1674, le 26 novembre, était baptisé, par Messire Duplein, Jean Pouliot, fils de Charles et de Françoise Lemonier, et en 1677, le 29 septembre, Madeleine, fille de Nicolas Audet et de Madeleine Desprès, que nous réclamons comme nos seconds ancêtres paternels.

En 1685, les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal venaient établir dans la paroisse Ste-Famille un couvent sur un terrain donné par le Sr de Berthelot.

La fondatrice de ce couvent — devenue la deuxième supérieure de l'Institut — fut Sœur Barbier dite de l'Assomption.

Le récit fait par elle-même de la fondation à l'Ile d'Orléans et des vicissitudes qu'elle et sa seule compagne, Sœur Hioux ou Verand, y éprouvèrent durant l'hiver 1685 est des plus intéressants. Nous le reproduisons textuellement :

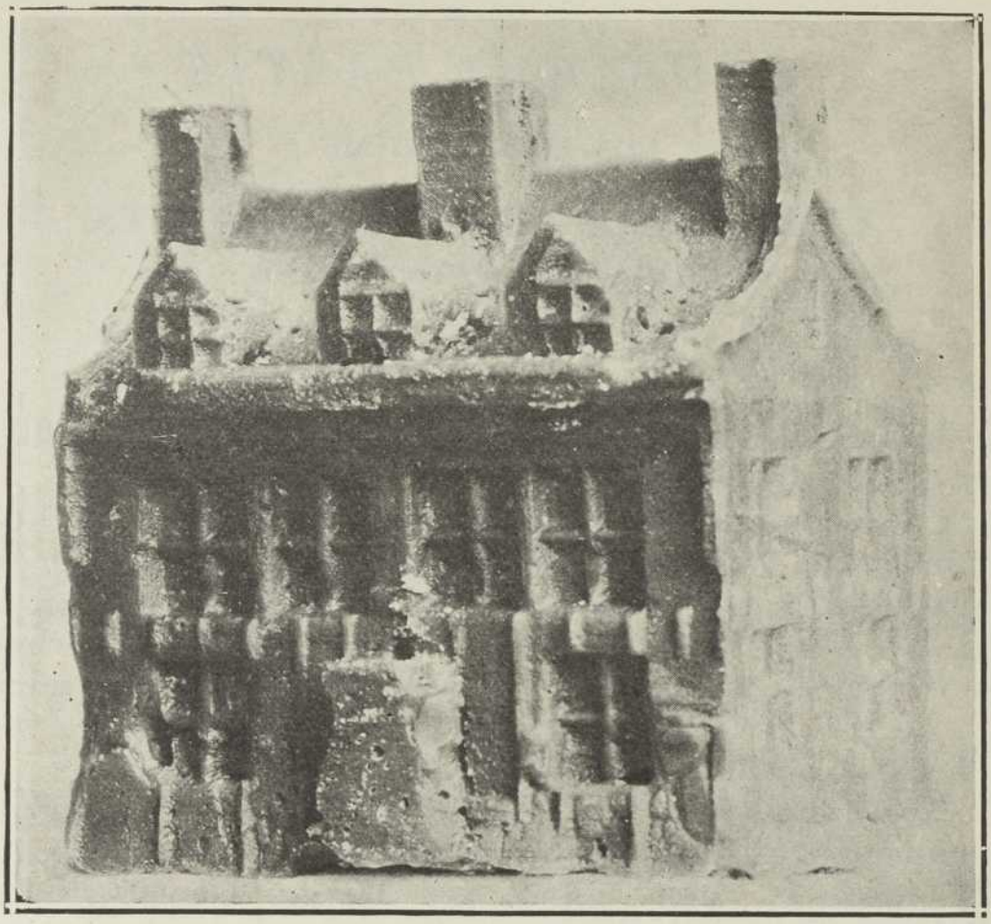

Le premier Couvent de la Congrégation de Notre-Dame à Ste-Famille,
Représenté en sucre, d'après un moule conservé, de génération en génération, dans la famille Léonidas Elouin.

" C'était à la St-Martin, et il faisait froid comme en hiver : nous pensâmes geler pendant le voyage. A Québec, on se moqua de nous, tout notre avoir étant un petit paquet que nous portions fort à l'aise ; on nous demanda où étaient notre lit et notre équipage; quelques-uns disaient même que nous mourions de faim chez nous, et qu'on nous envoyait chercher fortune ailleurs. Nous arrivâmes à l'Ile d'Orléans presque mortes de froid ; et nous souffrîmes beaucoup pendant tout ce premier hiver.

" Notre maison n'étant pas encore préparée, nous logions, ma compagne et moi, chez une veuve Gaulin, dont la demeure était assez éloignée de l'église.

" Un jour nous revenions de la sainte messe, par un vent du nord violent, accompagné d'une grande poudrerie, ce qui nous empêchait de voir où nous allions, et je tombai dans un fossé plein de neige. Ma compagne était bien loin devant moi, qui n'en pouvait plus. Je ne pouvais me retirer de ce fossé, n'ayant plus de force, et la neige me couvrant de plus en plus. Alors je priai le saint Enfant Jésus de m'aider, s'il voulait prolonger ma vie pour sa gloire, et pour me donner le temps de faire pénitence. J'étais tout enfoncée dans la neige, et il ne paraissait que l'extrémité de ma coiffe. Sa couleur noire fit croire à quelques personnes du voisinage que c'était une de leurs bêtes qui était tombée dans le fossé ; ils y accoururent promptement, et m'ayant retirée de là avec peine, ils me laissèrent au bord du fossé, d'où j'eus bien de la difficulté à me rendre à la maison. Cela, joint au grand froid et à toutes les incommodités que je ressentis durant l'hiver dans cette demeure, me fit contracter des infirmités assez graves."

" Une autre fois, lit-on dans l'histoire de la Congrégation Notre-Dame, le feu ayant pris à la maison où logeaient les sœurs et chacun s'empressant de sauver les effets, sœur Barbier fut la seule qui ne bougea point. Tenant dans sa main une statue du saint Enfant-Jésus, elle le conjurait d'éteindre le feu, avec une simplicité tout enfantine. " Que ne venez-vous nous aider! lui dirent sa compagne et l'hôtesse. "Que ne mettez-vous votre confiance au Saint-Enfant ?" répondit-elle.

" Cependant, comme le feu grandissait et menaçait d'embraser la maison entière, les unes redoublèrent leur travail, et les supplications de l'autre prirent une nouvelle ardeur. Celle-ci fut victorieuse : " Saint-Enfant ! dit-elle, il ne tient qu'à vous de l'éteindre. Si vous ne le faites promptement, je vais être obligée de sacrifier cette image, et de la jeter dans les flammes pour en calmer la fureur."

" Elle tenait son image chérie, prête à en faire le sacrifice pour sauver cette maison. Le feu s'amortit tout à coup, et, l'instant d'après, s'éteignait entièrement."

Sœur Barbier ne passa qu'un hiver à l'Ile d'Orléans. En 1686, elle fut appelée à Québec pour y fonder la maison de Providence.

Eglise Ste-Famille, I. O.

On se plaît à rappeler au touriste que cette maison, considérablement agrandie, fut jadis honorée de la présence de la Vénérable Mère Marguerite Bourgeoys, la fondatrice de

l'Institut. On lui montre, comme une relique filialement conservée, une table sur laquelle la révérende Mère a rédigé les règlements disciplinaires de la Communauté et tracé le récit de son périlleux voyage de Montréal à l'Ile d'Orléans.

L'église de Ste-Famille est une des plus belles et des plus intéressantes du Canada. Remarquable par le site incomparable qu'elle occupe, perchée au sommet de la

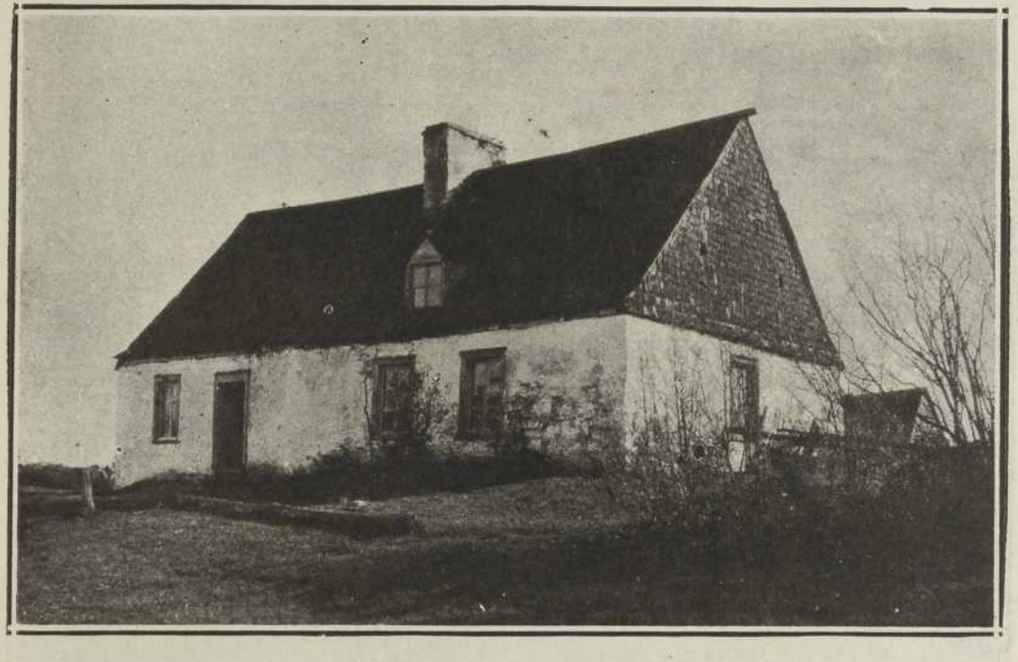

Maison Cyrille Drouin

colline, de forme gracieuse, elle commande l'admiration et retient l'œil enchanté du touriste. Des statues de bois de grandeur naturelle, (œuvre des Frères Levasseur), représentant Jésus-Enfant, la sainte Vierge, saint Joseph, sainte Anne et saint Joachim, ornent la façade qui porte cette inscription de suppliante confiance: *Securite nobis.* Le visiteur ne peut taire son ravissement en contemplant la beauté de l'intérieur, où la grâce des courbes le dispute à la perfection de la sculpture des boiseries.

A Messire Lamy, venu de France en 1673, premier curé de Ste-Famille, revient l'honneur d'avoir édifié, en 1707, ce magnifique temple. La décoration intérieure est due à l'abbé Dufrost de LaJemmerais, (fils de Madame d'Youville, fondatrice des Sœurs de la Charité de Montréal) curé de Ste-Famille de 1734 à 1756.(1)

L'église de Ste-Famille fut consacrée en septembre 1749 par Mgr de Pontbriand.

Au cours de l'invasion de 1759, le toit de l'église fut criblé de balles ennemies, à tel point que toute la couverture dut être renouvelée. L'intérieur heureusement ne fut pas sérieusement endommagé.

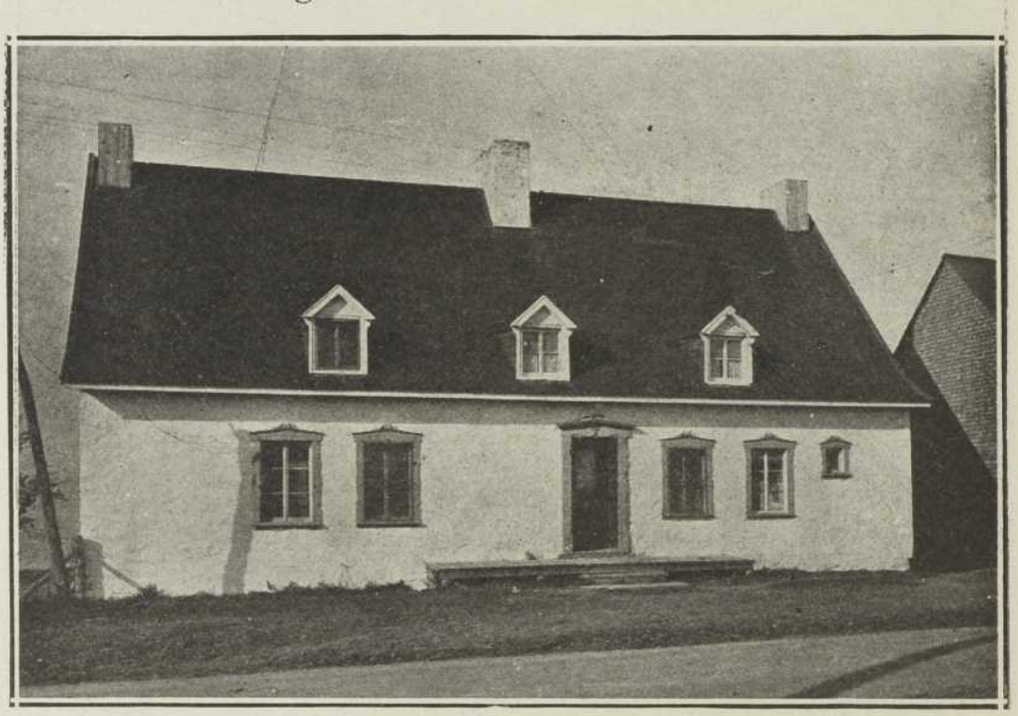

La maison Robert Gagnon, à Ste-Famille

En 1909, était érigé à Ste-Famille, par les soins du curé L.-J. Gagnon et de quarante prêtres de ce nom, tous descendants de Robert Gagnon qui vint s'établir à Ste-Famille en 1657, une croix commémorative, que l'on voit à deux milles à l'est de l'église.

---

(1) Madame d'Youville avait un autre fils, également dans le sacerdoce : l'abbé François de la Découverte, curé de St-Ours, décédé le 10 avril 1778.

Le curé actuel de la paroisse de Ste-Famille est M. Arthur Poulin.(1)

St-Pierre

L'église actuelle de St-Pierre date de 1718. Elle échappa en 1759 à l'incendie, mais fut fortement endommagée.

Toutes les autres maisons, habitations et dépendances ayant été rasées, les récoltes, vouées à une perte totale,

Eglise St-Pierre, I. O.

trouvèrent un abri de fortune dans l'église, où les colons les entassèrent.

Le premier curé de St-Pierre fut l'abbé Dauric. Grâce à ses instances, il obtint du Conseil Supérieur de Québec, le

(1) Pour liste des divers desservants et curés de Ste-Famille, I. O., voir Appendice, page 159.

maintien à St-Pierre d'un moulin à farine, qu'y avait construit Joseph Costé, en contravention aux droits et volontés du seigneur.

Mgr Mariauchaud D'Esglis

Mgr d'Esglis, fils du Chevalier Mariauchau-d'Esglis, (Lieutenant du Roi, décoré de la croix de St-Louis) et de Louise Chartier de Lotbinière, né à Québec le 18 septembre 1734, le premier évêque canadien français et qui succèda à Mgr Briand comme huitième évêque de Québec, avait été pendant plus de cinquante ans (1734-1788) curé de St-Pierre. Il y résida même durant ses années d'épiscopat. Selon le désir formellement exprimé dans son testament " de venir dormir son dernier sommeil auprès de ses chers paroissiens ", il fut inhumé à St-Pierre.

Le 4 juin 1788, M. l'abbé Plessis, son successeur à la cure de Québec, annonça, aux fidèles, en ces termes, le décès de leur évêque :

" Je recommande à vos prières Mgr l'Illustrissime et " Révérendissime frère en Dieu, Louis-Philippe Mariauchau " D'Esgly, évêque de Québec, décédé à St-Pierre, le mercredi " dernier et inhumé au dit lieu, selon ses volontés, vendredi " dernier.

" Son humilité, qui lui a fait préférer dans sa jeunesse " l'obscurité du sanctuaire à l'éclat d'un nom illustre, dont il " aurait pu dans le monde soutenir et relever encore la " grandeur, son zèle, sa douceur, sa charité sans bornes, son

" affabilité, la bonté de son cœur, étaient connus de tout le " monde.

" La droiture de ses intentions rendront à jamais sa mé- " moire chère à tous les Canadiens,ses compatriotes,et nous " donne lieu d'espérer que le Dieu de miséricorde lui donnera " place dans son royaume, parmi ceux qui ont méprisé tout " et ont renoncé à tout, pour le suivre."

Quel bel éloge digne et de celui à qui il s'adressait et de celui qui devait un peu plus tard illustrer le trône archiépiscopal de Québec !

Une inscription commémorative, dédiée à ce pasteur vénéré de tous, a été placée en face de l'église St-Pierre par la Commission des Monuments Historiques.

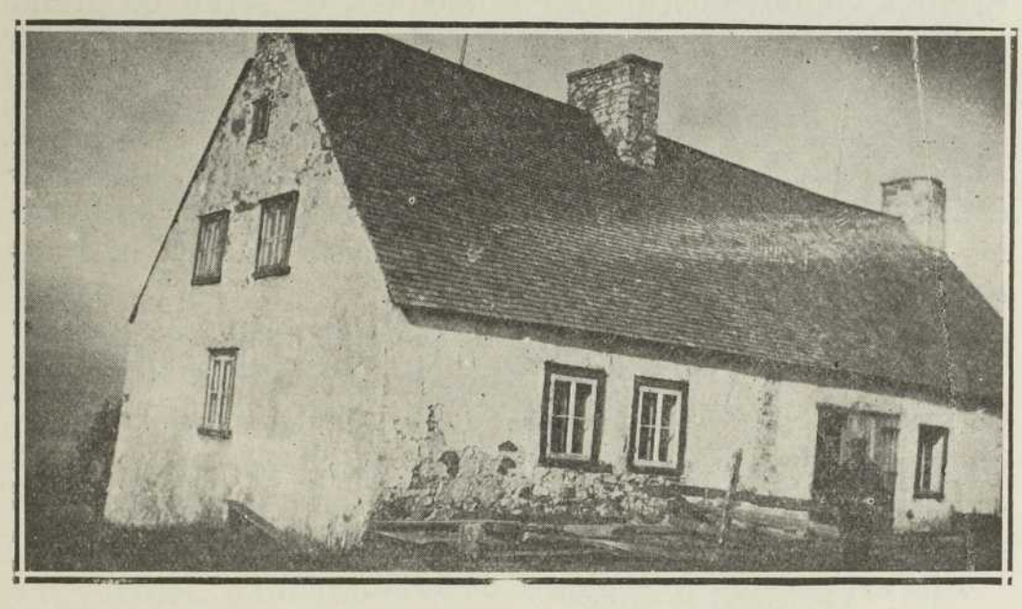

Une des plus vieilles maisons de l'Ile d'Orléans.
La maison Félix Goulet, St-Pierre, I. O.

Honneur royal a la veuve Dupil

Le souvenir d'un grand honneur échu à la Veuve Augustin Dupil dit Versailles, s'est transmis de génération en génération dans les familles Le Compte et Dupil :

C'était en septembre 1787. Son Altesse Royale William-Henry, troisième fils de George III, alors âgé de 22 ans, (qui

devait monter sur le trône d'Angleterre, le 8 septembre 1831 et prendre le nom de Guillaume IV), était en visite au Canada.

Pendant son séjour à Québec, il manifesta le désir d'aller visiter l'Ile d'Orléans. dont les multiples beautés lui procurèrent plusieures heures d'enchantement.

A St-Pierre, le prince alla rendre visite à une vieille centenaire du nom de Dupil, qui se rappelait parfaitement l'invasion de 1759, et qui, ayant conservé tout son jugement, sut émailler sa conversation de fines réparties.

Avant de partir, le prince demanda à la veuve Dupil s'il pouvait faire quelque chose qui put lui être agréable ?

" Oh ! oui, Monseigneur, s'empressa de répondre la vieille. Si vous vouliez bien danser le menuet, ce serait un grand bonheur pour moi, avant de mourir, de danser avec le fils de mon Souverain."

Le futur roi d'Angleterre acquiesça de bonne grâce à l'invitation et dansa le menuet avec la centenaire, puis reconduisit à sa chaise sa partenaire en lui faisant un salut gracieux. Elle répondit par une profonde révérence, à la française.

La veuve Dupil avait alors cent quatre ans.

Nous avons extrait le récit de cette anecdote des Mémoires de Nicolas-Gaspard Boisseau, natif de St-Pierre, I. O., et élu en 1791 premier député du Comté d'Orléans. Il ajoute qu'à une noce, à laquelle il assista (invité sans doute en cette qualité), la veuve Dupil dansait encore le menuet.

Elle est décédée à St-Pierre en 1793.

C'est par erreur que De Gaspé, dans ses mémoires, mentionne le père de la Reine Victoria, comme ayant dansé avec la veuve Dupil. Le Duc de Kent n'est venu au Canada qu'en 1791, alors que William-Henry est arrivé à Québec en août 1787 sur le "Pegasus", pour en repartir en octobre.

L'héroïne de l'anecdote ci-dessus est morte le 17 août 1793, ainsi qu'en fait foi l'extrait suivant, tiré des registres de St-Pierre :

" Le dix-sept août mil sept cent quatre-vingt-treize, je soussigné curé ai fait la sépulture de Françoise Lecompte

veuve d'Augustin Dupil, âgée de cent dix ans. Grande *confluence* de monde".

Edmund Burke, *curé.*(1)

St-Pierre fut autrefois un centre d'activité industrielle. Pendant plusieurs années, on y fabriqua la tuile et la brique. A la suite du désastreux incendie qui, le 28 mai 1845, ravagea le faubourg St-Roch, MM. Aubin et Smollensky ouvrirent une usine, qui malheureusement ferma ses portes en 1848, faute d'un marché rénumérateur.

Une famille patriarcale de St-Pierre. Quatre générations.

Fromage de St Pierre

St-Pierre de l'Ile d'Orléans est spécialement réputé à raison d'une petite industrie toute locale : la fabrication, par nombre de cultivateurs, d'un fromage raffiné, dont la qualité peut être avantageusement comparée aux meilleurs crus français ou suisses. Sa saveur, vivement appréciée par les fins gourmets, tient cependant à distance les profanes, vite rassasiés d'en respirer les âcres parfums. Quant au procédé

(1) "Le curé Burke, devenu plus tard évêque et protonotaire apostolique de la Nouvelle-Écosse, s'il connaissait le français, le prononçait aussi mal que Mgr Plessis prononçait mal l'anglais."

On lit dans le *Rapport des Missions de la Nouvelle-Ecosse*, qu'un jour, dans un sermon il énuméra à l'appui de sa thèse les Pères de l'Église : saint Hyronorimus, saint Basilicus, saint Cyprianus, etc., en un mot, dit-il, toute la cliche (l'Église). On conçoit l'éclat de rire qui accueillit ce mot.

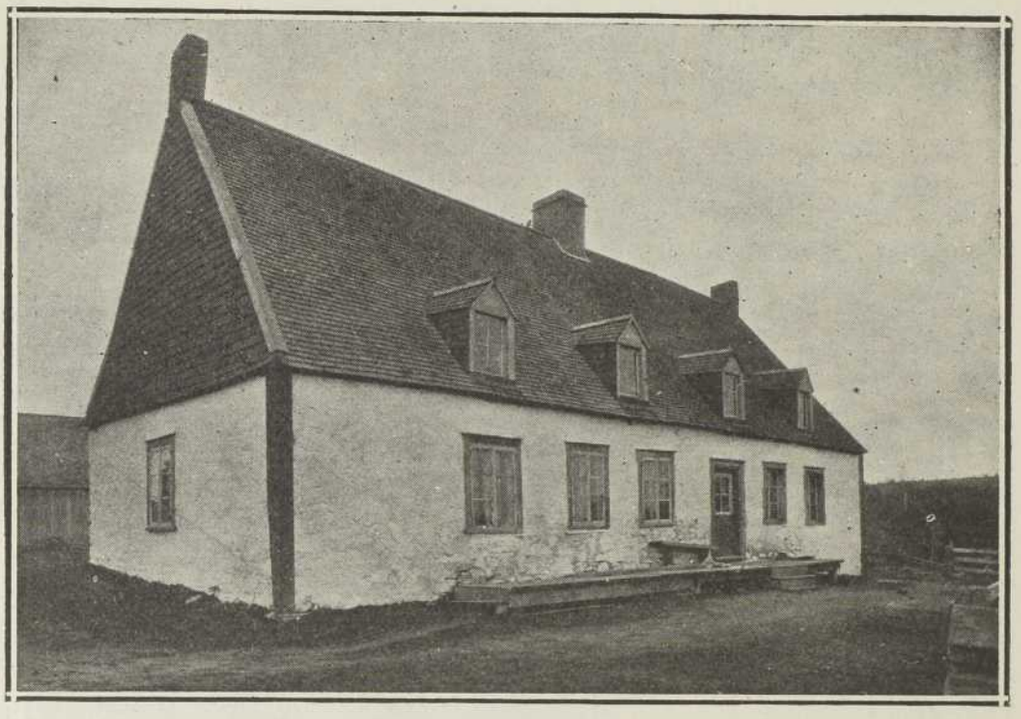

La maison Louis Ferland, une des plus anciennes de St-Pierre, I. O.

de raffinement, les insulaires en ont jusqu'ici jalousement gardé le secret.

M. l'abbé C.-O. Savard est le curé actuel de St-Pierre.(1)

St-François de Sales

La paroisse de St-François de Sales, qui occupe la partie extrême de l'Ile du côté est, remonte à 1679. Elle fut érigée canoniquement en 1714 et civilement en 1845; l'église actuelle fut construite en 1734, en remplacement de la première, bâtie en 1707.

L'abbé François Leguerne, originaire de Quimper, venu au Canada en 1751, y exerça les fonctions curiales, de 1758 à 1789. Par des notes trouvées aux registres, on apprend que nombre de boulets anglais traversèrent son église et que, par l'ukase de l'envahisseur, elle fut transformée, ainsi que le presbytère, en hôpital de fortune pour les soldats anglais.

(1) Pour liste des divers desservants et curés de la paroisse St-Pierre, I. O., voir Appendice, page 158.

St-François est justement renommé pour la diversité et la beauté de ses sites : à droite, l'Ile Madame et l'Ile-aux-Reaux. A gauche, en face, s'étend à perte de vue, sur une largeur de cinq lieues, constellée d'iles verdoyantes, (parmi lesquelles l'Ile Ste-Marguerite et l'Ile aux Grues), la nappe azurée du St-Laurent. Pour encadrement de ce magnifique panorama, la chaîne des Laurentides couronnées par la cime granitique du Cap Tourmente, perché à 1892 pieds au-dessus du niveau du fleuve.

Eglise St-Francois de Sales, I. O.

Dans l'acte de foi et hommage que René Amable Durocher, époux de Marie-Anne Mauvide, rend au Château St-Louis, le 15 juin 1781, il mentionne notamment, le fief et seigneurie de l'Ile Madame, qu'il avait achetée de Jean Mauvide et de Marie-Anne Genest son épouse, le 15 janvier 1779, en même temps que la seigneurie de " l'Ile d'Orléans ".

Il n'est pas sans intérêt, au point de vue historique, de mentionner la succession des titres qui avaient rendu Jean Mauvide propriétaire de la Seigneurie de l'*Ile Madame* :

27 avril 1683, concession par MM. de LaBarre et Demeule à Louise Mousseaux, tutrice aux enfants de Romain Becquet ; " de l'Ile Madame sise au sud de l'Ile et Comté de St-Laurent, d'une lieue de tour ou environ, avec haute, moyenne et basse justice, etc." Confirmée par arrêt du Conseil d'État du Roy le 15 avril 1684.

19 juin 1711, vente par Ls Lessard au Rév. Thierry Mazure, procureur de Dame Angélique Becquet, suivant acte passé devant Barbel, Notaire.

22 juin 1711, Ordonnance de l'Intendant Raudot, autorisant la cession du dit fief au Sr Lessard.

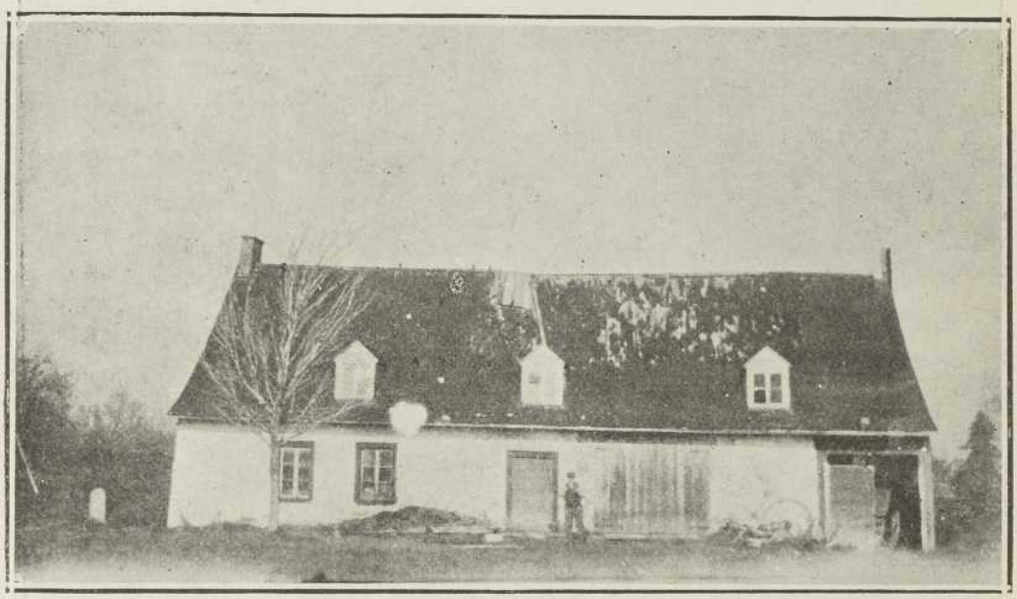

Une relique du temps passé : La maison Hébert, assiégée par les anglais en 1759.

12 avril 1713. Acte de foi et hommage par le Rév. Thierry Mazure esqualité.

28 mai 1753. Vente par M. Thierry Mazure procureur de Becquet au Sr Jean Mauvide du fief et seigneurie de l'Ile Madame, suivant acte reçu devant Danry de Blanzy, notaire à Montréal.

Quant à l'*Ile aux Reaux* ou *Ruaux*, d'une lieue de longueur sur huit arpents de largeur, elle devint en 1638, la propriété des Jésuites.

L'acte de concession, consenti le 20 mars 1638 par la Compagnie de la Nouvelle-France aux Pères Jésuites, mentionne qu'elle est faite " pour fins de pâturage des troupeaux de leurs établissements, en considération de leur zèle et de leur dévouement à évangéliser et civiliser les sauvages, en exposant leurs personnes aux plus grands dangers, au milieu des peuplades barbares."

Une seule condition est imposée aux concessionnaires, celle de faire, tous les vingt ans, l'aveu et dénombrement au Roy et un état de la culture.

Type de Canadien : Le Père Francois Hébert (Cayen)

En 1784, J.-B. Durocher, devenu propriétaire de la seigneurie de " l'Ile d'Orléans " comme héritier de Réné Amable Durocher, étant tombé en mauvaises affaires, fit cession de tous ses biens, comprenant une part de seigneurie de l'Ile d'Orléans. Joseph Drapeau en fit l'acquisition des Syndics, en 1800. Quant à l'Ile Madame, après plusieurs mutations, elle est devenue la propriété de la famille de M. Edmond Laliberté, décédé il y a quelques années.

Un souvenir de la grande guerre

Dès longtemps avant la guerre, les Allemands avaient pressenti l'importance statégique de l'Ile d'Orléans et en particulier de St-François.

Sous prétexte de l'établissement d'une manufacture de tuyaux de drainage, ils construisirent à St-Jean, à quelques

pas du fleuve, de puissantes assises en ciment que l'on voit encore, émergeant du sol.

Quelques mois avant la guerre, ils s'étaient fait consentir d'un nommé Sanschagrin, de St-François, une promesse de vente de sa propriété, qui dominait le fleuve à l'extrémité nord-est de l'Ile.

La garde, heureusement, " veillait aux barrières du Louvre ". Le louche de la transaction n'échappa point à la sagacité des agents de la sûreté, " l'Intelligence Bureau ", auxquels "le bloc encimenté ne disait rien qui vaille".

Les Allemands, se sentant épiés et découverts, à la sourdine délaissèrent leurs ouvriers, les acheteurs honteux et déconfits décampèrent, laissant là arrhes et terre, exhalant, dans leur for intérieur, les regrets de Perrette :

Adieu ! veau, vache, cochon, couvée.

Inutile de dire que le vendeur, réjoui de la mésaventure des acheteurs et de sa bonne fortune, garda sans chagrin... et les arrhes et la terre.

Une noce tragique

St-François fut jadis le théâtre d'un incident plus tragique: C'était au commencement d'octobre 1757.

Un jeune cultivateur de St-François, Louis Beaudoin, revenait en chaloupe de St-Joachim où il avait, le matin même, uni sa destinée à celle d'Agnès Paré, fille de l'un des notables de l'endroit.

Le groupe nombreux des " gens de la noce, " (ils étaient quinze,) regagnait joyeux la demeure du marié où la fête devait se prolonger en familiales agapes.

Pour la circonstance, on avait disposé plusieurs tables, recouvertes de la plus fine toile, et copieusement décorées de bouquets parfumés et de fruits succulents, cueillis dans cet éden qu'est l'ile d'Orléans.

Pendant qu'à la maison les femmes se hâtaient dans les derniers préparatifs et veillaient à la cuisson des mets, un messager, en grande affliction, vint les informer d'un malheur irréparable.

A quelques arpents du rivage, un imprudent coup de barre avait fait chavirer l'embarcation et tous les passagers, moins deux cousins de la mariée, étaient ensevelis dans les flots.

Les eaux perfides rendirent leurs victimes. Les cadavres, un par un, furent déposés sur le gazon. Pour les ensevelir, on se servit des blanches nappes qui, depuis la veille, recouvraient les tables chargées de mets et de fleurs.

Pendant les longues veillées d'hiver les vieillards d'Argentenay redisent encore aux jeunes cette histoire lamentable.

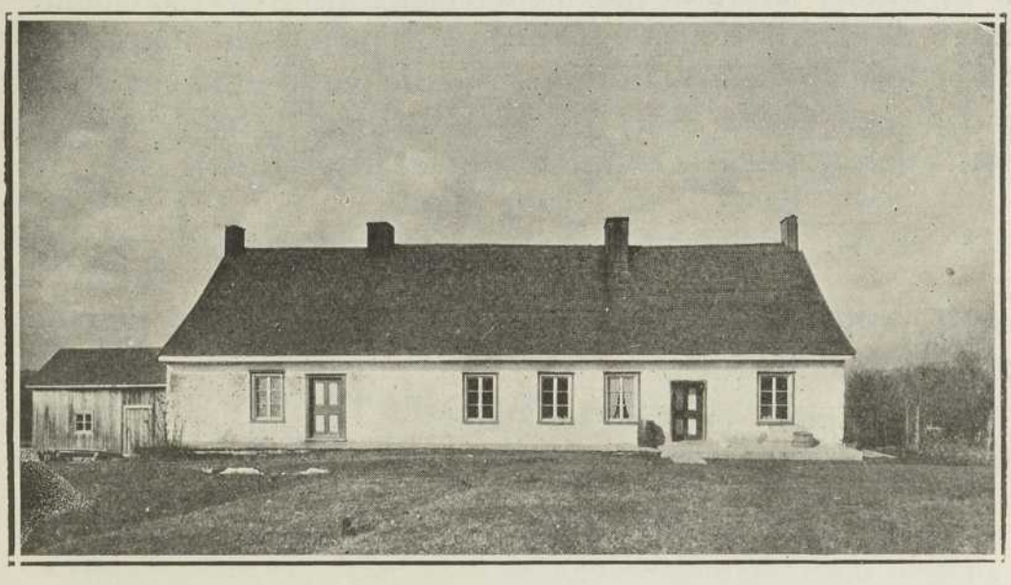

La bonne vieille demeure de " l'habitant " canadien. Maison Guérard, à Argentenay

Pour en corroborer la véracité, ils murmurent tristement la complainte d'un nommé Veilleux, chansonnier rustique de l'époque.

En voici deux couplets typiques :

Ce cher Louison, par trop de complaisance
Laisse gouverner par un novicier.
En déboutant la Pointe à Porte-Lance
Mal gouvernée, la chaloupe a viré.

Tout le rivage était mouillé de larmes
Quand tout chacun reconnaissait les siens.
On a trouvé le mari et la femme,
Son frère aîné l'orphelin avec lui.

Sr-François a été de tout temps, renommé pour ses " pescheries ", ses chasses et ses légumes. L'anguille, l'alose, l'esturgeon, le bar, le petit gibier, le poireau y abondent. Les Nemrods viennent chaque année faire le coup de feu à la pointe-à-Daneau, à la pointe-aux-Pigeons, à la Caille, endroits particulièrement giboyeux. L'éloignement des habitations, le silence des sous-bois, la douce quiétude de la grève ont fait de ces lieux le paradis des chasseurs.

En cette année 1927, M. l'abbé Eugène Sirois remplit les fonctions curiales de la paroisse St-François de Sales.(1)

Ste-Pétronille

Bien différente est la partie ouest de l'ile où tout est mouvement et bruit.

Ste-Pétronille est le port maritime de l'ile. Il ne lui manque qu'une " cannebière " pour être un petit Marseille, bien

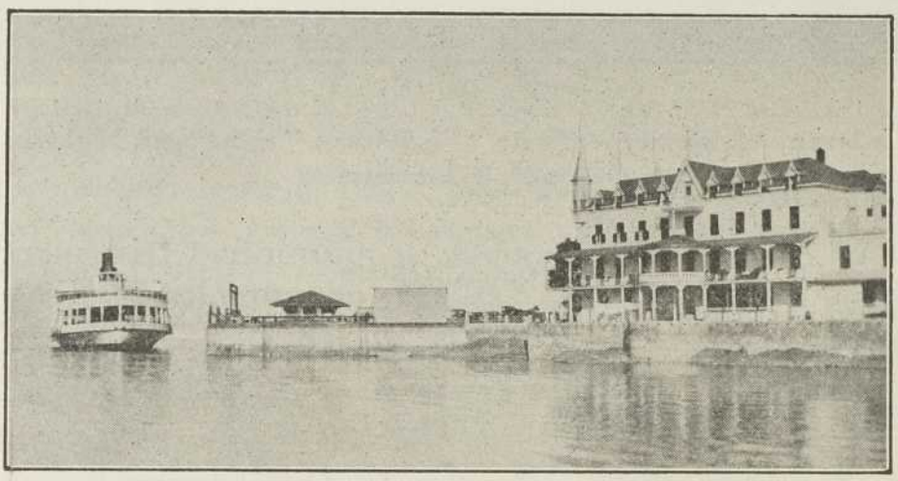

Chateau Bel-Air, Ste-Pétronille, I. O.

(1) Pour liste des missionnaires et curés qui ont desservi la paroisse St-François de Sales, voir Appendice, page 160.

qu'elle soit le port d'escale d'un seul navire, mais qui y verse incessamment à chaque heure du jour, durant la saison d'été, un flot considérable de citadins et de touristes.

" Le bout de l'Ile ", comme on l'appelle généralement, est le port d'embarquement des produits maraîchers qui, deux fois la semaine, sont offerts en vente sur les marchés Finlay et St-Roch, de Québec. C'est aussi l'endroit où descendent les touristes américains, dans leurs randonnées annuelles à travers la province de Québec et les citadins qui passent la saison estivale dans les différentes paroisses de l'ile.

Pour accommoder les diverses classes de la société canadienne et les touristes étrangers, pour répondre aux exigences d'un trafic progressif et pour faciliter le transport rapide des centaines d'automobiles qui viennent chaque jour faire le tour de l'ile, une compagnie locale a fait récemment construire un bateau, qui sans cesse voyage entre le Bout de l'Ile et Québec.

La compétence et la courtoisie du personnel du paquebot " *Ile d'Orléans* " assurent un service excellent, d'une parfaite régularité, très appréciable et très apprécié par les touristes et les hommes d'affaires.(1)

" Le Bout de l'Ile est pourvu d'un excellent hôtel, fréquenté, durant la belle saison, par la société la plus select.

D'aucuns prétendent que l'Hôtel Fraser et le quai sont construits sur le site de " L'Anse du Fort ", jadis occupé de 1651 à 1658 par les Hurons, avant d'émigrer à Notre-Dame de Foy, et plus tard à la Jeune Lorette.

A ces pauvres sauvages, pourchassés par les Iroquois, les Jésuites avaient offert l'hospitalité de cette terre, qu'ils avaient eue d'Éléonore de Grand'Maison, une grande bienfaitrice de la colonie et une "fervente propagandiste" de la mission française du Canada, puisque de ses quatre mariages avec les Srs Antoine Bondier de Beauregard, François de Chavigny de Berchereau, Gourdeau de Beaulieu

(1) Un autre bateau *Le Pélerin* fait aussi un service régulier entre Québec, St-Laurent et St-Jean. Deux fois la semaine, il fait escale à St-Michel et Berthier sur la rive Sud du St-Laurent.

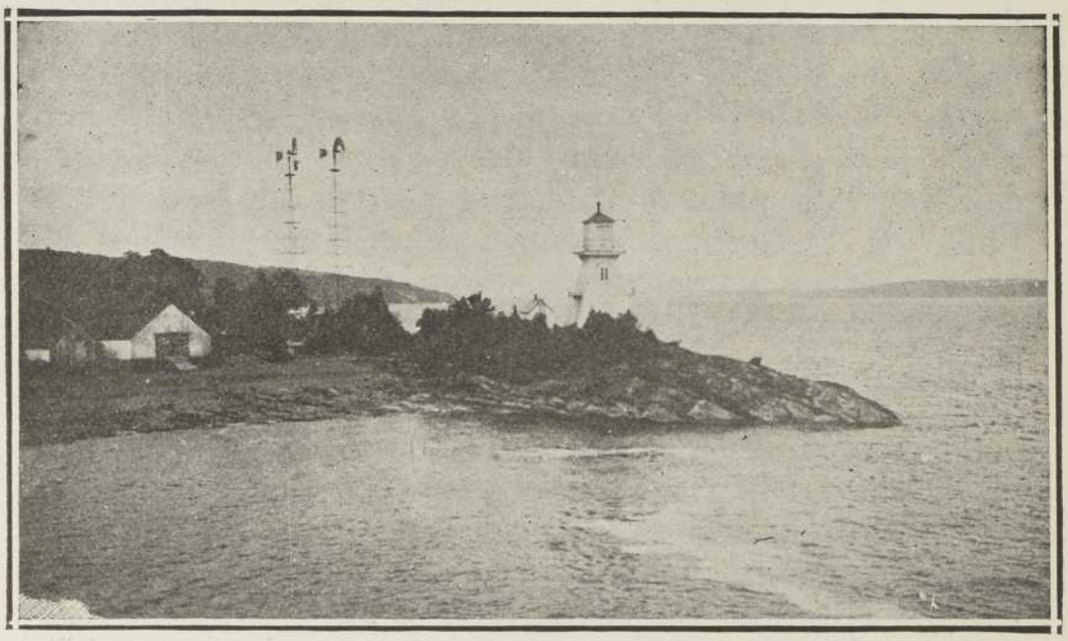

L'Anse du Fort.

et Caillau de la Tesserie, elle laissa une nombreuse progéniture, dont les familles de la Chevrotière, de la Gorgendière, Renaud, Couët, Lemoyne et Taschereau.

C'est l'assassinat du troisième mari de cette dame par le valet du Sr Gourdeau, qui fournit au Sr de la Tesserie l'occasion de lui offrir un quatrième convol, qu'elle accepta.

En 1653, une petite chapelle fut érigée à l'Anse du Fort, sous le vocable de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie.

Le Père Chaumonot vécut un grand nombre d'années (1650-1657) à l'Anse du Fort, avec ses chers sauvages Hurons.

La paroisse de Ste-Pétronille ne fut détachée des paroisses de St-Pierre et St-Laurent qu'en 1870, date à laquelle elle a été érigée canoniquement.

La municipalité de Beaulieu ne date elle-même que du 1er janvier 1874.

A quelques arpents du village, sur l'une des terres du fief Gourdeau, les touristes, les chercheurs passionnés des

endroits historiques de l'ile, ne manquent pas d'aller voir " le pied de Saint-Roch":

Sur un rocher émergeant de terre se dessine l'empreinte d'un pied d'homme et d'un bâton ; un peu plus loin, celles des pistes d'un chien. L'imagination populaire a vite reconstitué la scène : saint Roch, cheminant, en ses courses de charité, appuyé sur son bâton et suivi de son chien.

L'église de Ste-Pétronille.

Des profanes pensent que l'un des " sorciers de l'ile " a voulu léguer aux adeptes de l'archéologie, l'empreinte de son passage, comme marque impérissable de sa puissance occulte.

Pour ceux qui ajoutaient créance aux racontars de la rue, que l'ile était infestée de sorciers etc, ces traces étaient sûrement celles du Juif Errant.

Le touriste, lui, est tenté de se découvrir à la vue de ce tableau évocateur et de saluer chapeau bas le grand thaumaturge.

C'est également à Ste-Pétronille que naquirent et vécurent, bien que d'une vie éphémère, les premiers chantiers maritimes canadiens. A cet endroit furent construits, en 1824 et 1825 pour une compagnie marchande de Glasgow, deux grands navires, de trois cents pieds de longueur et d'un jaugeage de quatre à six mille tonnes chacun.

Lancement du "Columbus" et du Baron "Renfrew"

Le lancement du *Columbus*, le 25 juillet 1824, comme d'ailleurs celui de sa sœur jumelle (sister-ship), baptisée le 27 juin 1825 sous le nom de *Baron Renfrew*, fut un évènement sensationnel, qui rassembla plus de cinq mille personnes et donna lieu à de grandes réjouissances.

Le compte-rendu qu'en fait alors *La Gazette de Québec* ne saurait manquer d'intéresser nos lecteurs. Le voici :

" Le *Columbus*, qui mesure trois mille sept cents tonneaux de registre, et que nous croyons être le plus grand vaisseau qui ait jamais été bâti, a été lancé, hier matin, vers huit heures, sans accident.

" La foule qui s'était portée sur les lieux de bon matin et dès la veille, était aussi grande que nous en avons jamais vue en Canada; il ne pouvait pas y avoir moins de cinq mille personnes, sans compter un grand nombre qui s'étaient rendus à la Pointe-Lévis, de l'autre côté du fleuve, qui est large d'environ deux milles en cet endroit. Il y avait beaucoup de personnes accourues d'autres parties de la province. Sept bateaux à vapeur qui se trouvaient dans le port, avaient été mis en réquisition pour transporter des passagers et avaient pris poste auprès du chantier, et une centaine de chaloupes et autres petites embarcations qui s'étaient rendues de bonne heure étaient disposées au devant ; ce qui, avec l'activité des charpentiers, la beauté des paysages environnants et la sérénité du jour, présentait une scène tout à fait nouvelle dans ce pays, et sur laquelle le pinceau

de l'artiste aurait pu s'employer avec avantage. Nous sommes informés qu'il en a été fait plusieurs esquisses, par des messieurs qui s'étaient placés à la Pointe-Lévis.

" Le *Columbus* appartient à une compagnie de marchands d'Écosse, et a été bâti sous la direction d'un monsieur Hood, jeune homme de Glasgow, qui a montré beaucoup de talent, et qui joint à la pratique une connaissance intime de la théorie et de l'art. Les inquiétudes sur le succès d'une entreprise toute nouvelle, dont les difficultés ne pouvaient pas être appréciées, et dans laquelle il y fallait tant de capitaux, devaient être bien vives, et il a dû se sentir soulagé beaucoup lorsqu'il en a vu le terme.

" Le vaisseau se rendit par un mouvement égal et majestueux dans son élément, et n'avança pas à plus de cent toises dans le fleuve. Pendant ce mouvement, la musique du 68e. régiment, qui était à terre, et celle du 71e qui était à bord du *Swiftsure*, jouèrent le God Save the King, ce qui fut suivi d'acclamations générales, et d'une décharge de canon, à terre et à bord des bateaux à vapeur.

" Le feu prit aux cadres, et se communiqua aux copeaux à l'entour, mais il fut facilement éteint.

" Le vaisseau monta avec la marée, la distance d'un mille et demi, où les bateaux à vapeur, le *Malsham*, le *Swiftsure* et le *Sherbrooke* lui furent attachés et le conduisirent à l'ancrage, près du Sault de Montmorency, à environ six milles au-dessous et à la vue de cette ville. On dit qu'il sera prêt à faire voile dans environ trois semaines. Malgré une apparence un peu lourde, il est bâti très solidement et ne tire à présent que treize pieds d'eau ; on croit que, lorsqu'il sera prêt pour la mer, il ne tirera guère plus de vingt pieds, et l'on voit tous les ans des vaisseaux qui n'ont qu'un pont et qui tirent autant. Il a quatre mâts avec un beaupré, comme les autres vaisseaux et traversera l'Atlantique à la voile. Il est commandé par un marin expérimenté et son équipage, d'environ quatre-vingt-dix hommes, est composé de matelots envoyés d'Écosse, l'automne et le printemps derniers.

" Voici ses dimensions exactes : longueur, 301 pieds 6 pouces ; largeur, 50 pieds 7 pouces ; profondeur, 29 pieds 4 pouces ; port 3,690 tonneaux et 32-94 °.

" Les plus grands vaisseaux de la marine royale ont environ 240 pieds de quille. Leur largeur et leur profondeur passent celle du *Columbus*, mais leur tonnage est beaucoup moindre ; car des juges compétents nous disent que le *Columbus* portera 9,000 tonneaux de bois carré.

" Les capitaux déboursés dans ce pays, pour sa construction, doivent être immenses ; des personnes expérimentées comptent qu'il aura coûté au moins *L*5 par tonneau, exclusivement des mâts et agrès. Il a procuré de l'emploi à un grand nombre de charpentiers, et autres depuis neuf mois ; la demande qu'il y avait pour la construction des autres vaisseaux a fait qu'ils ont eu de bons gages, et pendant quelque temps jusqu'à deux piastres par jour." (*Gazette de Québec.*)

Un autre vaisseau, de dimensions encore plus considérables, fut immédiatement mis en construction sur le même chantier, et par la même compagnie.

"Voici les dimensions de ce vaisseau qui fut appelé le *Baron de Renfreu* : Longueur, 309 pieds ; largeur, 60 pieds ; profondeur, 38 pieds ; en dehors, 57. Il jaugeait près de 5,300. L'ancre seul pesait 90 quintaux ; le grand mât avait 75 pieds au-dessus du pont ; la grande vergue, 73 pieds ; le beaupré, 60 pieds ; le câble, vingt-sept pouces de tour et cent brasses de long. Trente tours du cabestan faisaient un mille, vingt-neuf fois le tour du vaisseau faisait une lieue. Il entra dans la construction de ce léviathan, 3,000 tonneaux de bois et 2,500 quintaux de fer."

Une compagnie locale, récemment formée pour doter les diverses paroisses de l'ile d'Orléans de l'électricité, est en train de bannir de l'ile le pétrole et de conjurer enfin le sort et une légende séculaire, en enlevant aux lutins de l'ile le pouvoir de terrifier les mortels par les feux de leurs falots. Elle possède à Ste-Pétronille ses bureaux d'administration.

Le camp de Wolfe. — L'explorateur Cook.

Un souvenir historique se rattache à Ste-Pétronille :

Wolfe, de son regard d'aigle, ne fut pas lent à constater — ce que d'ailleurs le marquis de Vaudreuil appréhendait vive-

ment — que l'extrémité ouest de l'Ile d'Orléans (d'où l'on pouvait observer les opérations militaires tant sur les côtes de Lévis que sur les hauteurs de Montmorency) offrait un point stratégique de tout premier ordre.

Aussi s'empresssa-t-il d'y établir le camp de son armée. C'est donc du " Bout de l'Ile " que le général anglais dirigea les mouvements des troupes et des vaisseaux, dans cette fameuse campagne de 1759, qui devait assurer à l'Angleterre sa plus belle conquête d'outre-mer et lui donner un peuple dont la loyauté ne s'est jamais démentie.

Deux plans dressés par des officiers de l'état-major anglais, l'un par Hawkins, l'autre par Jeffreys, permettent de constater la savante ordonnance des troupes de Wolfe et la disposition des diverses unités de la flotte anglaise, ainsi que les positions des divers détachements français, avant le suprême engagement des Plaines d'Abraham.

Ces cartons sont très intéressants à consulter.

Le fameux explorateur James Cook, le découvreur de la Nouvelle Calédonie et des Iles Sandwich ou Hawaii, (où il fut assassiné par les naturels en février 1779), faisait partie de l'escadre de l'amiral Saunders en 1759, comme maître du *Mercure*.

Chargé par le capitaine Palliser, qui avait pleine confiance en son habileté et son courage, de faire des sondages entre l'ile d'Orléans et les battures de Montmorency en vue d'y placer des vaisseaux pour couvrir l'armée de Wolfe projetant d'attaquer les batteries françaises, érigées sur les hauteurs de Montmorency, Cook, sept nuits durant, procéda à cette tâche périlleuse. Surpris le dernier soir, il réussit, à force de ramer, à prendre terre à l'ile d'Orléans, laissant sa chaloupe aux sauvages ; et il put remettre à l'Amiral Saunders une carte très exacte et très complète de cette partie du fleuve, entre l'ile d'Orléans et la côte de Beaupré.

C'est ce même capitaine James Cook qui, après la conquête, fit des relevés si exacts du St-Laurent que la carte du fleuve, parue plus tard en France, n'est qu'une reproduction, mais à une échelle plus petite, de celle faite par Cook.

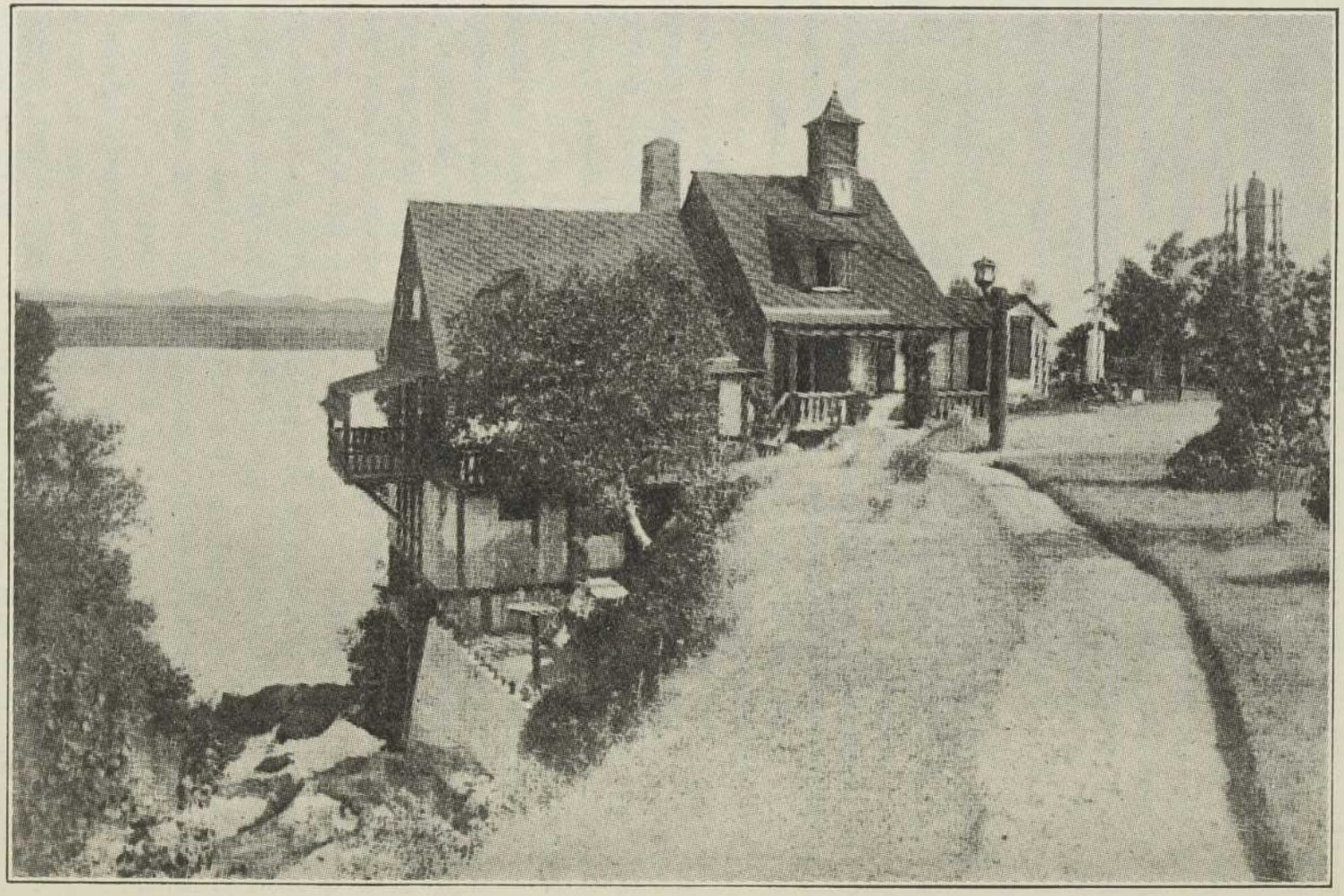

Le moulin de Vincennes, à Beaumont.

(En face de St-Laurent, I. O.)

Le Commodore Lord Colvil lui confia plus tard le titre de maître d'équipage du " Northumberland ", qu'il commandait à Halifax.

C'est à la suite de la campagne de 1759 que Cook se fit explorateur dans les mers du sud et acquit cette réputation mondiale, dont il jouit si justement.

(Extrait de la *Vie du Capitaine Cook*, par le Dr Kippis, traduction française de 1789.)

Notons en passant qu'il existait autrefois à l'ile d'Orléans une station de signaux, formée d'amarques d'arbres, reliée à celles de l'Islet-du-Portage et de Kamouraska. M. de Lanaudière en avait la direction. Ces stations de signaux, jugées favorables à la marche des vaisseaux ennemis, furent supprimées en 1758.

Tout pacifique, on le conçoit, est le service des signaux établi maintenant à St-Jean de l'Ile, pour enregistrer le mouvement des navires.

Le notaire M. Bowen, un fervent admirateur de l'ile d'Orléans, auteur d'une étude très intéressante sur l'ile d'Orléans, lue à la Société Littéraire et Historique de Québec le 14 avril 1860, a été longtemps propriétaire d'un terrain à Ste-Pétronille où, prétend-il, se trouvait "l'Anse du Fort".

Cette propriété est maintenant occupée par M. Horatio Walker, l'artiste émérite, dont les jeunes peintres apprécient hautement le bénévole encouragement, les sages conseils, l'exquise affabilité.

La paroisse Ste-Pétronille est actuellement sous la direction de M. le curé Paradis, dont la famille est originaire de St-Pierre.(1)

St. Laurent

Dix milles environ séparent St-Laurent de Ste-Pétronille. On s'y rend en côtoyant vers l'est la rive sud de l'ile.

Du promotoire formé par " les coteaux " de St-Laurent, la vue des opulentes campagnes s'étageant de l'autre côté

(1) Pour liste des missionnaires et curés qui ont desservi cette paroisse, voir Appendice, page 164.

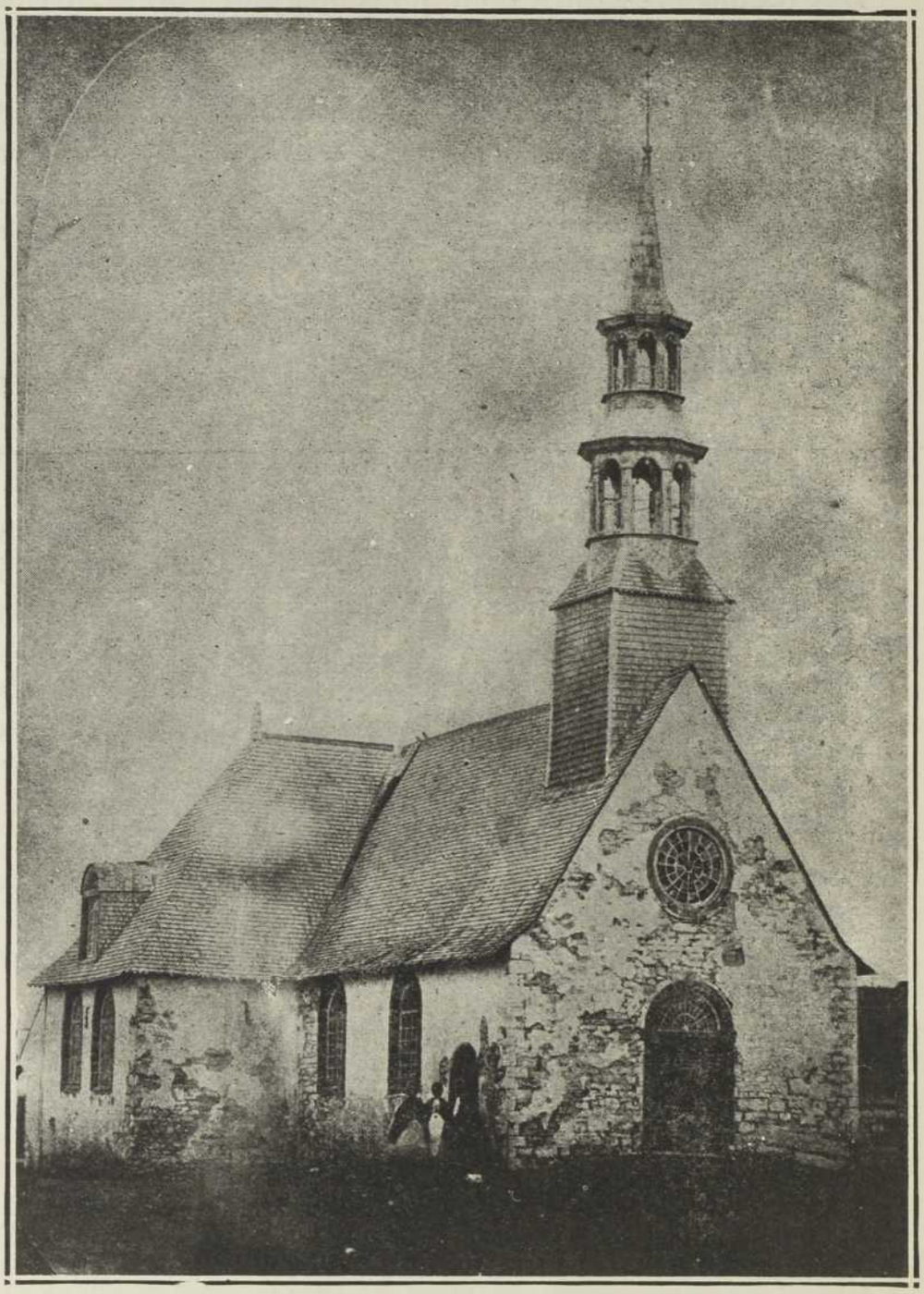

La première église, St-Laurent. (St-Paul) I. O.

de la plaine diaprée du grand fleuve, avec les gracieuses silhouettes de leurs clochers, fixant comme autant de jalons indicateurs des centres de l'activité paroissiale, éveille l'image des splendeurs du paradis terrestre. Il n'y manque que la pomme, " la St-Laurent," abondante dans l'Ile de Montréal.

Jusqu'à l'acquisition par François Berthelot de la seigneurie de " l'Ile d'Orléans ", cette paroisse avait pour patron saint Paul. Devenue " Comté de St-Laurent ", M. Berthelot fit des instances auprès de l'évêque pour que la paroisse prit le nom de son comté. Le prélat, cédant à la demande du puissant seigneur, changea le nom de St-Paul en " St-Laurent " et St-Laurent de la Durantaye, paroisse en face de la rive sud, devint " St-Michel de Bellechasse ".(1)

C'est ainsi que l'apôtre des Gentils, de nouveau renversé "sur le chemin des coteaux", céda, en 1698, à saint Laurent, la gloire de patronner l'une des plus jolies, des plus pittoresques paroisses de Québec.

Jusqu'alors et depuis 1675, la chapelle avait existé à l'endroit dit de " l'Arbre Sec ". Les livres de compte tenus par le Séminaire de Québec mentionnent le fait qu'il aurait été payé à Charles Pouliot — celui-là même qui avait bâti le premier moulin à vent de Ste-Famille — une somme de 435 livres " pour équarrir et tailler l'église de St-Paul "(2)

Le 23 août 1697, M. Berthelot faisait donation en " franche aumône ", c'est-à-dire sans démission de foi ni réserve de prestation ou *droiture* quelconque, d'un terrain spacieux pour l'église et le presbytère de St-Laurent.

Le 29 mars 1707 le seigneur Jean-Paul Maheu faisait à son tour, devant le notaire Genape, donation d'un second terrain en faveur de la fabrique de St-Laurent, au Père Poncelet.

Un échange de reliques

Le changement de la paroisse St-Paul en celui de St-Laurent fut l'occasion d'une difficulté assez grave.

(1) Cette appellation fut donnée à cause du Sr Jean Marsolet de Bellechasse.

(2) Détail fourni à l'auteur par Mgr Amédée Gosselin.

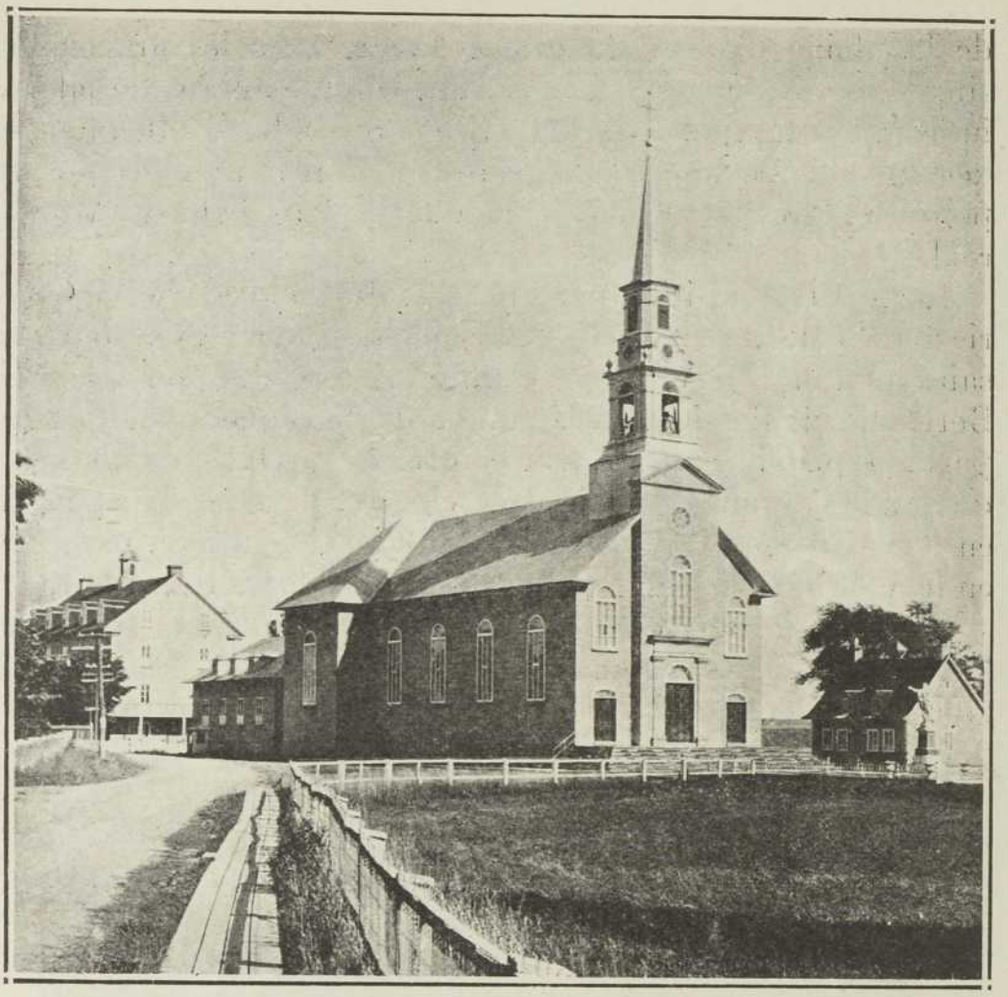

Nouvelle église St-Laurent

La paroisse St-Pierre, placée désormais, par l'effet de ce changement, sous le vocable de " St-Pierre et de St-Paul ", le Père Poncelet remit à l'abbé Dauric, curé de St-Pierre, une relique consistant en un os du bras de saint Paul et reçut en échange pour l'église de St-Laurent, une relique de saint Clément, dont le corps est conservé au monastère des Ursulines de Québec.

La transaction n'eut pas l'heur de plaire à un certain paroissien qui, furtivement et d'une main sacrilège, contraignit les pauvres saints à réintégrer leur église primitive. L'Ordinaire saisi de l'affaire, après une longue enquête, ordonna une restitution solennelle des reliques aux deux églises respectivement.

Au jour fixé par l'évêque, dans chacune des paroisses, une procession des fidèles se forma, emportant pieusement les reliques de saint Paul et de saint Clément. L'endroit de la route, dite " des Prêtres ", où s'opéra la restitution, fut marqué d'une croix, encore visible.

Calvaire à St Laurent, I. O.

A quelques arpents de l'intersection de cette route " des Prêtres " avec le grand chemin conduisant de Ste-Pétronille à St-Laurent, un immense caillou isolé au bord du fossé attire l'attention; il indique le sentier par où, à travers champs et ravins, on peut se rendre à la légendaire " grotte Maranda ", d'une discrétion impénétrable, comme l'oracle du Sphinx.

Dans ses *Mémoires* Nicolas Gaspard Boisseau la décrit comme suit :

" C'est une caverne formée par l'auteur de la nature dans " le roc. Elle a environ huit pieds de profondeur sur six de " hauteur; aux deux côtés l'on voit avec admiration deux " lits taillés dans le même roc, assez grands chacun pour y " coucher une personne."

Un peu en aval sur le fleuve, se trouve une baie très favorable au mouillage des vaisseaux de tout tonnage qui " venaient autrefois régulièrement y chercher et y attendre, dit Bou-

chette, les instructions définitives pour faire voile." C'est le " trou St-Patrice ".

Le nom donné à cette crique, et qui remonte aux premiers temps du régime français, puisque Villeneuve le mentionne dès 1689 dans sa carte, provient, dit-on, d'une protection visible attribuée à ce grand saint, ou selon d'autres, au voisinage d'une grotte remarquable, dite " caverne de Bontemps ". Non loin de là se dresse un rocher inaccessible, de forme pyramidale renversée et très curieux à voir.

Scène rurale : la cuite de pain

Le capitaine du *St-Joseph* qui, en 1639, amena dans la Nouvelle-France, la sainte Mère de l'Incarnation et les autres missionnaires, avait nom Bontemps. N'est-ce pas pour perpétuer le souvenir de ce capitaine que le nom fut donné à la caverne ?

Étant donné la facilité avec laquelle, "l'eau de feu" était alors importé dans le pays, nous croirions plutôt à un simple camouflage du nom, par le changement d'une seule lettre ? Il n'eut pas été étonnant qu'à côté de l'hôtellerie tenue par Madame Cookson, surnommée " La Providence des Marins " la grotte que l'on voit maintenant sur la terre Maranda fut

autrefois, non une caverne mais une " taverne " où, à cœur joie, l'on se donnait du bon temps.

Chantiers maritimes

Grâce aux chantiers maritimes que les Frères Fillion y maintiennent depuis 1900, St-Laurent est encore de nos jours un centre considérable d'activité, même durant la saison d'hiver.

Chaque année, un grand nombre de vaisseaux y établissent leurs quartiers d'hiver, afin d'être les premiers à prendre la mer, le printemps venu.

A l'initiative d'un citoyen de St-Laurent, François Pouliot (fils de François et de Soulanges Lapierre), est du un service quotidien, inauguré en 1854-55, entre l'Anse de l'église et le marché Finlay (1) Pendant les vingt ans qu'il le dirigea, aucun accident quelconque, dit la chronique, ne fut à déplorer.

Justement renommé est St-Laurent pour l'habileté déployée par ses chaloupiers, dans la construction des bateaux de cabotage.

Les chaloupes de l'ile d'Orléans, confectionnées par les Pelletier, les Lapierre, les Dumas, les Pouliot, les Bouffard, les Laprise, sillonnent nombreuses les eaux du St-Laurent et se distinguent par la solidité de leur charpente et la grâce de leur coupe.

Le premier curé résidant fut le Père Poncelet, Jésuite (1700-1712).

Episode de 1759: Wolfe et le curé Martel.

Lors de l'invasion de 1759, l'abbé François Martel y exerçait,depuis 1731, les fonctions curiales.

Au moment du débarquement de Wolfe et de Carleton à St-Laurent, le souci de sauver son église d'une destruction imminente lui suscita un geste d'une placidité héroïque et qui toucha le cœur du conquérant : Sur la porte de l'église

(1) Ce nom fut donné en 1838, en mémoire de William Finlay qui avait donné une forte somme pour faire des travaux d'amélioration à ce lieu qui s'appelait jusqu'alors " La Place ".

de St-Laurent, il plaça une pancarte et tremblant, caché à quelques verges de là, il attendit :

Ce que les supplications et les larmes des populations étreintes par l'angoisse et les affres du désespoir n'avaient pu obtenir, la seule lecture de quelques lignes, produisit l'effet tant désiré.

L'affiche adressée *aux Valeureux Officiers de l'Armée Anglaise* faisait appel à leur humanité et à leur magnanimité et les suppliait avec instance d'épargner sa chère église et son presbytère ; puis, avec une politesse toute française, le curé terminait sa supplique en exprimant le regret " que le printemps si hâtif le privât du plaisir d'offrir au Commandant de l'escadre anglaise les primeurs de son jardin ".

Wolfe, qui sans doute comprenait la langue de Racine, puisque, suivant un de ses biographes, " il avait appris la langue d'Homère avant de prendre la lance d'Achille et était imbu du désir d'unir aux lauriers les palmes de *Minerve*," arrêta la marche de son détachement pour s'enquérir de l'objet de cette requête.

Cette supplication muette toucha l'âme de Wolfe, tant il est vrai que la meilleure arme, pour vaincre l'obstination superbe du plus fier Sicambre, est de faire appel à la noblesse et à la générosité de son cœur.

Wolfe, le vainqueur de la bataille des Plaines d'Abraham.

En maints domaines, que de conquêtes pacifiques n'avons-nous pas faites depuis la cession du pays, en adressant un suprême appel au " fairplay britannique "!

L'histoire rapporte que non seulement l'église de St-Laurent fut épargnée par les boulets des envahisseurs mais que le général, gagné par les procédés délicats du vieux curé français, fit ajouter au presbytère une annexe, dont il paya les frais de construction.

C'est à St-Laurent même que le lendemain, 28 juin, Wolfe signait et lançait son fameux manifeste, dont nous relatons ici les principales clauses :

(*Texte*)

The King of Great Britain wages no war with the industrious peasant, the sacred orders of religion and the defenceless women and children. To these, in their distressful circumstances, his royal clemency offers protection. The people may remain unmolested on their lands, inhabit their houses and enjoy their religion in security.

But, if by a vain obstinacy and valour, they presume to appear in arms, they must expect the most fatal consequences : their habitations destroyed, their sacred temples exposed to an exasperated soldiery, their harvest utterly ruined and the only passage for relief stopped up by a most formidable fleet.

Given at St-Laurent, June 28th, 1759.

WOLFE.

(*Traduction*)

Le Roi de la Grande Bretagne n'entend pas faire la guerre à l'artisan de la glèbe, aux cultes religieux établis, aux femmes et aux enfants sans défense. Dans leur détresse, sa clémence royale leur offre protection. Le peuple peut, sans crainte d'être molesté, demeurer sur ses terres, dans ses maisons, et exercer ses devoirs religieux en toute sécurité.

Mais, si cédant à une vaine obstination et à une vaillance mal inspirée, les populations prennent les armes contre la Couronne Britannique, ils devront en subir les plus terribles conséquences : la ruine complète de leurs récoltes, la destruction de leurs habitations, le saccage de leurs temples par une soldatesque exaspérée, le blocus, par une flotte formidable, du fleuve St-Laurent, rendant ainsi impossible tout espoir de délivrance.

Donné à St-Laurent, ce 28 juin 1759. WOLFE.

La voix de la patrie en danger fit dédaigner cet appel. Le patriotisme domina la crainte et l'intrépidité répondit aux menaces. La population de l'Ile d'Orléans s'arma de toutes armes : fusils, mousquets, fourches et faulx, etc., pour repousser l'envahisseur.

Aussi, toutes les paroisses de l'Ile d'Orléans furent-elles ravagées et pillées, les maisons incendiées, les moissons détruites, les églises saccagées, les cloches enlevées. Seules furent épargnées l'église de St-Laurent et quelques autres constructions, où l'état-major anglais établit ses quartiers généraux.

Premiers colons de St Laurent I. O.

Les premiers colons qui s'établirent à St-Laurent furent les familles Pouliot et Chabot. La terre près de l'église, maintenant occupée par Samuel Pouliot, est la terre ancestrale de Charles Pouliot, qui s'y fixa vers 1665.

Détail digne de mention, elle a toujours été possédée par un descendant direct de Charles Pouliot, sans jamais changer de nom.

Ce premier Charles Pouliot mourut en 1699 et sa veuve Françoise Lemonier, épousa Jean-Paul Maheu.

Le contrat de mariage, passé devant Rageot, notaire, porte la date du 26 septembre 1700 et contient la clause originale que voici.

" Les conjoints promettent s'épouser sans s'avantager " d'aucun bien ny de part ny d'autre, sans entrer en commu- " nauté ni en connaissance des dettes de l'un de l'autre, espé- " rant seulement de vivre ensemble comme deux bons amis, " pour avoir soin l'un de l'autre,le dit Maheu faisant valoir le " bien de la future épouse au profit de l'un de l'autre."

Le règne de cette amitié fut éphémère, puisque les registres de St-Pierre font foi que le 11 juin 1703, Jean-Paul Maheu, devenu veuf, épousait Dame Anne Petit, veuve de feu Antoine Juchereau.

N'ayant pu trouver les conventions de mariage qui précédèrent cette dernière union, nous ne pouvons juger si ce dernier convol fut un mariage d'amour ou de raison.

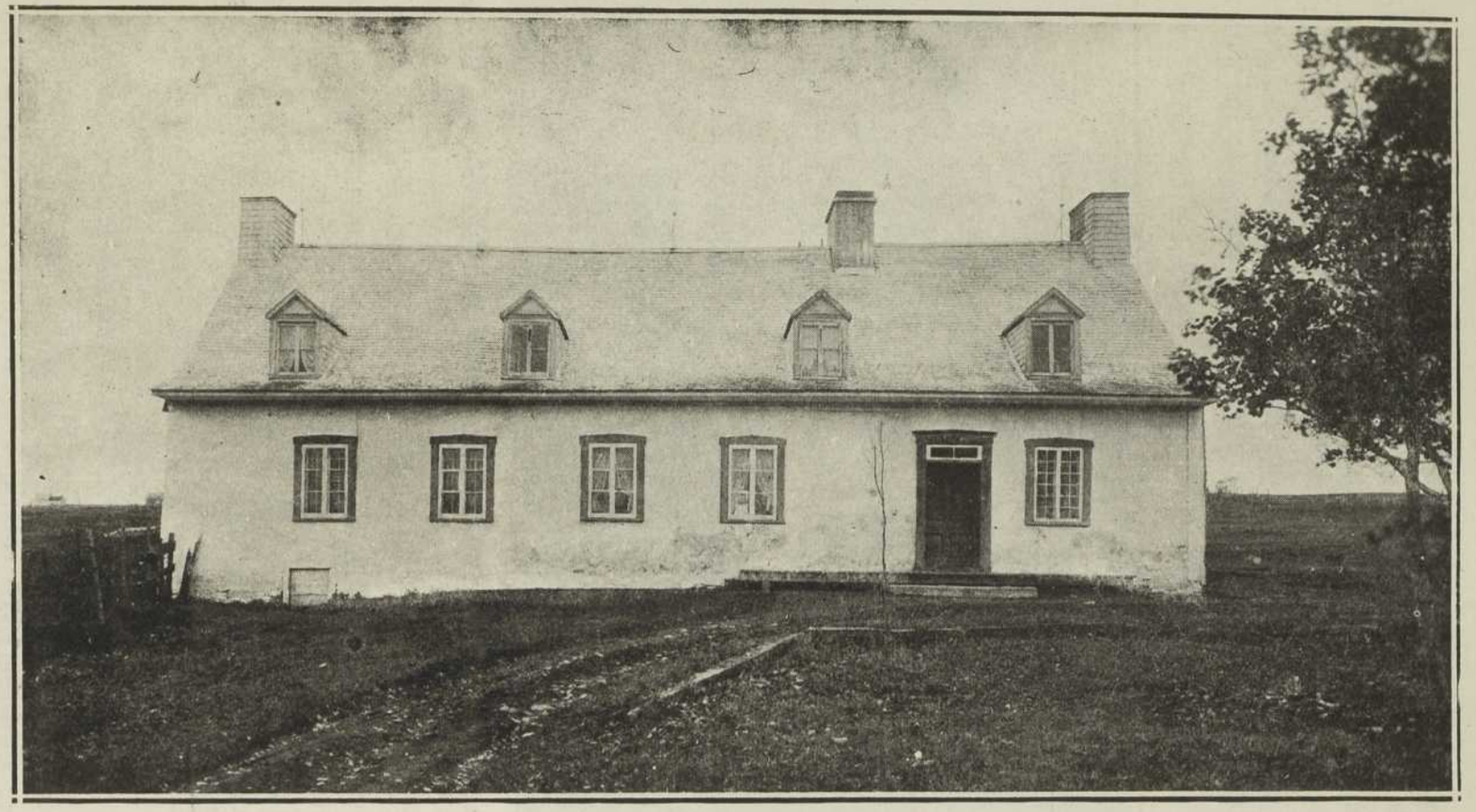

Maison ancestrale des Pouliot à St-Laurent, I. O.

Le moulin à farine en pierre, que l'on voit à St-Laurent, sur le chemin conduisant à St-Jean et mû par l'eau est l'ancien moulin seigneurial des seigneuresses Drapeau.

Dès 1675, mentionnent les livres de compte du Séminaire de Québec, une somme de 65 lvs fut payée à Charles Pouliot " pour une fusée et un bras de rouet par lui fournis *pour le moulin du Sud* ".

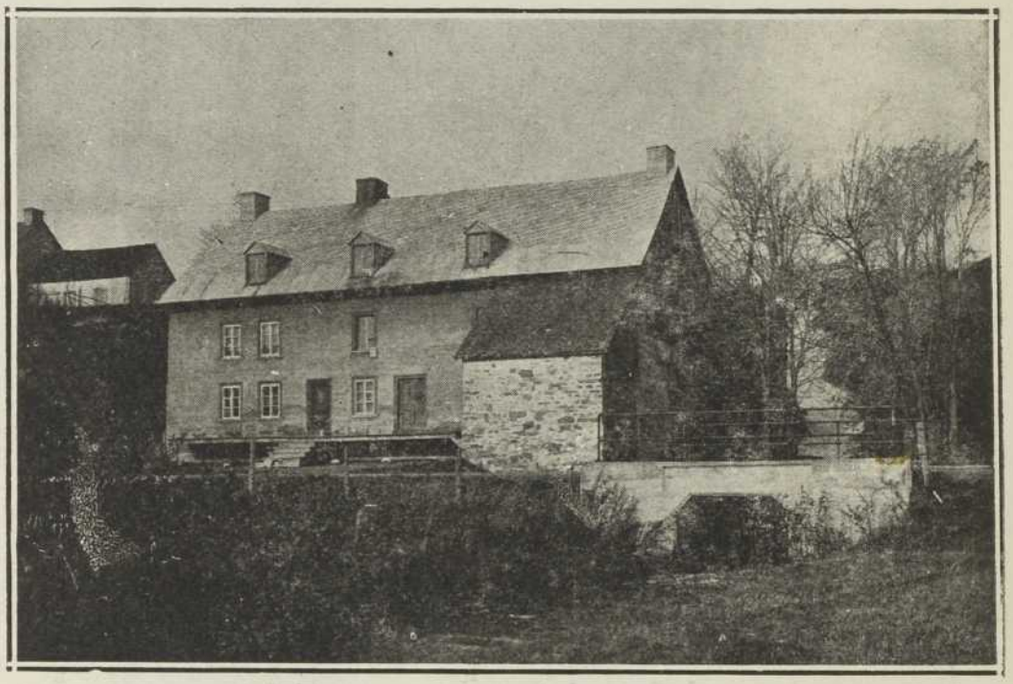

Moulin Gosselin", autrefois la propriété des Seigneuresses Drapeau

En 1858, François Gosselin fit l'acquisition de ce moulin des Demoiselles Drapeau, les seigneuresses, par acte passé devant Me Nazaire Larue, notaire.

St-Laurent de l'Ile d'Orléans est un endroit de villégiature très recherché. Un grand nombre de familles québecoises y possèdent de magnifiques villas.

Un instituteur centenaire

Le couvent de St-Laurent, dirigé par les Sœurs du Bon-Pasteur depuis 1875, partage avec celui des Dames de la

Congrégation, établi en 1685 à Ste-Famille, l'honneur de recevoir chaque année de toutes les paroisses de l'Ile un fort contingent de jeunes filles qui y recoivent une éducation soignée.

Aussi remarque-t-on, lorsqu'on pénètre dans les foyers insulaires, la distinction des manières, la culture intellectuelle et le charme des mœurs patriarcales de la doulce France.

L'instruction a toujours été en honneur dans l'ile, mais autrefois elle se donnait dans des conditions autrement plus difficiles que de nos jours.

En 1858, décédait à Ste-Famille, à l'âge de cent onze ans et dix mois, le plus vieil instituteur du Canada, Pierre Descombes, qui à ce titre détient probablement le record du monde entier. Né à Bordeaux en 1746, soldat de Napoléon, il fut fait prisonnier à Trafalgar où il vit tuer Nelson, enseveli comme Wolfe, dans un linceuil de gloire. Mis en service sur un vaisseau anglais venu à Québec, Descombes réussit à s'évader et se réfugia à l'Ile d'Orléans. Devenu sujet britannique, il se livra à l'enseignement. Pendant près de vingt ans, il tint une école ambulante, allant de "maison en maison", par toutes les paroisses de l'ile, enseigner aux enfants, avec les rudiments de la grammaire et l'attachement aux traditions françaises et une loyauté sincère à leur pays d'allégeance.

M. l'abbé U.-W. East est, depuis 1907, chargé des fonctions curiales de la paroisse de St-Laurent.(1)

St-Jean

St-Jean est, de toute l'ile d'Orléans, la paroisse la plus considérable, la plus importante, la plus populeuse. Le groupement des habitations à proximité de l'église et du quai, construit grâce aux instances de quelques citoyens influents tels que le notaire Nazaire Larue, Nazaire Turcotte, lui donne l'apparence d'une ville, bien que les limites de la pa-

(1) On trouvera la liste complète des missionnaires et curés de la paroisse de St-Laurent à l'Appendice, page 163.

roisse s'étendent du côté de l'est, à la rivière Dauphine ou Bellefine et à l'ouest à la rivière Maheu.

" La Pointe à Blaye ", au pied de la falaise, à deux milles du village est l'endroit de prédilection des touristes, amateurs de pique-niques et de pêche.

St-Jean est le foyer de toutes les activités de l'Ile. On y trouve des professionnels, des marchands, divers corps de métiers, des industriels, des capitaines au long cours, des

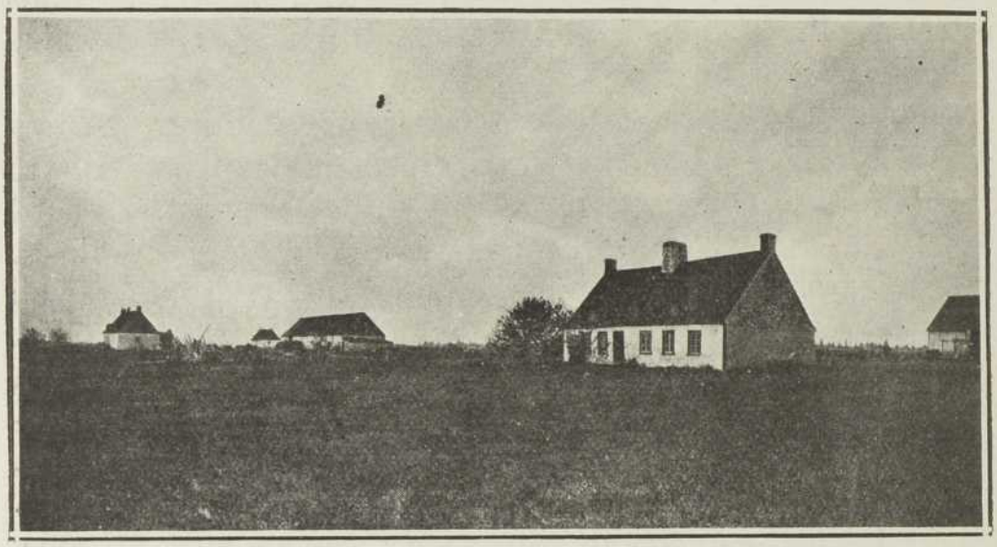

Maisons Blouin et Dion, St-Jean

rentiers qui ont choisi cet éden pour y passer, dans une douce quiétude, le reste des jours que la Providence leur ménage, puis tout un esssaim de pilotes, fiers de réclamer comme leur premier ancêtre professionnel " l'honorable homme René Maheu, pilote de son état ", établi sur son fief de la rivière Maheu.

De fait, l'ile d'Orléans fut en quelque sorte pour nos pilotes canadiens une école d'hydrographie où se forma, dans la succession des âges, cette élite de navigateurs qui n'ont jamais démenti la confiance dont ils ont été honorés. L'expérience, l'habileté, la probité proverbiale des pilotes lamaneurs de St-Jean et de St-Laurent les font rechercher, comme d'ailleurs leurs émules de St-Michel, par les grandes

compagnies maritimes, pour la manœuvre de leurs " palais flottants ", à travers les écueils du St-Laurent.

Chaque jour les salves de sirène, que les navires lancent dans les airs en passant devant St-Jean, signalent aux parents terriens et aux villégiaturistes un appel de services ou un joyeux salut d'affection à l'épouse et aux enfants du pilote en charge du vaisseau.

Série de naufrages

Parfois, il arrive que le deuil entre soudain dans la famille de ces braves pilotes. Trop souvent, hélas ! la mer réclame, elle aussi, des holocaustes et des victimes.

Le registre funèbre de St-Jean mentionne spécialement quatre grands naufrages:

Celui du 21 mai 1792, près de la Pointe Sèche, dans lequel Barthélemy Lachance et neuf de ses compagnons, dont le seigneur Laurent Mauvide et l'abbé Hubert, curé de Québec, trouvèrent la mort.

Celui de la goélette *Alexandre Victoire* au Pot à l'eau de vie, le 28 juillet 1839, qui coûta la vie à six pilotes et apprentis pilotes ; les quatre autres navigateurs, grâce aux rames, échappèrent aux horreurs du trépas.

Celui de l'automne 1838 occasionnant la perte de la goélette *Swallow* et de son équipage, y compris le pilote en charge, Pierre Forbes, de St-Jean.

Celui du 23 septembre 1839. *La St-Laurent No* 28, voilière préposée au transport des pilotes, disparut à jamais, près de la rivière Madeleine, sans que les quinze pilotes, dont treize de St-Jean, deux de St-Michel, les six apprentis pilotes et les deux hommes d'équipage pussent être retrouvés jamais.

On peut lire dans *Le Canadien* du 13 novembre 1839, le récit de ce funèbre accident et les signalements propres à identifier les vingt-trois malheureuses victimes de la mer.

Il y a deux ans à peine, un citoyen particulièrement estimé de St-Jean, M. Jules Lachance périt près de l'Ile aux Coudres, alors qu'il pilotait un navire vers le golfe. Malgré d'actives recherches, sa famille et ses amis, n'ont pas même eu

la consolation de retrouver son corps, pour le déposer en la terre natale.

L'automne dernier encore, la population apprenait avec consternation le naufrage dans le golfe du *Guide*, ensevelissant dans un tombeau commun plusieurs citoyens importants de Québec et de Lévis.

Pour donner une idée du douloureux tribut payé à la mer par la seule paroisse de St-Jean, il suffira de rappeler que, de 1832 à 1844, quarante-huit marins périrent dans les flots : une moyenne de quatre par année.

Malgré les périls constants et les hasards de voyages lointains sous toutes les latitudes, la carrière de pilote a toujours exercé une grande attraction sur la jeunesse de St-Jean. On compte encore un grand nombre de pilotes en service actif, de capitaines au long cours et de pilotes en retraite. On pourrait dire des fils de marins, nés à l'ile d'Orléans, qu'ils grandissent les yeux fixés sur l'onde, dont les mystérieux appels les fascinent et les entraînent.

Le massacre de Jean de Lauzon par les Iroquois.

C'est pour honorer le gouverneur de Lauzon dans son fils aîné, sénéchal de la Nouvelle-France, que le nom de St-Jean-Baptiste fut donné à cette paroisse.

Jean de Lauzon fut malheureusement, en 1661, la victime de sa générosité:

A la nouvelle d'une incursion des Iroquois dans l'ile, il voulut, avec une huitaine d'hommes, aller prévenir Louis Hébert de l'Épinay, son beau-frère, alors à la chasse.

En prenant terre à la rivière Maheu, Jean de Lauzon tomba avec Nicolas Couillard de Bellerive et ses autres compagnons sous les flèches des ennemis, placés en embuscade derrière les grosses roches, encore visibles à l'embouchure de la rivière Maheu. Ils furent inhumés à Québec, ainsi qu'en font foi les extraits ci-contre consignés aux registres de Notre-Dame de Québec:

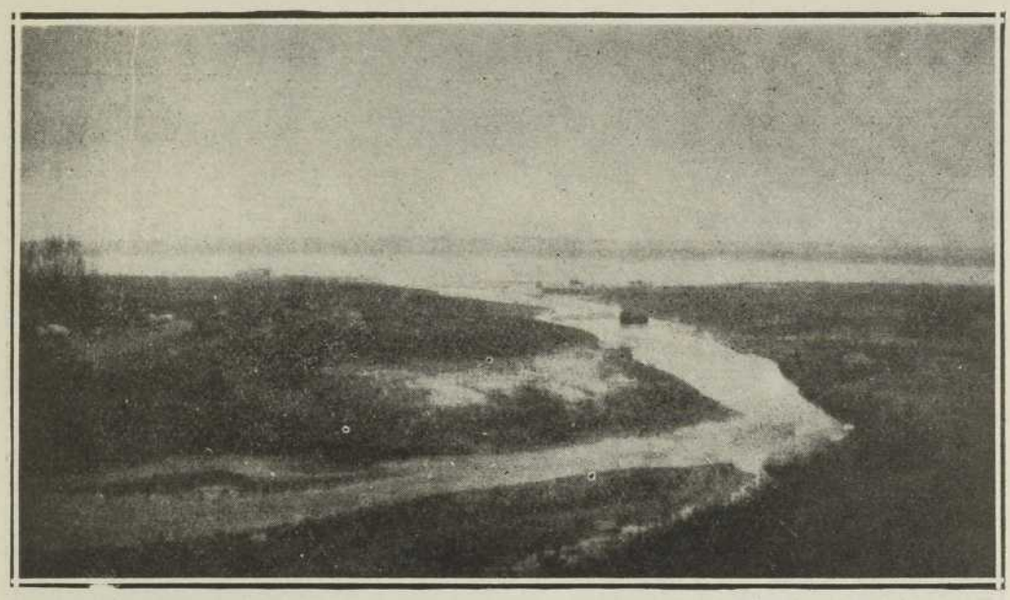

La rivière Maheu, où furent tué dans une embuscade, Jean de Lauzon et ses compagnons.

Extrait de Notre-Dame de Québec

L'An 1661, *le* 29 *juin, ont été enterrés ensemble, dans l'Eglise : Messieurs Jean de Lauzon, Sénéchal du pays, Nicolas Couillard dit Bellerocher aagé de* 20 *ans, fils Mr Guillaume Couillard ancien habitant de ce pays et Ignace Senestre dit Durocher aagé de 24 ans. Lesquels avaient été tués le* 22*e du même mois par les Iroquois.*"

" 1661 *N. D. Québec.*

" *Même jour, même année et en même temps ont été interrés dans le cimetière aussi ensemble, quatre hommes qui étaient avec les susdits scavoir : Elie Jacquet dit Champagne, serviteur de Madelle de Repentigny, Jacques Perroche, Toussaint. . . François, serviteur de M. Couillard.*"

Archives paroissiales

En 1672, fut érigée la première église de St-Jean. Le premier curé en titre fut M. de Francheville (1663-1688). Les plus anciens registres remontant à 1682.

D'après la tradition, la nouvelle église aurait été érigée en 1732, par M. René Philippe de Portneuf, alors curé de

Maison Lessard, St-Joachim, près de laquelle fut tué l'ancien curé de St-Jean, M. de Portneuf

St-Jean, devenu plus tard curé de St-Joachim; le 23 août 1759, il tomba sous les balles ennemies, près de la maison du seigneur Lessard, maintenant occupée par M. Cyrias Ouellet.

L'église de St-Jean, comme celles de St-François et de Ste-Famille, est remarquable au point de vue de l'architecture. L'intérieur est très intéressant à visiter.

L'église de St-Jean possède plusieurs tableaux, dont le plus beau est, sans contredit, un saint Fraçois-Xavier, par Plamondon.

Un rapport adressé à l'évêque, en 1852, atteste : que la paroisse de St-Jean (mesurant deux lieues et quart par soixante-dix arpents de profondeur moyenne) comprenait alors une population de 1,242 âmes, répartie en deux cent quarante-une familles, toutes d'origine française et catholique, que la société de tempérance, établie en 1842, comptait parmi ses membres presque tous les francs-tenanciers.

Ne peut-on pas, à soixante-quinze ans de distance, lui rendre le même témoignage? A l'heure actuelle, malgré

son accroissement et son développement commercial, la paroisse de St-Jean de l'ile n'a aucunement dégénéré et mérite, encore, à tous égards, d'être citée comme le prototype de nos institutions paroissiales.

Le curé de St-Jean, à l'époque du grand siège, de 1759, était M. Dominique Devole.

La note reproduite ci-dessous, portant date du *10 octobre 1760*, écrite de sa main dans les registres de St-Jean, révèle les difficultés sans nombre de la situation, les sentiments d'inquiétude et de frayeur qui hantaient les pasteurs, tout dévoués aux troupeaux confiés à leur sollicitude.

" *Je confesse de plus que je placerai et écrirai les registres* " *sur (feuilles mobiles) à la suite de cette remarque à mesure* " *que la prudence le permettra. Je confesse de plus enfin que* " *je n'ai pu écrire et mettre les dits registres sur ce livre à* " *l'occasion de la guerre de l'année dernière et de la pré-* " *sente. Fait et écrit la présente remarque à St-Jean-Baptiste* " *avant-midi l'an et jour que ci-dessus.*"

(*Signé*) . DEVOLE.

La bienveillance de M. l'abbé Hunt, le curé actuel de St-Jean, m'a permis d'exhumer des registres de sa paroisse, le fait intéressant que je viens de relater.

LE DOCTEUR HUBERT LARUE

Dans le cimetière, tout auprès de l'église St-Jean, dont le clocher projette l'ombre consolatrice sur le champ des morts, repose, depuis 1881, l'un de nos hommes de lettres les plus distingués, feu le docteur Hubert Larue. Dans son testament, il avait exprimé le désir que sa dépouille mortelle fût rendue à sa terre natale où, depuis la mort de deux enfants chéris, gisaient les débris de son cœur.

Ses vœux ont été pieusement exaucés : le docteur Hubert Larue dort son dernier sommeil dans la douce quiétude du cimetière de St-Jean, inlassablement bercé par le murmure des flots du grand fleuve, dont il a si bien exalté les beautés dans ses " Mélanges " et autres productions littéraires.

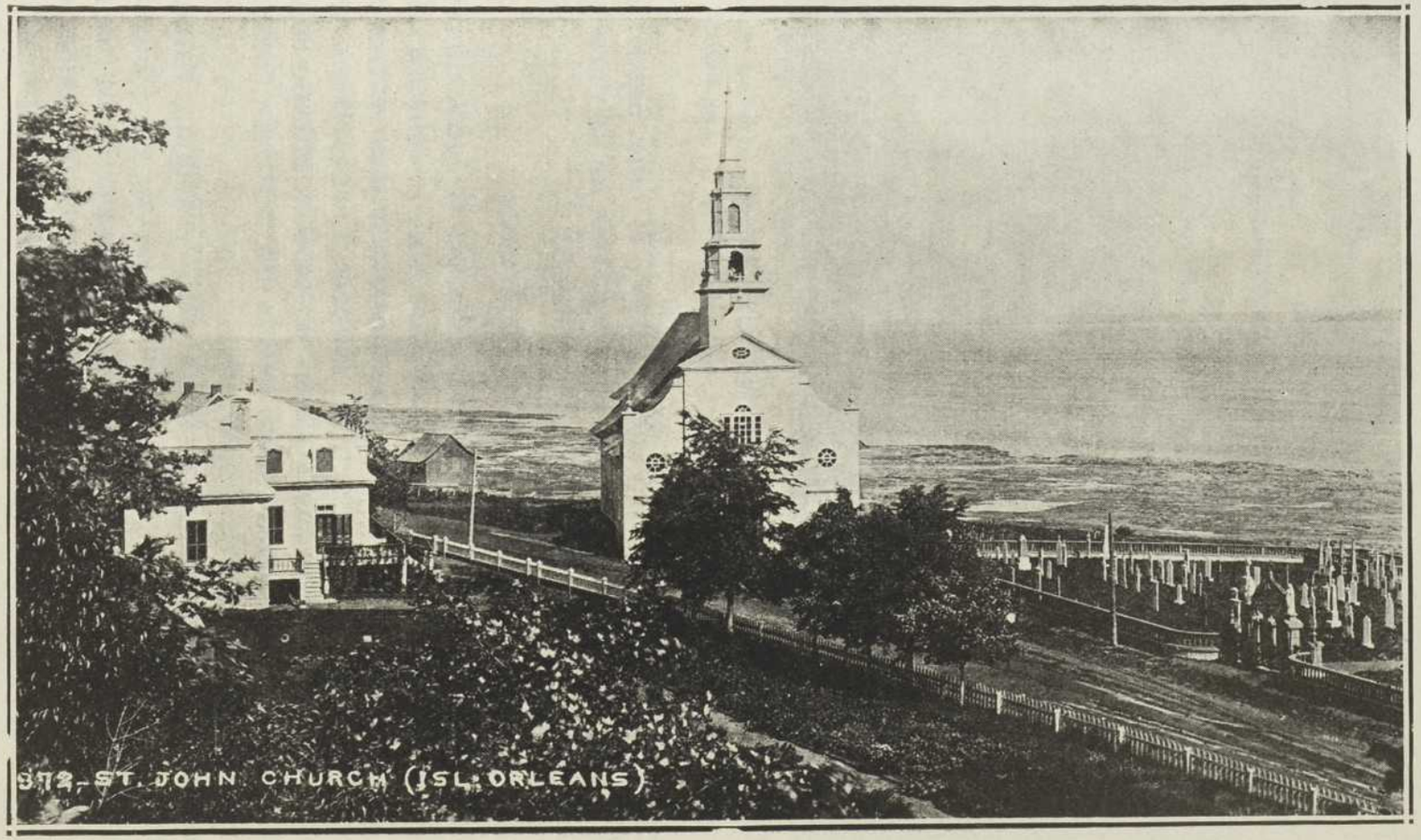

Eglise St-Jean I. O.

CHAPITRE HUITIÈME

LE MANOIR SEIGNEURIAL Â ST JEAN.

Il existe, à l'orée du village, une maison aux allures françaises, aux proportions imposantes, qui pourrait, si le don de la parole lui était donné, faire un long récit des horreurs de l'invasion anglaise au Canada, en 1759. Sa physionomie rappelle singulièrement le vieux fort de Port-Royal, construit par M. de Monts et Champlain en 1605 (mais plus tard restauré) et les constructions des premiers temps de la colonie : le chateau de Maizerets et la maison du Petit Cap, à St-Joachim. Sous son aspect vétuste, cette bâtisse se dresse encore altière, défiant les âges et les vents, attestant, par de nombreuses balafres, que si les boulets ennemis l'ont effleurée, ils n'ont pu réussir à l'abattre, pas même à la déflorer.

Cette construction en pierre, de soixante-quinze pieds sur vingt-cinq de profondeur, à deux étages, demeure encore, après bientôt deux siècles, le témoin irréfragable d'une brillante épopée, le monument irréductible d'une oeuvre difficile mais glorieuse : la naissance sur le continent américain d'une race latine et l'épanouissement d'une nation autonome dans le " commonwealth " de l'Empire Britannique.

En pénétrant dans cette maison, en touchant de la main ses murs, d'une toise d'épaisseur, lézardés jadis par les obus, en parcourant, de la cave au grenier, les diverses pièces d'aspect sévère qui la constituent, on éprouve je ne sais quelle émotion, à la fois douce et profonde, qui tient de l'admiration et provoque un élan de reconnaissance envers les ancêtres.

Il n'y a pas à s'y tromper: cet édifice féodal, dominant le fleuve, a été construit non seulement pour le confort de ses maîtres, la sécurité des insulaires eux-mêmes comme aussi pour assurer la sanction des sentences des seigneurs exerçant les prérogatives de la haute, moyenne et basse justice,

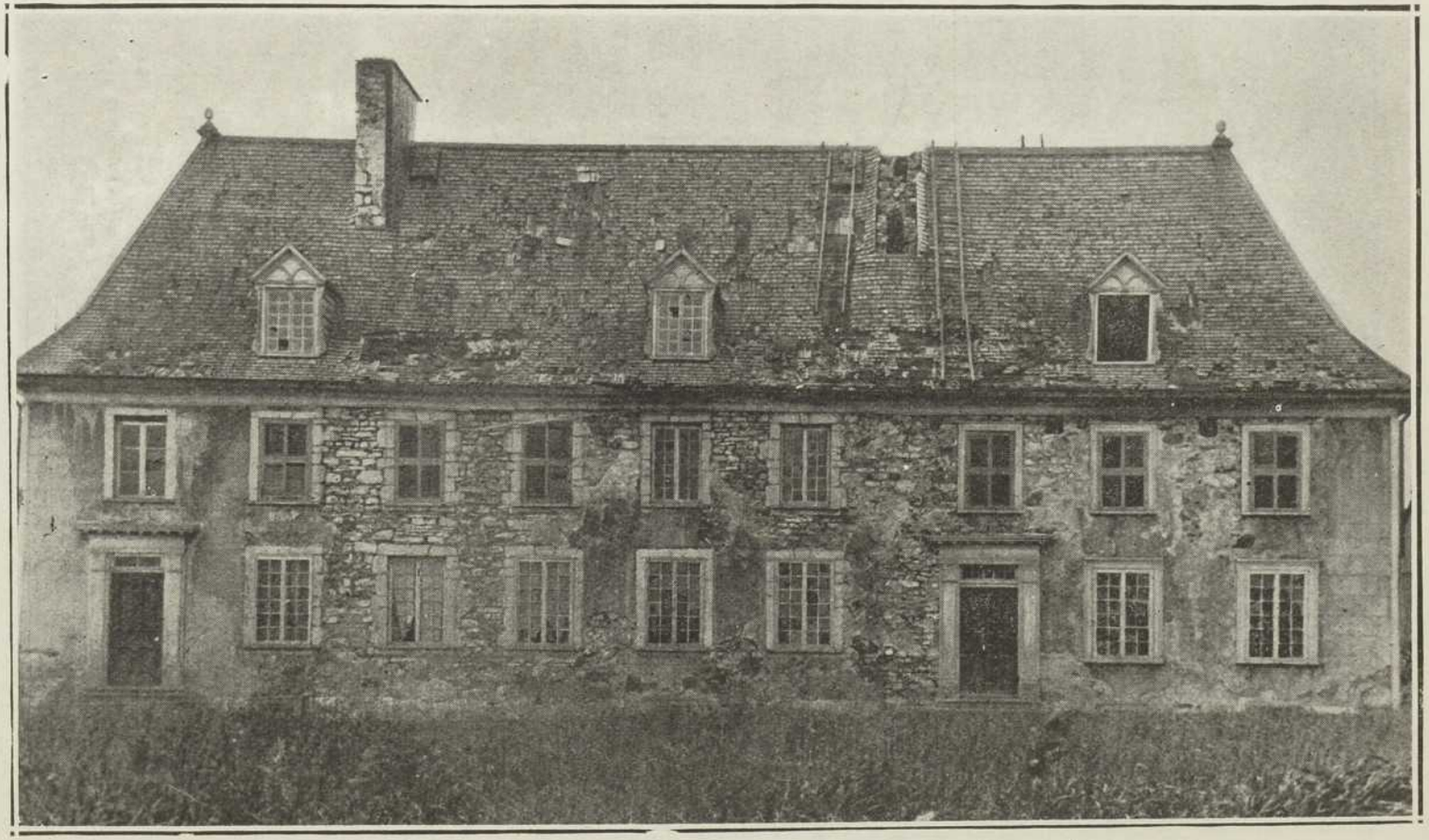

Le manoir "Mauvide-Genest," en 1924. Photographie gracieusement fournie par Mlle de Prévostat.

mais surtout pour protéger la colonie contre l'invasion et empêcher les flottes ennemies de parvenir jusqu'à Québec, considérée, au dix-huitième siècle, comme la clef du Canada et aujourd'hui encore comme le boulevard de la civilisation française en Amérique.

Cette construction du plus pur style français, dont l'apparence est plutôt celle d'un fortin que d'une demeure seigneuriale, fut bâtie, vers 1734, par le Sr Jean Mauvide, devenu possesseur de la seigneurie de l'Ile d'Orléans par l'acquisition qu'il en fit de M. Gaillard.

Les familles Mauvide et Genest

Jean Mauvide, chirurgien du Roi, était établi à St-Jean depuis 1732. On lit dans le journal du lieutenant de Léry qu'il fit partie de l'expédition de 1754-1755 au fort Duquesne. Il était aussi à la prise du fort Bull, entre Schenectady et Oswego.

Son habileté médicale reconnue le fit appeler, avec M. Vigée, pour soigner M. Péan.

Si les descendants de Charles Pouliot peuvent revendiquer l'honneur pour leur premier ancêtre, d'avoir construit, dans l'ile d'Orléans, le premier moulin à vent, d'en avoir été le meunier de 1669 à 1675, d'avoir taillé la charpente de la première église de "St-Laurent," les descendants du seigneur Mauvide peuvent pareillement s'enorgueillir du fait qu'à Jean Mauvide est dû l'établissement de la plupart des moulins qui existaient dans l'ile, lors de la conquête.

Les divers actes suivants tendent à le prouver :

1753, juillet 8. Vente par J. Chabot à Jean Mauvide et Marie-Anne Genest, d'en emplacement à *St-Pierre* pour l'érection d'un moulin à vent ; N. Larue, N. P.

1771, août 13. Vente par Frs Audet et F. Leblanc au Sr Jean Mauvide, d'un emplacement à *St-Laurent*, où déjà il possédait depuis 1766, un emplacement de moulin ; Filion, notaire.

1776. Achat de Charles Fortier, par Jean Mauvide, d'un emplacement *à la rivière Lafleur*, pour un moulin à farine ; Filion, N.P.

La calèche du seigneur Jean Mauvide
Pour le vol de grand chemin, dont le Sr Mauvide fut la victime, relaté dans "La Gazette de Québec" du 18 juin 1766.
voir l'Appendice page 142

Coïncidence assez singulière, les épouses des trois propriétaires successifs du manoir de St-Jean portaient le même nom de famille et le même nom de baptême.

Ainsi, *Jean Mauvide* était marié à *Marie-Anne Genest* dit LaBarre, fille de Charles Genest dit LaBarre et de Marie Mourier, décédée le 15 juillet 1781.

Laurent Mauvide, son fils, qui avec M. Hubert, le curé de Québec, trouva une mort si tragique, le 21 mai 1792, quand " entre les deux églises " leur chaloupe chavira, était lui aussi marié à une *Marie-Anne Genest*, celle-ci fille de Laurent Genest et Marie-Louise Riopel, qu'il avait épousée à St-Jean le 9 juillet 1781.

François-Marc Turcotte, qui devint en troisième lieu propriétaire du manoir, avait lui-même épousé, le 25 juillet 1825 à St-Jean, *Marie-Anne Genest*, fille de Joseph Genest, aussi fils de Laurent Genest et de Marie-Louise Riepel.

Notons en passant que feu le docteur Hubert Larue, élevé par sa tante J.-B. Genest, née Geneviève Turgeon, naquit au manoir " *Mauvide-Genest* " le 24 mars 1830.

M. Francois-Marc Turcotte et Dame Marie-Anne Genest, son épouse

Détail spécialement intéressant pour le propriétaire actuel, sa grand'mère, Marie-Angélique Genest, fille de François Genest et de Josephte Turgeon, avait, avant 1818, date de son mariage avec le colonel Louis Blais, vécu plusieurs années dans le manoir, chez son oncle Laurent Mauvide.

La famille " Mauvide-Genest " occupait depuis longtemps cette propriété, lors de la campagne tristement mémorable de 1759, puisque l'acte de vente de Charles Genest à Jean Mauvide et Marie-Anne Genest, passé devant Me François Barbel, remonte au 24 mars 1734.

Ce Charles Genest, fils de Jacques Genest (Genay) et de Catherine Doribeau, est porté à l'aveu et dénombrement de la seigneurie fait par Guillaume Gaillard en 1725, comme possédant, en la paroisse de St-Jean, une étendue de "quatre-vingts arpents de front sur la moitié de la profondeur de l'ile."

LA MAISON de M. Georges LARUE, À ST-JEAN, témoin de nombreux conciliabules politiques, notamment de la réunion dans laquelle M. Isidore Thibodeau offrit généreusement de résigner son mandat de Québec-Est en faveur de l'Hon. Wilfrid Laurier, devenu le grand chef du parti libéral et le Premier Ministre du Canada.—Souvenir d'une réunion intime en 1890.

Hon. Juge Télesphore Fournier, *de la Cour Suprême.*— Hon. Honoré Mercier, *Premier-Ministre de Québec.*— Hon. Charles Langelier, *Secrétaire-Provincial.*— M. Dubail, *Consul de France.*— M. Paul Fontaine, *député de Saint-Hyacinthe.*— M. Paul de Caze, *Surintendant de l'Instruction Publique.*— M. Charles Baillargé, *Ingénieur de la Cité de Québec.*— M. Bernatchez, *député de Montmagny.*— M. Nazaire Levasseur, *journaliste.*— M. Nazaire Turcotte, *négociant.*—M. Georges LaRue, *N. P.*— M. Achille LaRue, *avocat.* M. Eugène LaRue, *ingénieur-civil.*—M. Émile LaRue, *N. P.*— M. Alexandre LaRue, (*Percepteur des Douanes à Québec*).— M. Arthur LaRue, *E. C.*— M. Paul Cousin, *Ingénieur au département des Terres et Forêts,* etc., etc.

Jean Mauvide, premier médecin domicilié à St-Jean, y vécut quarante-neuf ans, de 1733 à 1782, date de son décès.

Aucun autre médecin ne paraît s'être fixé à St-Jean avant le Dr John Clark, LL.D., qui vint s'y établir, en 1821, comme médecin-chirurgien.

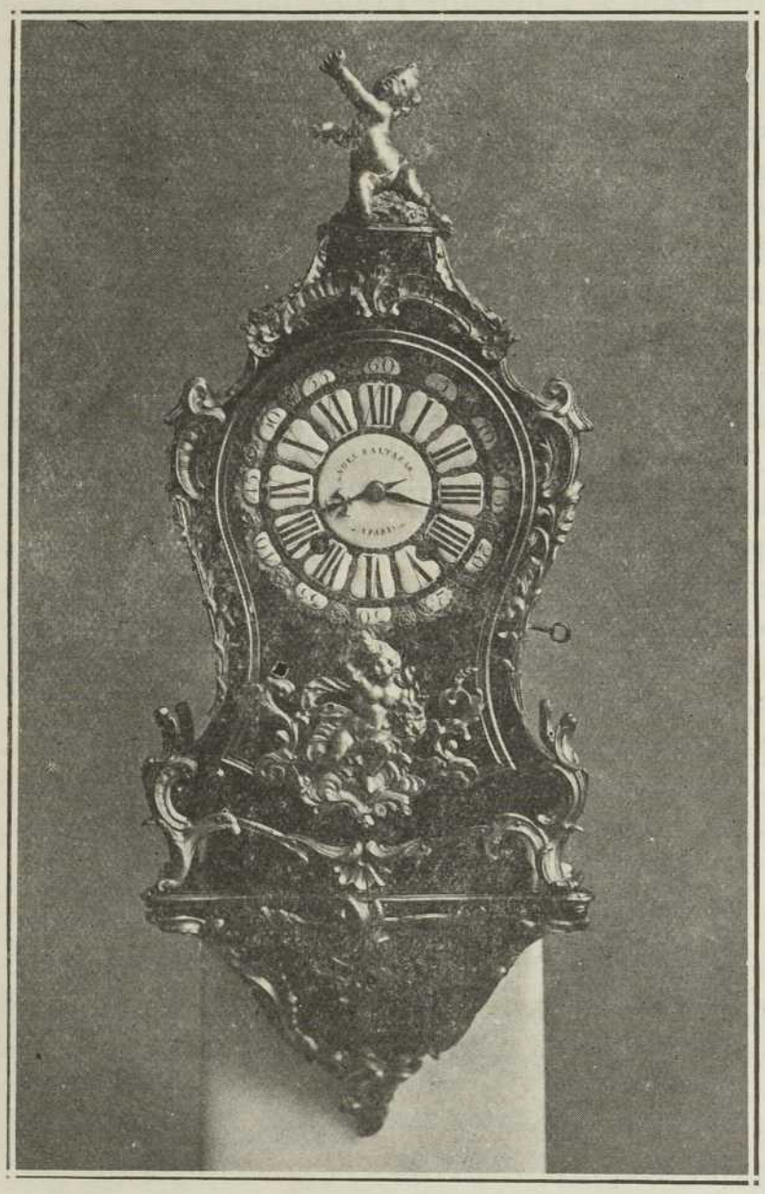

Cartel, qui ornait jadis une pièce du manoir Mauvide-Genest.

Les premiers médecins établis dans l'Ile d'Orléans

Dès les premiers temps de la colonie, plusieurs disciples d'Esculape ont habité l'Ile d'Orléans.

C'est Ste-Famille qui eut l'honneur de posséder le premier médecin : René Cochon dit Laverdière y a exercé de 1670 à 1690 la profession de chirurgien et de " Juge bailli ", ajoute la chronique.

Les autres médecins de l'Ile d'Orléans, sous le régime français, furent :

Louis Marceau, chirurgien, Ste-Famille, 1680.

Nicolas Cadrin, chirurgien, Ste-Famille, 1700.

Après la mort du notaire Vachon, Cadrin assuma aussi les fonctions de notaire.

Yves Phlem, habile charlatan qui, après avoir, vers 1724, habité Ste-Famille, transporta ses pénates à Ste-Anne de la Pérade. De toutes parts, on accourait le consulter, tant sa réputation de guérisseur était répandue.

Georges Laurent, chirurgien, Ste-Famille, 1755.

Le chirurgien J.-F. Besserer, Ste-Famille, 1788, était pourvue d'une "licence provinciale", exigée depuis l'ordonnance du 15 mai 1788, pour pratiquer la médecine et la chirurgie dans la Province de Québec.

Ce docteur Besserer appartenait, dit-on, à la religion calviniste. Son fils, Georges-Hilaire, devint curé de Ste-Famille, de 1848 au 9 juin 1865, date de sa mort. Ce fait permet de croire à la conversion du père.

John Just, chirurgien, exerçait aussi la médecine à Ste-Famille, vers 1788, puisqu'en mai il fut mandé à St-Pierre, auprès de Mgr d'Esglis quelques jours avant sa mort. Il possédait une licence provinciale de chirurgien et de pharmacien. Une de ses fille, Dorothée-Madeleine, épousa M. Georges Van Felson et l'autre, Josephte, M. Glackmeyer.

John Clark, natif d'Écosse et gradué d'une université anglaise, vint s'établir à St-Jean en 1821. Il était le grand père de feu le Dr A. Clark. Son nom figure parmi ceux des médecins qui prodiguèrent leurs soins aux malheureuses victimes du choléra en 1834.

Le docteur Isaïe Demers, après son mariage, en 1857, avec Dame Scholastique Foisy de Lévis, alla se fixer à St-Jean où résidait, depuis quelques années, le Dr Gabriel Lachance, lequel, vers 1859, quitta St-Jean, pour aller s'établir à St-Pierre-les-Becquets.

Le Dr Demers occupa, jusqu'à 1871, le manoir Mauvide-Genest, où naquit M. Émile Demers, ex-maire de Lévis.

En 1876, le Dr Blouin, maintenant établi à Montmagny, était venu pratiquer la médecine à St-Jean, sa paroisse natale.

A la mort du Dr Isaïe Demers, le Dr Gabriel Lachance, un autre enfant de St-Jean, vint y résider.

Après son départ pour Québec, il fut remplacé par le Dr J.-B. Dufresne qui habita le manoir plusieurs années.

Le Dr J.-P. Paradis, ancien échevin de Limoilou, séjourna aussi quelques années à St-Jean.

Autrefois, St-Pierre possédait aussi un médecin chirurgien : Bernard Dubergés. En 1746, il épousait, à St-Pierre, Madeleine Noël. L'extrait de mariage mentionne que Jean

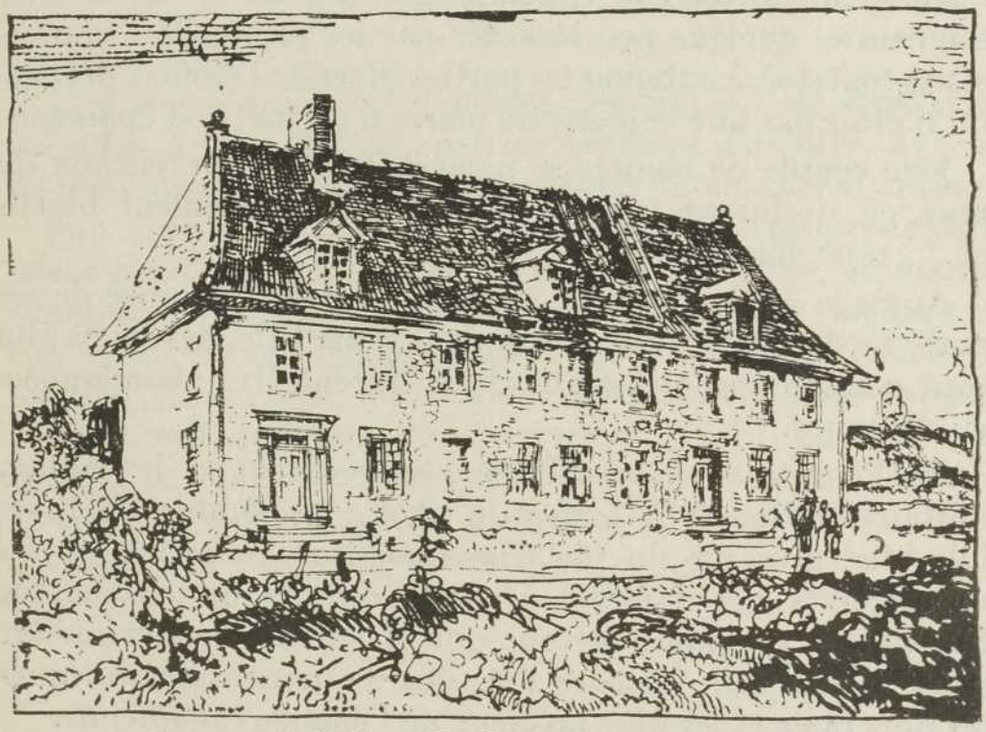

Le manoir "Mauvide-Genest", en juillet 1925.

Mauvide y assistait comme témoin. Un fils de ce Bernard Dubergés exerça la profession de notaire à Kamouraska, où il mourut en 1810. Son greffe se trouve aux archives judiciaires de la Rivière-du-Loup.

Un autre médecin, le Dr Lemoyne, fixa lui aussi ses pénates à St-Pierre, où il pratiqua plusieurs années.

Un médecin, le Dr Imbleau, pratiquait à Ste-Famille vers 1873.

L'ile d'Orléans compte actuellement deux médecins : le Dr Bonenfant, fixé à St-Jean, et le Dr Périer, établi depuis plusieurs années en la paroisse Ste-Famille.

St-Jean et l'invasion anglaise de 1759

Il n'est guère étonnant que la maison " Mauvide-Genest " et l'église, les deux bâtisses les plus considérables de la paroisse de St-Jean, aient servi de cible aux canonniers anglais. Toutes deux furent rudement criblées. La toiture de l'église fut fortement endommagée, les murs du manoir seigneurial quelque peu lézardés par les projectiles, impuissants toutefois à entamer les parties vives de l'édifice, protégé qu'il était par une cuirasse de pierre d'un mètre d'épaisseur.

Une couple de boulets se nichèrent dans les créneaux du mur, où ils furent trouvés récemment, timidement blottis et... sans voix.

Après la capitulation de Québec, un grand nombre de ces maisons de pierre disséminées dans toute l'Ile, devenues plus tard dangereuses ou inhabitables, durent être abandonnées ou démolies.

Quelques-unes, heureusement, survécurent et le manoir " Mauvide-Genest ", édifice le plus considérable de toute l'ile, fut préservé du pic démolisseur et conservé par les descendants des familles Genest, comme un patrimoine familial. Maintenant surtout que le manoir de Lanaudière a été incendié, il demeure l'un des monuments historiques les plus rares et les plus précieux de l'épopée canadienne.

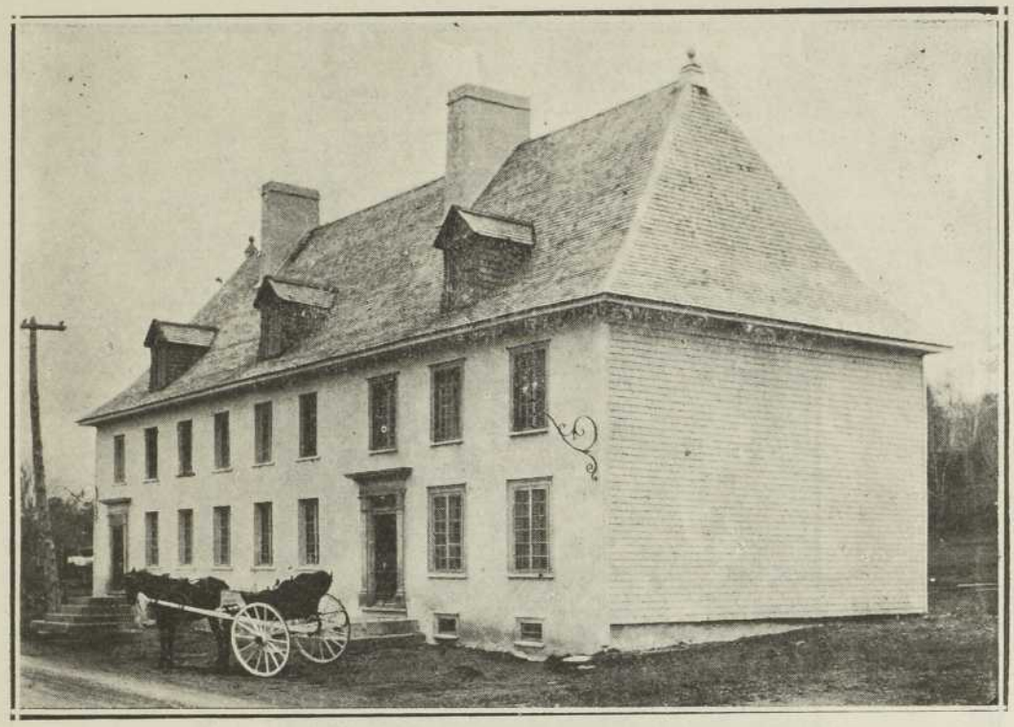

Manoir " Mauvide Genest " partiellement restauré, octobre 1926

Il y a une trentaine d'années, les travaux de réparation exécutés à grands frais, par les héritiers Turcotte, avaient en quelque sorte découronné ce manoir de son cachet antique.

Son entretien devenant trop onéreux, le propriétaire le laissa petit à petit se détériorer. Ainsi délaissé, le manoir cheminait vers un complet délabrement. Cette menace de ruine s'accentuait chaque année, lorsqu'un descendant de la famille Genest crut, au cours de l'été 1926, devoir l'acquérir et le restaurer pour le transmettre, rétabli dans son cachet d'antique demeure féodale, à ses enfants, comme un gage de fidèle souvenir à un passé d'honneur et d'attachement aux traditions ancestrales.

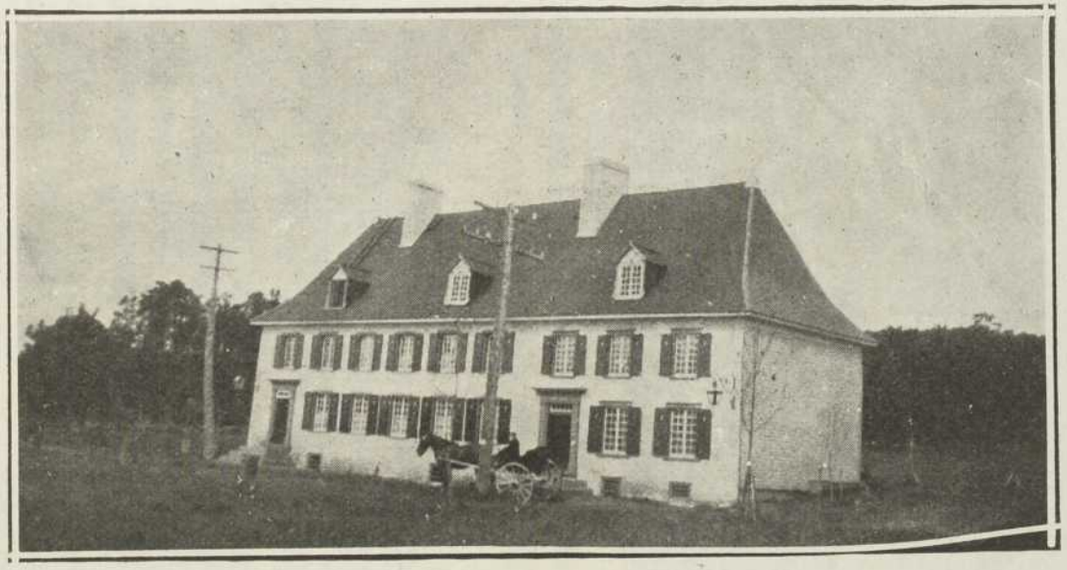

Le manoir "Mauvide-Genest", tel que maintenant restauré, (août 1927)

Notre vieille maison

Air de "La Maison Grise" de Fortunio"

Sur la musique
de Usiglio

à monsieur le Juge
Camille Pouliot

La vieille maison des ancêtres,
Inclinée au bord du chemin,
Sourit à travers ses fenêtres,
Comme un vieux qui nous tend la main

On dirait qu'elle veut entendre
Les choses qu'on dit en passant,
Car son oreille est toujours tendre
Comme son coeur compatissant

Elle a connu tous les bien-êtres
Et les chagrins des anciens jours
Or, elle se souvient toujours
La vieille maison des ancêtres.

Stéphane Bernatchez.
Membre de l'Académie
Correspondant de la Société des Poètes

Québec avril 1927

"*NOTRE VIEILLE MAISON*"

(French Song)

Dedicated to Mr Justice Camille Pouliot.

Words of A. Desilets — Music of Messager.

Air: "La vieille maison grise", de Fortunio.

La vieille maison des ancêtres,
Inclinée au bord du chemin,
Sourit à travers ses fenêtres,
Comme un vieux qui nous tend la main.

On dirait qu'elle veut entendre
Les choses qu'on dit en passant,
Car son oreille est toujours tendre
Comme son cœur compatissant.

Elle a connu tous les bien-êtres
Et les chagrins des anciens jours ;
Or, elle se souvient toujours
"La vieille maison des ancêtres."

Alphonse Désilets.
Officier d'Académie
Président de la Société des Poètes

Quebec, Avril 1927.

———

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE NEUVIÈME

TOPOGRAPHIE DE L'ILE D'ORLÉANS

SES RESSOURCES GÉNÉRALES : L'INDUSTRIE SUCRIÈRE ; PRODUITS PARTICULIERS A CHAQUE PAROISSE DE L'ILE; POPULATION ET RECENSEMENT, SYSTÈME REPRÉSENTATIF.

Dans son ouvrage *Description Topographique du Canada*, publié en 1815, Bouchette s'exprime ainsi, (pp. 498 et 500) :

" *L'Ile d'Orléans*, la plus grande après celle de Montréal, " l'égale presque par la fertilité de son sol, plus qu'aucune " autre partie du district de Québec ".

" La partie la plus haute, est vers l'église St-Pierre, à envi- " ron quatre milles de l'extrémité occidentale, presqu'en face " des Chutes Montmorency, au-dessus du Patrick's Hole et " presque vis-à-vis St-Pierre du côté du sud, où est le second " télégraphe de la chaîne établie depuis Québec jusqu'à l'Ile- " Verte... La partie centrale est très boisée, le sol est " extrêmement fertile. La fertilité de ce terrain est si grande " et les habitants de si bons cultivateurs, qu'ils fournissent " continuellement au marché de Québec une grande quantité " de grains et de provisions. Les fruits, les pommes et les " prunes arrivent à un bien plus grand dégré de perfection " que dans aucun autre endroit du bas-district."

N'est-il pas dès lors permis de croire que si un nouveau paradis terrestre était concédé à l'humanité, Dieu le placerait à l'ile d'Orléans ?

Toutes les parties de l'ile sont abondamment pourvues d'essences forestières tels que le pin, le cèdre, l'épinette, le frène, la plaine ; l'érable cependant y domine. Aussi, les insulaires viennent-ils, empressés, offrir aux citadins, tous les printemps, les primeurs d'une récolte hâtive de l'incomparable sucre d'érable canadien, exempt de tout alliage.

Scène champêtre: "Sous le joug"

L'industrie sucrière

Le sucre d'érable, on le sait, ne se fabrique qu'au Canada et aux États-Unis et, de la production totale du Canada, la province de Québec en détient les quatre-cinquièmes.

C'est dire l'importance de l'industrie sucrière toujours en progrès dans notre province, grâce aux conseils éclairés des experts que le ministère de l'agriculture met à la disposition des cultivateurs.

D'après la statistique, la récolte de sucre en 1920 a été de 31,000,000 de livres.

Il est donc d'importance primordiale, au point de vue du rendement industriel, de maintenir dans toute leur intégrité nos peuplements érabliers, de conserver nos précieux érables canadiens.

Au témoignage d'un expert, M. C. Dupuis : " encourager l'exploitation sucrière, c'est améliorer la culture ".

C'est, estimons-nous, non seulement faire œuvre patriotique, que de se livrer à cette industrie nationale, mais c'est encore, outre les bénéfices personnels, procurer aux enfants une occupation saine, agréable et pratique.

L'île d'Orléans est particulièrement riche en " érable gris ", (ainsi appelé, dit Provancher, à cause de la couleur de son écorce).

Chaque année, cet arbre produit une sève abondante.

L'érable gris se remarque, dit M. Cyrille Vaillancourt, chef du service d'industrie sucrière au Ministère de l'Agriculture, " par la beauté de son épais feuillage, artistiquement " découpé, richement nuancé, par sa cîme fournie, ses fleurs " jaunes verdâtres, toutes délicates, semblables à des éven- " tails, ses fruits couleur amande, avec des teintes rougeâtres " munies d'ailes soyeuses, ses rameaux élancés d'un bleu " pâle, ornés de bourgeons pointus aux écailles brun sangui- " ne."

Il n'est pas étonnant dès lors que le Canadien ait adopté l'érable au souvenir du chêne français, et qu'il ait entouré cet arbre, devenu son emblême, d'un culte de vénération, qui

plus d'une fois s'est affirmé magnifiquement, même sur le sol de la vieille Europe.

Lors du pélerinage canadien à Paray-le-Monial en 1900, dans les grandioses manifestations en l'honneur du Sacré-Cœur et à Rome, en présence du Pape Pie X, fut chanté, comme l'hommage de foi et de piété du pays de l'érable, un cantique composé pour la circonstance par une religieuse résidant en France, mais resté canadienne de cœur. Ses ancêtres habitaient à St-Laurent, Ile d'Orléans, une terre qui depuis deux siècles et demi n'a pas changé de nom et où s'épanouit toujours vivace la foi des anciens jours.

Voici deux couplets de ce cantique du terroir chanté à Paray-le-Monial :

(Air : Pitié mon Dieu c'est pour notre Patrie.)

Des bords lointains de la NouvelleFrance,
Du Canada, Maître, nous accourons ;
O Roi des rois, à vous notre allégeance ;
A votre cœur, oui, nous nous consacrons,
Cœur adorable,
Foyer d'amour,
Le pays de l'érable,
Est à vous sans retour.

D'aignez bénir notre chère patrie,
Nos foyers, nos Prêtres, nos Pasteurs,
Et que toujours de Jésus, de Marie,
Les Canadiens soient loyaux serviteurs !
Cœur adorable,
Gardez toujours
Au pays de l'érable,
La foi des anciens jours !

D'après l'abbé Bois, il s'est fabriqué dans l'ile d'Orléans, en 1827, 182,448 livres de sucre, sans compter les sirops apportés aux marchés de Québec et la provision de la famille.

Le sucre de l'ile d'Orléans est remarquable, disent les connaisseurs, par sa translucidité et la finesse de son grain.

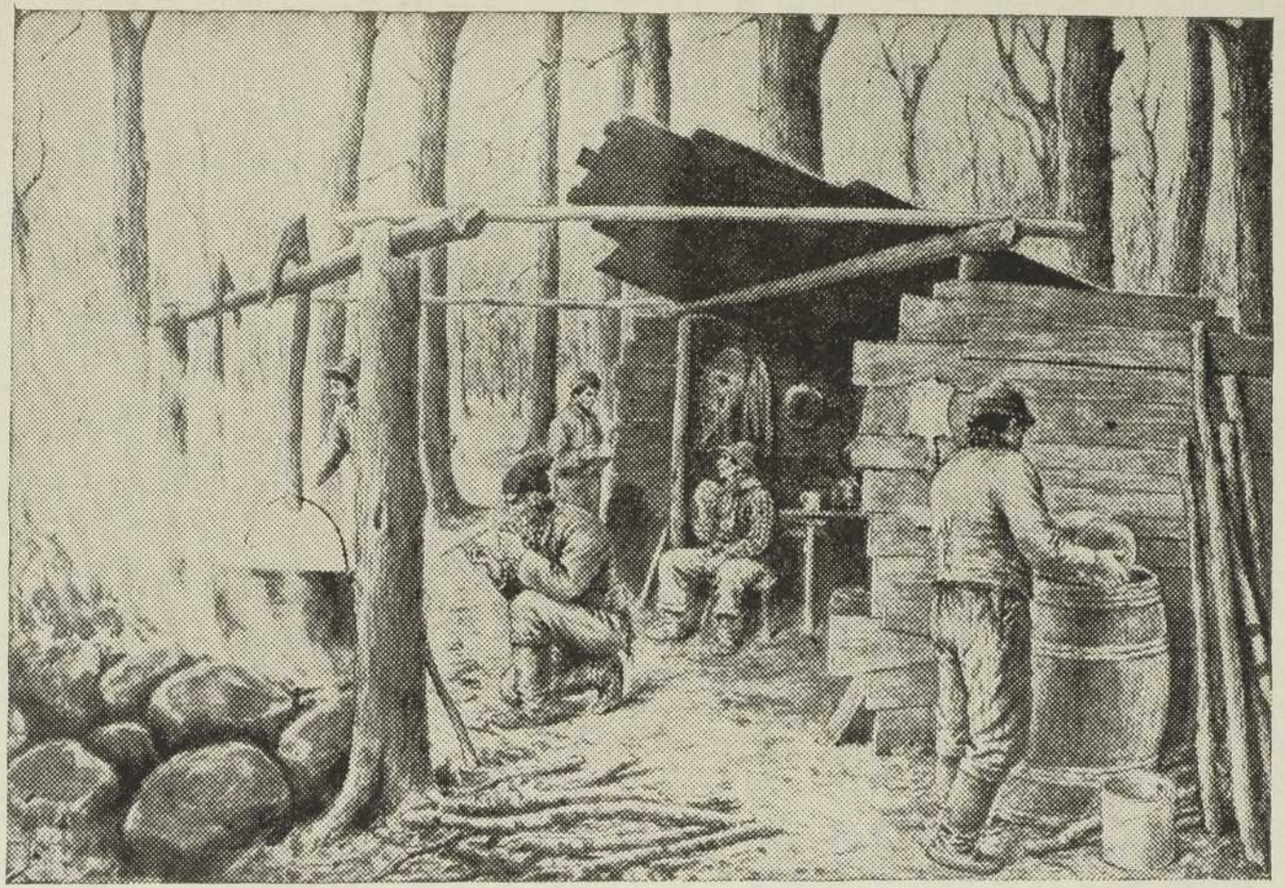

"Les sucres"
Mode primitive de fabrication.

Il serait intéressant de connaître la statistique de la production actuelle.

Avant la découverte de la Nouvelle-France, les propriétés succulentes de l'érable étaient connues des sauvages. En effet, le Père Lafitteau écrit que les Français, instruits par ces " enfants des bois " à extraire la sève de l'érable, avaient cependant un meilleur procédé pour la fabrication du sucre.

Pour ne parler que de l'ile d'Orléans, n'a-t-on pas, depuis quelques années, dans un but pécunier, pratiqué une coupe inconsidérée des essences forestières ? Il serait temps d'enrayer cet abus, d'empêcher le déboisement, si l'on veut conserver, aux petites rivières qui traversent l'ile les moyens de retenir leurs eaux et au sol sa fraîcheur fécondante.

Ne faudrait-il pas restreindre la coupe de l'érable aux arbres mal conformés, gangrénés et secs, ou à ceux dont les rameaux sont trop près du sol ? Ne devrait-on pas s'abstenir de " raser " la végétation en bordure de l'érablière et qui la protège contre l'assaut des vents ?

N'y aurait-il pas lieu aussi à sacrifier, par un éclaircissement et un nettoiement rationels, les arbrisseaux dont les branches nuisent au développement des autres arbres ?

Dans les procédés de l'entaille, de la fabrication, de la mise en bidon et de l'empaquetage, dans l'aménagement même de la cabane à sucre il y aurait, me semble-t-il, avantage d'adopter les méthodes nouvelles modernes, suggérées par l'expérience et les exigences croissantes de l'acheteur.

En ce siècle d'unions coopératives et de syndicats de toutes dénominations, ne serait-il pas opportun, pour les cultivateurs de l'ile, propriétaires d'érablières, de se grouper, pour l'acquisition d'un évaporateur moderne, d'une capacité suffisante pour que la sève recueillie en un jour puisse bouillir au fur et à mesure et qu'elle ne reste pas des nuits entières dans les réservoirs ?

Le prix d'un outillage moderne, considérable pour un seul, serait relativement modique si plusieurs cultivateurs s'unissaient pour en faire l'achat en commun. Une économie de main-d'œuvre et de combustible constituerait déjà un béné-

fice, sans compter celui de l'équivalence des produits et celui d'un meilleur rendement.

Produits particuliers a chaque paroisse.

Chacune des paroisses de l'ile, comme une jeune coquette, tient à se distinguer de sa voisine et prend plaisir à varier sa toilette et ses appas:

Ste-Famille abonde en pommes de toutes espèces—voire même la " Bourassa " — qui y règna longtemps en souveraine. — Elle se distingue aussi par ses battures et ses savanes giboyeuses.

St-François est réputé pour ses pêches d'anguille, d'esturgeon, d'alose et de bar, sans oublier les poireaux, si chères à nos ménagères.

Aux " Duchesse ", aux " Pommes neige " de Ste-Famille, St-François oppose les prunes bleues et blanches " conquises aux plaines de Damas " et auxquelles les " Reine-Claude " et les " Impératrice-Violette " et " Impératrice Blanche " forment un imposant cortège.

St-Laurent et *St-Jean*, plus humbles, se contentent de la culture intensive des légumes verts et des petits fruits, tels que les fraises et les framboises, etc., qui, chaque jour de l'été, sont transportés à Québec, pour être vendus sur le marché ou être convertis en confitures " Raymond ", " Létourneau " ou " Renaud ".

St-Pierre se donne surtout au commerce de la pomme de terre, des grains, du bois de chauffage et, par surcroît, du fromage raffiné.

La population de *Ste-Pétronille* se compose principalement, de négociants, de professionnels, venant chercher dans la villégiature du " Bout de l'Ile " les délices de Capoue. Il en est peu parmi ceux-ci qui, à l'instar de Cincinnatus, songent à déposer leur toge pour les travaux agrestes ; Ils préfèrent, dans les champs de Cérès désaffectés, se livrer journellement et avec entrain aux joutes du *golf*, certains d'avance que, de toutes les parties de l'ile, afflueront tou-

jours vers leurs pittoresques villas, les produits de la ferme, du verger et du potager.

Population et Recensements

D'après Bouchette, la population de l'Ile d'Orléans était, en 1815, d'environ 4000 âmes.

On aimera sans doute à connaître ce qu'elle était à l'origine de la colonie.

Peut-être sera-t-on surpris d'apprendre que, durant de nombreuses années, sa population excédait sensiblement celle de Québec.

En **1667**, dit Turcotte, Québec comptait 448 âmes et l'ile d'Orléans, **529**.

Le recensement de **1681** porte le chiffre de la population de l'ile à **1,080** et celle de Québec à 880.

Mgr de Laval, dans un rapport fait au Roi en 1683, de " l'état présent des missions du Canada " répartit la population de l'ile d'Orléans comme suit :

	Familles	*Ames*
St-Pierre	34	183
St-Paul (plus tard St-Laurent)	42	242
St-Jean	32	175
St-François	30	165
Ste-Famille	51	384
	189	1,149

D'après Turcotte, la population de l'ile d'Orléans, en **1739**, s'élevait à 2,318 âmes.

En **1784**, Nicolas-Gaspard Boisseau, ci-devant greffier de la Cour des Plaidoyers pour Québec, fut chargé par le général Haldimand de faire le recensement général de l'ile d'Orléans, qui, en **1775**, accusait une population de 2,190 âmes.

Il y procéda accompagné des Capitaines de milice et de son fils Nicolas Gaspard Boisseau, alors âgé de vingt-et-un ans, auquel nous devons le détail de ce dénombrement.

En effet, nous lisons dans ses *Mémoires* les détails suivants :

En **1784**, les cinq paroisses de l'ile comprenaient :

Maisons	300
Hommes	397
Femmes	360
Garçons	740
Filles	600
Engagés	67

840½ arpents de terre, sur lesquels, chaque année, on ensemence 11,681 minots.

Chevaux	516
Vaches	1,131
Volailles	940
Moutons	3,376
Cochons	1,037
Bœufs	739
Fusils	189

Ce recensement fut fait *gratuitement* par l'ancien greffier de la Prévôté.

Haldimand, en reconnaissance de ses bons services, le nomma Juge de Paix pour toute la Province, ce qui l'exemptait des corvées.

Voici, depuis 1815, les recensements faits à différentes époques, tels que consignés dans les diverses statistiques compilées jusqu'à 1920. Ils font voir les fluctuations dans la population globale de l'ile d'Orléans.(1)

1815	4,000
1825	4,022
1851–52	4,416

(1) On trouvera à l'appendice le détail de ces divers recensements pour chacune des paroisses de l'Ile d'Orléans.

1860–61	4,937
1870–71	4,930
1880–81	4,485
1890–91	4,420
1900–01	3,996
1901–11	3,776
1920	5,468

Système représentatif

D'après la constitution de 1792, l'ile d'Orléans est devenue une circonscription électorale sous le nom de " Comté d'Orléans ".

Le premier député du comté fut M. Nicolas Boisseau, notaire à Montmagny.

Députés à l'Assemblée Législative, de 1792 à 1927

Comté d'Orléans, 1792 à 1838

Boisseau, Nicolas-Gaspard(1), du 10 juillet 1792 au 31 mai 1796.

Martineau Jérome, du 20 juillet 1796, décédé le 19 décembre 1809.

Blouin, Charles, du 21 avril 1810 au 9 février 1820.

Quirouet, François, du 21 avril 1820 au 25 octobre 1833.

Casault, Jean-Baptiste, du 26 octobre 1833 au 27 mars 1838.

Godbout, Alexis, du 5 février 1824 au 27 mars 1838.

---

(1) Nicolas-Gaspard Boisseau, fils de Nicolas-Gaspard Boisseau et de Claire Joliette (veuve de François Volant de Chamblin) est né à St-Pierre, Ile d'Orléans, le 15 octobre 1765.

Il obtint du gouverneur Lord Dorchester, en 1791, une commission de notaire et eut l'honneur d'être le premier député du Comté d'Orléans à l'Assemblée Législative.

Il abandonna la politique en 1796 et vint se fixer comme notaire à Montmagny où il décéda en 1842. Il avait épousé Catherine Aubert de Gaspé. Les familles Picher, Gingras, Légaré, Drouin, Dupuis, Blouin de St-Jean, Prémont Beaulieu, sont apparentées, par les Boisseau, aux seigneurs Chenet et Couillard de Montmagny, et à Nicolas Boisseau, greffier en chef du Conseil Supérieur de Québec, qui avait épousé la fille du Seigneur Bissot de Vincennes.

Comté de Montmorency, depuis 1840

Sous l'Union, le nom du comté "d'Orléans" fut changé en celui de comté de "Montmorency".

Furent successivement élus représentants de cette circonscription de " Montmorency " :

Quesnel, Frédéric-Auguste, du 8 avril 1841 au 23 septembre 1844.

Cauchon, Joseph-Edouard (Hon.), du 12 novembre 1844; résigne le 21 janvier 1874.

Angers, Auguste-Réal (Hon.), du 11 février 1874 à 1878.

Langelier, Charles (Hon.), du 1er mai 1878 au 7 novembre 1881.

Desjardins, Louis-Georges, du 2 décembre 1881 au 9 mai 1890.

Langelier, Charles (Hon.), du 17 juin 1890 au 22 décembre 1891.

Casgrain, Thomas-Chase (Hon.), du 8 mars, résigne le 23 mai 1896.

Bouffard, Édouard, du 23 juin 1896 au 14 décembre 1900.

Taschereau, Louis-Alexandre (Hon.), du 7 décembre 1900 au 9 mai 1927.

Taschereau, Hon. Louis-Alexandre, (Premier Ministre de Québec), réélu par acclamation, le 9 mai 1927.

Députés du comté de Montmorency au Parlement Fédéral, depuis la Confédération, jusqu'a ce jour:

Cauchon, l'Hon. Joseph-Edouard, du 26 août 1867 au 2 novembre 1867.

Langlois, Jean, du 11 décembre 1867 au 17 août 1878.

Valin, Pierre-Vincent, du 17 septembre 1878 au 14 janvier 1880.

Angers, l'Hon. Auguste-Réal, du 14 février 1880, au 12 novembre 1880, date à laquelle il fut nommé juge.

Valin, Pierre-Vincent, du 9 décembre 1880 au 15 janvier 1887.

Langelier, Charles, du 22 février 1887 au 10 juin 1890.
Desjardins, Louis-Georges, du 25 juillet 1890 au 3 février 1891.
Tarte, Joseph-Israël, du 25 mars 1891 au 20 novembre 1891.
Turcotte, Arthur Joseph, du 20 mars 1892 au 24 avril 1896.
Casgrain, l'Hon. Thomas-Chase, du 25 juin 1896 au 3 novembre 1904.
Parent, Georges, du 3 novembre 1904 au 21 septembre 1911
Forget, Rodolphe, du 21 septembre 1911 au 17 décembre 1917.
Lavigueur, Henri-Edgar, du 17 décembre 1917 à aujourd'hui.

CHAPITRE DIXIÈME

LA PLUS ANCIENNE CARTE DE L'ILE D'ORLÉANS DRESSÉE EN 1689, PAR LE SR DE VILLENEUVE

PLAN FAIT PAR LE SR DE CATALOGNE, EN 1709.

Il existe aux archives de la Marine à Paris, une ancienne carte de l'Ile d'Orléans, dont l'abbé Ferland a pris copie, grâce à une bienveillante permission des autorités françaises.

Le calque même de ce dessin est malheureusement perdu, mais il en existe cependant au pays quelques copies lithographiées.

Cette carte topographique intitulée "Carte de l'Ile et de la Comté de St-Laurent" est excessivement intéressante. Faite en **1689 par le Sieur de Villeneuve**, ingénieur du Roi (tout probablement à la demande et aux frais du Comte de St-Laurent qui déjà, sans doute, convoitait des yeux et d'un vif désir, comprimé cependant dans son for intérieur, ce domaine seigneurial,) elle est exceptionnellement instructive.

La légende, qui accompagne la carte, atteste que les mesures prises de l'ile sont très exactes.

Outre que la configuration de l'ile est fidèlement reproduite sur le plan, les anses, les routes d'alors, les rivières, les ruisseaux, les lignes séparatives des paroisses y sont minutieusement indiqués. Et, particularité unique, — qui donne à cette carte de l'ingénieur Villeneuve une valeur extraordinaire vivement appréciée par les antiquaires, désireux de relier les temps présents aux premiers jours de la colonie par un enchaînement de faits constants,— le plan de Villeneuve indique la **situation de toutes les bâtisses, maisons et autres constructions** qui, en 1689, étaient érigées dans l'Ile d'Orléans, **avec la nomenclature des noms des occupants de chacune** de ces constructions, et cela pour chaque paroisse de l'ile respectivement.

Une autre carte extrêmement intéressante est celle du **Sr de Catalogne**, lieutenant des troupes de Sa Majesté Louis XIV et qui, à la demande du Sr de Pontchartrain, dressa en 1709 un plan très détaillé de Québec et de ses environs.

Origine du mot " catalogne".

D'où nous vient le nom de " catalogne " dont on se sert habituellement pour désigner ces laizes d'étoffe fabriquée par nos fermières canadiennes ?

D'aucuns attribuent à cette expression une origine espagnole. Pour notre part, nous ne croyons pas que la " catalogne " soit un produit d'importation de la province catalane.

Il nous semble que le nom du Sr de **Catalogne**, que nous venons de citer, nous offre une explication toute naturelle, du moins bien plausible :

Puisqu'il y avait en la Nouvelle-France au commencement du XVIIIième siècle, un lieutenant du Roi portant le nom noble de Sr de Catalogne, ne se peut-il pas, qu'au cours de ses randonnées à l'ile d'Orléans et sur la côte de Beaupré, aux fins de dresser son plan de 1709, il ait fait faire au pays quelques tapis pour les parquets de sa maison ? De là, croyons-nous, l'origine de la " catalogne" : la marchandise a fini par prendre le nom de celui qui l'avait commandée ou achetée.

Cette carte de Catalogne, nous a permis de vérifier l'exactitude de plusieurs faits relatés au cours de ce travail.

L'original de ce plan serait, paraît-il, conservé dans une des bibliothèques de Providence, dans le Rhode-Island.

Ne serait-il pas à souhaiter que des démarches fussent faites, tant auprès de la République française, dépositaire du précieux parchemin dressé en 1689 par l'ingénieur du grand roi, qu'auprès de la République américaine, en possession du plan (de Catalogne), remontant à une époque où Québec était la capitale du royaume s'étendant jusqu'au golfe du Mexique, pour que ces reliques, évocatrices d'un passé glorieux, ayant pour nous tout le prix et le charme de layettes amoureusement préparées par l'aïeule, fredonnant près de

notre berceau les chansons de "la doulce France", soient rendues à la vénération des descendants des pionniers de la civilisation française en Amérique, et remises à la Province de Québec, pour l'ornement de son " Musée National" ?

Une telle remise, rappelant le geste gracieux de la ville de Hastings, restituant à la Cité de Québec l'écusson qui ornait l'une de ses portes, sous le régime français, serait tout à l'honneur des deux grandes nations et cet acte de courtoisie internationale assurerait à la France et à la République Américaine, l'affectueuse gratitude du peuple canadien.

Dans le désir d'être agréable à nos lecteurs et d'être utile à ceux d'entre eux qui s'intéressent aux choses ancestrales et aux recherches généalogiques, nous avons fait faire pour accompagner cette étude, une carte spéciale de l'ile d'Orléans. On la trouvera à la fin du volume. Elle est basée sur la carte de Villeneuve, que nous avons reproduite, en la complétant et l'accompagnant de détails supplémentaires.

Ainsi le plan fait voir: la situation topographique de chacune des paroisses de l'Ile d'Orléans, partagée sur toute sa longueur par une ligne centrale " de pointe en pointe ", les lignes de division territoriale de chacune d'elles, la location et l'étendue respective de chacun des divers arrière-fiefs Argentenay, Lirec, de la Chevalerie, de la Regnardière, de la Grosardière, De Mesnu, Maheu, tous détachés de la " Seigneurie de l'Isle d'Orléans ", dont ils relevaient originairement.

La plus grande partie du résidu de la " Seigneurie de l'Isle d'Lrléans ", (distraction faite des arrière-fiefs ainsi aliénés), est aujourd'hui la propriété des héritiers des Seigneuresses Drapeau.

La désignation légale sous laquelle un immeuble est connu, étant le numéro porté au cadastre, nous avons mentionné le numéro que porte chaque lot, tel qu'indiqué au livre de renvoi officiel pour l'Ile d'Orléans. Ces lignes

candastrales donnant l'étendue en largeur et en profondeur de chacune des terres, il suffira au lecteur, de bien localiser le site de la propriété qui l'intéresse. Ainsi, sera limitée la zône de ses recherches et grandement facilitée la tâche de renouer la première occupation de la terre, jusqu'à 1689.

Les noms portés au plan et correspondant au chiffre mentionné dans un cercle, sont ceux des premiers occupants de ces lots en 1689, en autant, du moins, que nous avons pu le constater par la comparaison de l'échelle de la carte de Villeneuve avec celle du plan reproduit dans l'Appendice, lequel contient tous les noms des propriétaires d'alors.

Nous avons cru également qu'il serait intéressant pour nos lecteurs, pour l'intelligence du récit, d'indiquer sur ce plan descriptif de l'Ile d'Orléans, en précisant le site, certains endroits, théâtre de faits historiques que nous relatons dans cet ouvrage.

L'appendice contient la liste complète des occupants de chacune des paroisses de l'Ile, en 1689, d'après Villeneuve.

La carte à la fin du livre dans la-quelle nous avons cru devoir reproduire les noms d'une quarantaine de propriétaires d'alors (et que nous avons extraits, à l'intention de leurs descendants) indique approximativement, autant que nous avons pu la vérifier, la situation de leur résidence respective.

Grâce à ces cartes,de Villeneuve et du Sr de Catalogne, il sera relativement facile aux personnes originaires de l'ile et désireuses de se renseigner sur leurs premiers ancêtres, de retracer la lignée d'occupation de toutes les propriétés de l'ile d'Orléans, à compter de 1689, jusqu'à nos jours.

On conçoit qu'il y a là un vaste champ d'action, qui nécessiterait, pour faire œuvre parfaite, le labeur tenace d'un bé-

nédictin. Mais en retour, quels trésors de renseignements historiques enfouis, qui provoqueraient dans chaque famille, un nouvel élan de reconnaissance et envers nos pères "chevaliers sans peur et sans reproche" et aussi envers nos héroïques mères françaises, qui sacrifièrent les douceurs de la vie de famille, parfois même la splendeur des palais, pour venir faire rayonner sur les rives du St-Laurent, avec le charme de leurs sourires, le parfum de leurs vertus et l'exubérance de la vitalité française!

Ce travail de recherches, nous avons cru devoir nous l'imposer au sujet d'une propriété de St-Jean, à laquelle s'attache un souvenir familial maternel, datant de 1813.

Une heureuse découverte fut la récompense d'un long et constant labeur : en 1702, *Jeanne Pouliot*, fille de Charles Pouliot et de Françoise Lemonier, (nos tout premiers ancêtres canadiens) obtenait par son contrat de mariage, avec *Joseph Audet dit Lapointe* fils de Nicolas, un douaire préfix sur l'immeuble même que nous avons acheté en 1926. D'autre part le frère de cette Jeanne Pouliot, *Jean Pouliot* avait épousé lui-même, le 11 février 1697, *Madeleine Audet*, dit Lapointe, la sœur de son mari. Or, Jean Pouliot et Madeleine Audet sont nos *seconds* ancêtres du côté paternel.

Une semblable jouissance attend tous ceux qui voudront se livrer à la même tâche filiale. Une seule condition est requise pour réussir : une persévérance que ne rebutent point les multiples obstacles, qui sans cesse se dressent sur la route du chercheur. "La persévérance, a dit Boïste un savant lexicographe, utilise le passé, le présent, l'avenir."

"Il s'établit, a dit quelque part Viollet-le-Duc, entre les hommes et les objets, certains rapports harmonieux qui donnent aux habitations du caractère, comme une âme".

Cette affirmation de l'éminent écrivain ne reçoit-elle pas une heureuse vérification par rapport à l'Ile d'Orléans ?

*

* *

Comme conclusion de cette étude, rappelons les belles paroles, si pleines de vérité, de l'illustre Cardinal Bégin, extraites d'une lettre pastorale, en date du 18 avril 1913:

" LA FOI D'UN PEUPLE SE FORTIFIE DE L'HISTOIRE, DES TRADITIONS RELIGIEUSES, DES MONUMENTS, DE TOUTES LES CHOSES AUXQUELLES ELLE S'EST ATTACHÉE OU QU'ELLE A VIVIFIÉES, DE TOUS LES OBJETS QUI L'ONT EN QUELQUE SORTE INCARNEE OU RENDUE SENSIBLE."

Appendice

TABLE DE L'APPENDICE

I. — Vente par François Berthelot de la "Seigneurie de l'Isle d'Orléans" a Dame Charlotte Françoise Juchereau, veuve Pachau, 27 février 1702 125

II. — Extrait de mariage : Mathurin Le Monnier et Françoise Fafard. Montréal, 3 novembre 1647 130

III. — Adresse de sympathie des Hurons aux Ursulines de Québec. 1650 131

IV. — Vente par Messire Charles de Lauzon, a Mgr de Laval, de la terre et seigneurie de "Lirec", (Ile d'Orléans, coté nord, 2 septembre 1666 134

V. — Concession par Mgr de Laval a Nicolas Audet. 22 juin 1667 136

VI. — Marché entre Mgr de Laval et Charles Pouliot. 26 février 1668 138

VII. — Extrait de mariage : Charles Genest et Marie Morier. 22 novembre 1699 140

VIII. — Extrait de *La Gazette* de Québec, 19 juin 1766. (Extrait litographié) 141

IX. — Extrait de mariage : Sieur Laurent Mauvide et Marie-Anne Genest. 9 juillet 1781 143

X. — Extrait de sépulture : Dame Jean Mauvide. 15 juillet 1781..... 144

XI. — Extrait de sépulture : Jean Mauvide. 13 mai 1782..... 144

XII. — Extrait de mariage : François Genest et Josette Turgeon. 29 janvier 1793..... 145

XIII. — Extrait de mariage : Jean-Baptiste Genest et Geneviève Turgeon, 30 juillet 1793..... 146

XIV. — Extrait de sépulture : Marie-Anne Genest (veuve de Laurent Mauvide), 2 mars 1833..... 146

XV. — La famille Damiens et l'attaque de Québec par les Bostonnais, 1775..... 147

XVI. — Une lettre "centenaire" : Marie-Angélique Genest a son père, François Genest. 1er janvier 1813..... 149

XVII. — Extrait de mariage entre Louis Blais et de Marie Genest, (Vve F.-X. Larue). 17 novembre 1818..... 152

XVIII. — Extrait de sépulture de Louis Blais, 6 juin 1866..... 153

XIX. — Extrait de sépulture de Marie-Angélique Genest. 11 avril 1871..... 153

XX. — Extrait du journal de MM. Baby, Gabriel Taschereau et William Jenkin.. 155

XXI. — Extrait d'une lettre d'une religieuse des Ursulines de Québec. 157

XXII. — Liste des anciens missionnaire et curés de St-Pierre, I. O. 158

XXIII. — Liste des anciens missionnaires et curés de Ste-Famille, I. O. 159

XXIV. — Liste des anciens desservants et curés de St-François de Sales, I. O. 160

XXV. — Liste des anciens missionnaires et curés de la paroisse St-Laurent, (St-Paul), I. O. 162

XXVI. — Liste des curés de la paroisse de St-Jean. — Liste des curés de la paroisse de Ste-Pétronille. 164

XXVII. — Population de l'Ile d'Orléans. 165
Relevé des recensements, 1850-1920.

Noms des propriétaires de l'Ile d'Orléans, selon une carte du Sr. de Villeneuve. 1689 :

XXVIII. — Paroisse de St-Pierre. 166

XXIX. — Paroisse de Ste-Famille. 167

XXX. — Paroisse de St-François. 169

XXXI. — Paroisse de St-Jean. 170

XXXII. — Paroisse de St-Paul. 171

XXXIII. — Plan descriptif accompagnant l'étude sur l'Ile d'Orléans. 177

I

Vente par
FRANÇOIS BERTHELOT
de la "Seigneurie de l'Isle d'Orléans" à
Dame CHARLOTTE FRANÇOISE JUCHEREAU
veuve Pachau,

Guyot et Bru, Notaires à Paris.

27 février 1702,

A ceux qui verront ces présentes:

Charles Denis de Cullion, chevalier Marquis de Gallardom, Seigneur de Commelles Bullion ?

Monlouis et autre lieux, conseiller du Roy en son conseil, Presvost de la ville, presvosté et vicomté de Paris, faisons, savoir, que, pardevant Maître Jean Baptiste Guyot et Hughes Bru conseiller du Roy, notaire au Chatelet de Paris soussigné,

Fut présent Messire François Berthelot Escuier, conseiller souverain du Roy et du commandement de feu Madame La Dauphine, demeurant à Paris, au petit arsenal, paroisse St-Paul, lequel a par ses présentes, vendu ceddé, quitté et transporté et délaissé dès maintenant et à toujours et promet garantir de tous troubles, dont douaires, debtes, hypothèque, éviction, substitution, aliénation ou autre empêchement généralement quelconque à Dame Charlotte Francoise Juchereau, femme du noble homme François Pachau, demeurante en la ville de Québec en la Nouveelle France de présent en cette ville de Paris, à la maison de Monsieur le Marquis Duchesnay, paroisse St. Nicolas des Champs, à ce présente et acceptant acquéreure pour elle ses hoirs et ayant-cause.

L'Isle d'Orleans de présent érigée en comté, sous le nom de *comté de St-Laurent*, suivant les lettres patentes que le dit Sieur Berthelot en a obtenu de Sa Majesté dûment enrégistrés située dans le Fleuve de St-Laurent en la Nouvelle-France, distante de la dite ville de Québec de cinq quart de lieu ou environ, regardante par une pointe, l'ancienne France, à l'orient. Et un autre pointe de la dite ville de Québec à l'occident. En flanc la coste de Beaupré, au nord, et l'autre côté la

coste de Lauzon au midy-*consistant en redevances et rentes seigneuriales bâtiment trois moulins, terre labourable, pré, bois et autres appartenances et dépendances sans aucune chose en excepté retenir ni réserver p* par le dit Sieur Berthelot ainsy que le tout est à présent et qu'il appartient au dit Sieur Berthelot d'acquisition qu'il en a faite par échange *d'illustrissime et révérendissime Seigneur Messire François de Laval, évêque du di Québec*, par contrat passé devant Duparc et Carnot Notaires à Paris le 24ième Avril 1675, et auquel seigneur évêque de Québec, la dite Isle d'Orléans, appartenant par le moyen de l'acquisition qu'il en a faite, savoir de JULLIEN FORTIN, habiant, demeurant au Cap de Tourmente de la 8ième partie par contrat passé devant Claude Aubert Notaire, en la Nouvelle-France, le 11 février 1662, du Sieur CHARLES AUBERT DE LA CHESNAYE et de Charles Bazire au nom et comme procureur de JEAN ROZÉE écuier SIEUR DE SAINT MARTIN, aux autres Conseiller et secrétaire du Roy : un quart entre'autre possédé par écrit de vente sous seing privé, fait double entre-eux le douzième jour d'août 1664, Ratifié par le dit Sieur Rozée, par escrit aussy sous seing privé du dixième juin 1655, étant au bas de copie du dit escrit de vente du dit Sieur Charles Aubert Lachesnaye, en son nom, aussi entre'autre chose, un quart pour un autre escrit sous seing privé fait double du 14 août 1664 et ratifié par le dit Sieur de La Chesnaye, par acte estant ensuite passé devant Rageot Not, au dit Québec, le 5 octobre 1668, du dit Sieur Charles Aubert, au nom et comme procureur de JACQUES DUHAMEL, antien conseiller et eschevin de Rouen, aussi entr'autre choses une autre huitième partie par un autre escrit de vente sous seing privé fait double en date du 25ième août 1664, ratifié par le dit Sieur Duhamel, par acte estant ensuite fait et passé devant Crosimer et Soller Tabellions, Royaux, à Rouen, le 20 avril 1665, et du noble homme ANTOINE CHEFFAUD, avocat au Parlement et Secrétaire des Messieurs de la Nouvelle-France et de damoiselle Denise Langlois, Femme de Georges Bernier Carnisault et nommé quils ont procédé entre'autre chose, l'autre quart de la dite Isle d'Orléans, par contrat passé devant Prier et Ranevau Notaires à Paris, le 25 février 1668, Estant la dite Isle d'Orléans en la censive du Roy, Notre Sir.

Et vers luy chargé de rendre la foy et hommage de 20 ans en 20 ans au Chateau de Québec et d'une maille d'or du poid de 12 onzes à affranchir de toute autre redevance par et suivant les lettres d'affranchissement de Messieurs de la Compagnie des Indes Occidentales, en date du 28 mars 1674, signé Ballinzani et Daulier et au dessous par la Compagnie Baulier des Landes.

Pour toutes charges, ou redevances quelconques, franche et quitte le dit droit et devoir du passé jusqu'à présent. Pour de la dite Isle d'Orléans, présentement vendu jouir et disposer par la dite Dame Pachau ou ses ayant cause en toute propriété comme lui appartenant au moyen des présentes :

A commencer cette jouissance pour en percevoir les susdites redevances du premier octobre de l'année 1701, appartiendra en outre à la dite Dame Pachau, tous les droits et profits casuels qui se trouveront échus d'eux et requis audit Sieur Berthelot jusqu'au dit jour premier octobre 1701, desquels droits et profits casuels, le dit Sieur Berthelot fait toutte cession et transport nécessaires, sans garantir à cet égard à la dite Dame ce acceptante.

Cette vente faite à la charge des dits droits et devoirs pour l'avenir seulement.

Et outre moyennant la somme de *quarante un mil louis*, com trente trois livres de dix sols, huit dixième monnaie du Canada, courant,monnaye de france à la somme de trente et un mil livre dont trente mil livre de prix principal et millines en considération de la dite jouissance et pour indemniser le dit Sieur Berthelot de la portion quil aurait eue en icelle, Si la dite jouissance n'avait commancée que ce aujourd'hui. Sur laquelle somme de trente-un mil livres, monnaye de france, le dit Sieur Berthelot reconnait avoir présentement reçu de la dite Dame Pachau, qui luy a baillé, paié compté et délivré à la vue des Notaires soussignés, en louis d'or cours d'argent et monnaye, le tout bon et aiant cours, la somme de 4 mille livres dont il se tient contan, En déduction des vingt-sept mil livres, restant la dite Dame Pachau, promet et s'oblige d'en bailler et payer sans aucun intérêt au dit Sieur Berthelot en cette ville de Paris, ou au porteur de ces présentes, franchement et quittement la dite somme de six mille livres, sitôt le retour en France, cette présente année des vaiseaux venant de Canada, Et ce à peine de tous dépens dommages et intérêt.

Et les 2100 livres parfaisant le surplus du dit prix de trente un mil livres la dite Dame Pachau a aussy promis et s'est obligée de les bailler et payer au dit Sieur Berthelot en cette dite ville de Paris ou au porteur des présentes, franchement et quittement en sept payements égaux " d'année en année " montant chacun des dits paiements à la somme de trois milles livres à compter du premier jour de janvier de l'année 1703, de manière que le premier paiement se fera un an après. Le second une autre année après. Et ensuite continuée d'année en année, jusques au parfait paiement de la dite somme de vingt-un mil livres, avec l'intérêt d'y celle, à raison du denier trente de commission expresse entre

les parties, à commencer le cours du dit intérêt, du dit jour, premier janvier 1703, Lequel intérêt diminue à proportion des dits payements, à tous lesquels paiements ainsi, qu'aux intérêts cy-dessus stipulé, la dite Isle d'Orléans, présentement vendue, demeure par privilège obligée, hypothéquée avec les autres biens présents ou à venir de la dite Dame Pachau, sans qu'une des dites obligations déroge à l'autre, Ce faisant le dit Sieur Berthelot à transmis, quitté et délaissé à la dite Dame Pachau et à ses dits hoirs et aiant-cause, Tous droits de propriété, fond tréfond, sasine et possession, noms, raisons, actions, resceindante ey réscisoire et autres généralement qeulconques qu'il a et peut avoir sur ou a cause de la dite Isle d'Orléans et ses dépendances, sans dessaisissant en leur faveur Voulant que en soit saisie et mise en bonne possession et saisine par qui et ainsy qu'il appartiendra, constituant pour ce faire son procureur, le porteur des présentes, luy en donnant pouvoir. Et pour purger la dite Isle d'Orléans et ses dépendances de tous droits, hypothèques et prétentions qui pourront estre dessus.

Est convenu que la dite Dame Pachau, pourra quand bon luy semblera, la faire saisir et décréter sur elle, à ses frais et diligence et en telle juridiction qu'il luy plaira, Et s'en rendre adjudicataire soit pour le prix susdit ou auquel autre que la dite Dame vera bon estre sans pour ce estre tenue de paier plus ny moins que le susdit prix, Et sy au dit décret il survint quelque'opposition ou empêchement, procédant du fait du dit Dieur Berthelot ou de ses auteurs, Icelui le dit Sieur Berthelot a promis et s'est obligé de les faire lever et cesser quinzaine après la dénonciation qui luy en aura été faite au domicile eslue par le présent contrat. En sorte que le dit décret ne soit retardé ni empêché à peine de tous dépens, dommages intérêts Et d'acquitter et indemniser la dite Dame Pachau de tous frais et droits qui pourront estre dus ou prétendus au sujet des dites oppositions de manière qu'elle ne soit tenue que des frais ordinaires d'un simple décret volontaire qui ne servira avec le présent contrat que d'un seul, et même titre.

Même sy anquises des dites oppositions. Il convenait consigner le prix de l'adjudication, le dit Sieur Berthelot s'oblige de faire la dite consignation de ses deniers. A la charge de la dite Dame Pachau, en sorte qu'elle n'en soit recherchée ny inquiétée aussy à peine de tous dépens, dommages et intérêts, et d'y estre poursuivi et contraint par les mêmes voies que la dite Dame Pachau y pourait estre tenue.

Ce faisant le dit Sieur Berthelot a fourny et délaissé à la dite Dame Pachau, l'expédition en parchemin du dit contrat

d'échange expédition ou papier de la quittance du paiement fait par le dit Sieur Berthelot à Messire Jean du Cony comme procureur du dit seigneur Evesque de Québec de la somme de dix huit mil cinq cent cinquante huit livres, quinze sols etant due de la soulte portée au dit contrat d'échange la quittance passée devant Lefranc et du Carnot Notaires, le 18ième février 1677. Expédition et papier de la concession faite par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, à M. Jacques Castillon de la dite Isle d'Orléans, datée du quinze janvier 1636, livré à Cheffaut. En outre le dit Sieur Berthelot a promis de fournir à la dite Dame Pachau incessamment coppie collationnée des dites lettres d'affranchissement des actes d'acquisition qu'en avait fait le dit Seigneur Evesque de Québec, les dites lettres patantes d'érection, de la dite Isle en Comté, sous le titre de Saint-Laurent, Et les enrégistrements d'icelles, Et les autres titres qu'il peut avoir en cette ville, concernant la propriété de la dite Isle et ses dépendances. Et ce à peine de tous dépens dommages-intérêts, consentant le dit Sieur Berthelot que la dite Dame Pachau retire des mains du Sieur Gaillard demeurant au dit Québec, Tous les titres et papiers qu'il a en sa possession concernant la propriété de la dite Isle et ses dépendances. Et qu'en les délivrant, le dit Gaillard en demeurra valablement deschargé par ainsi le tout a été convenu et accordé entre les parties,qui ont pour l'exécution des presentes et dépendances eslu leurs domiciles irrévocables en cette ville de Paris et maisons où elles sont demeurant et logé en cette ville, Auxquels lieux ils consentent et accordent que tous les actes et exploits de justice qui seront faits, Soient valables, nonobstant mutation et changement de demeure, Promettant en outre de rendre et payer tous comptes, frais, mises d'exécution, dépens, dommages et intérêts qui seront faites.

Faute de l'entière exécution des présentes sous l'obligation et hypothèque de tous ses biens, présents ou à venir qu'ils ont chacun à son égard fourni à la justice, juridiction et contrainte de la dite prévosté et vicomté de Paris, Renonçant à toute choses contraires aux présentes. Que nous avons fait sceller par le dit Bru Notaire. Ce fut fait et passé à Paris en l'étude du dit Bru, l'un des dits Not soussigné, l'an 1702, le 25ième jour de février après-midy et ont signé la minute des présentes demeurée au dit Bru Not,

GUYOT BRU.

D. Coll. le
25 avril 1703
F. 13.

M. GUYOT.

II

EXTRAIT DE MARIAGE

Mathurin Le Monnier et Françoise Fafard

Paroisse de Notre-Dame de Montréal
(3 novembre 1647)

(*Traduit du latin.*)

En l'année de Notre-Seigneur, MIL SIX CENT QUARANTE-SEPT, LE TROISIÈME JOUR DE NOVEMBRE, après la publication, pendant trois dimanches consécutifs à la Grand'Messe de cette Paroisse, aucun empêchement dirimant n'ayant été découvert, je Georges d'Endemare, Ptre, de la Société de Jésus, j'ai uni par les liens du Sacrement du mariage, Mathurin Le Monnier, né du Légitime mariage de Renat Le Monnier et de Marie Le Roux, tous deux de la paroisse et diocèse de Clairemont, près de Laflêche, et Francoise Fafard, fille issue du légitime mariage de Jean Fafard et d'Élizabeth Tibou de la paroisse d'Argenie, près de la ville de Caen France, et ce dans l'Église de Notre-Dame Marie du Mont-Royal, dans la Nouvelle-France, après avoir interrogé les conjoints et reçu solennellement leur mutuel consentement par parole de présentes. Assistaient au dit mariage NOTRE SEIGNEUR DE Maisonneuve, Gilbert Barbier de Nantes Jeanne de St-Père Gastinens et un grand nombre d'autres, et après la messe j'ai donné aux époux la bénédiction nuptiale."

———

III

ADRESSE DE SYMPATHIE

PRÉSENTÉE PAR LES HURONS
AUX
RELIGIEUSES URSULINES DE QUÉBEC
EN 1650,
A L'OCCASION DE L'INCENDIE QUI AVAIT DÉTRUIT LEUR MONASTÈRE.

Un capitaine, nommé Louys Taiaeronck, parla au nom de tous ses compatriotes en ces termes :

" Vous voyez, sainctes filles, de pauvres carcasses, les restes d'un païs qui a este florissant, et qui n'est plus : du païs des Hurons. Nous avons esté déuorez et rongez iusques aux os par la guerre et par la famine : ces carcasses ne se tiennent debout qu'à cause que vous les soustenez ; vous l'aviez appris par des lettres, et maintenant vous le voyez de vos yeux, à quelle extrémité de misères nous sommes venus. Regardez-nous de tous costez, et considérez s'il y a rien en nous qui ne nous oblige de pleurer sur nous-mêmes, et de verser sans cesse des torrents de larmes. Hélas, ce funeste accident qui vous est arrivé, va rengregeant nos maux et renouvelant nos larmes, qui commençaient à tarir. Avoir vueu réduite en cendres en un moment cette belle maison de Jésus, cette maison de charité, y auoir veu régner le feu sans respecter vos personnes toutes sainctes qui y habitiez ; c'est ce qui nous fait ressouvenir de l'incendie universel de toutes nos maisons, de toutes nos bourgades et de toute nostre patrie. Faut-il donc que le feu nous suive ainsi partout ? Pleurons, pleurons, mes chers compatriotes, ouy, pleurons nos misères, qui de particulières sont devenues communes avec ces innocentes filles. Sainctes filles, vous voilà donc réduites à la mesme misère que vos pauvres Hurons, pour qui vous avez eu des compassions si tendres.

" Vous voilà sans patrie, sans maisons, sans provisions et sans secours, sinon du Ciel, que jamais vous ne perdiez de veue. Nous sommes entrez icy dans le dessein de vous y consoler, et autant que d'y venir, nous sommes entrez dans vos cœurs, pour y reconnoistre ce qui pourrait davantage les affliger depuis vostre incendie, afin d'y apporter quelque remède. Si nous

avions affaire à des personnes semblables à nous, la coustume de nostre pays eust esté de vous faire un présent pour essuyer vos larmes, et un second pour affermir vostre courage ; mais nous avons bien veu que vos courages n'ont jamais resté abattus sous les ruines de cette maison, et pas un de nous n'a pu voir mesme une demy larme qui ait paru dessus vos yeux pour pleurer sur vous mesme à la veue de cette infortune, Vos cœurs ne s'attristent pas dans la part des biens de la terre, nous les voyons trop eslevez dans les désirs des biens du Ciel ; et ainsi de ce costé nous n'y cherchons aucun remède. Nous ne craignons rien qu'une chose qui serait un malheur pour nous ; nous craignons que la nouvelle de l'accident qui vous est arrivé, estant porté en France, ne soit sensible à vos parens plus qu'à vous-mesmes ; nous craignons qu'ils ne vous rappellent et que vous ne soyez attendries de leurs larmes.

" Le moyen qu'une mère puisse lire, sans pleurer, les lettres qui luy feront sçaouir que sa fille est demeurée sans vestements, sans vivres, sans lict, et sans les douceurs de la vie, dans lesquelles vous avez esté eslevées dès vostre jeunesse ; les premières pensées que la nature fournira à ces mères toutes désolées, c'est de vous rappeler auprès d'elles, et de se procurer à elles-mesmes la plus grande consolation qu'elles puissent receoüir au monde, procurant aussi vostre bien. Un frère fera de mesme pour sa sœur, un oncle ou une tante pour sa nièce, et ensuite nous serons en danger de vous perdre, et de perdre en vos personnes le secours que nous auions espéré pour l'instruction de nos filles à la foy, dont nous avons commencé avec tant de douceur de gouster les fruits. Courage ! Sainctes filles, ne vous laissez pas vaincre par l'amour des parens, et faites paroistre aujourd'huy que la charité que vous avez pour nous, est plus forte que les liens de la nature. Pour affermir en cela vos résolutions, voicy un présent de douze cens grains de porcelaine, qui enfoncera vos pieds si avant dans la terre de ce païs qu'aucun amour de vos parens ny de vostre patrie ne les en puisse retirer ! Le second présent que nous vous prions d'agréer c'est d'un colier semblable de douze cens grains de porcelaine, pour jetter de nouveaux fondemens à un bastiment tout nouveau où sera la maison de Jésus, la maison de prières et où seront vos classes dans les quelles vous puissiez instruire nos petites filles huronnes. Ce sont là nos désirs, ce sont les vostres, car, sans doute, vous ne pourroiez mourir contentes, si en mourant on vous pouvoit faire ce reproche, que pour l'amour trop tendre de vos parens, vous n'eussiez pas aidé au salut de tant d'âmes que vous avez animées pour Dieu et qui seront vostre couronne dans le " Ciel ".

Puis, le Père Ragueneau, auquel nous devons la conservation de cette pièce d'éloquence remarquable, l'accompagne de la remarque suivante :

" Voilà la harangue que fit ce Capitaine huron; je n'y adiouste rien, et mesme je n'y puis joindre la grâce que luy donnait le ton de sa voix, et les regards de son visage. La nature a son éloquence. Et quoyqy'ils soient barbares ils n'ont pas dépouillé n'y l'estre d'homme, ni la raison, ny une âme de mesme extraction que les nostres."

IV

Vente par
Messire CHARLES DE LAUZON,
a
MGR DE LAVAL,

de la terre et seigneurie de "Lirec" située en l'Ile d'Orléan, coté du nord.

(Romain Becquet, 2 septembre 1666.) (1)

Pardevant Romain Becquet notaire royal en la Nouvelle-France et tesmoins soubsignés fur présent en sa personne messire Charles de Lauzon, seigneur de Charny, prestre, grand vicaire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque de Petrée, demeurant en cette ville :

Lequel a reconnu et confessé avoir vendu, ceddé, transporté et délaissé du tout dès maintenant et à toujours et promet garantir de tous troubles et empeschements generallement quelconques, à messire Francois de Laval, evesque de Petrée, vicaire apostolique de Canada nommé par le Roy premier evesque de ce païs, à ce présent pour luy ses heritiers ou ayans cause, la terre et *seigneurie de Lirec* en ses circonstances et dépendances seize et scittuée en L'ysle d'Orléans du costé du Nord sans en rien retenir ny reserver par luy sieur vendeur, borné du costé de *nord est* aux terres de la seigneurie d'Argentenay, du costé du *sarouest* aux terres de demoiselle Éléonore de Grand'Maison, femme du sieur de la Tesserie, *et de front* dans le grand fleuve St. Laurent, *et de profondeur* jusqu'au chemin ou routte qui traversera la d.isle d'Orléans de point en point et par la moytié, au d.sieur vendeur appartenant suivant qu'il parait par les tiltres et contrats qu'il en a mis ez mains du d.seigneur evesque étant relevante de la seigneurie de Beaupré, pour de la d.terre et seigneurie de Lirec en circonstances et dependances jouir et disposer par le d.seigneur evesque seshéritiers ou ayans cause ainsy que bon luy semblera au moyen des présentes.

Cette vente faite moyennant la somme de trois mil cinq cents livres que le d. seigneur acquéreur promet payer au d. sieur

(1) Archives Judiciaires de Québec, greffe de Becquet.

vendeur dans deux ans dhuy en ce païs en un seul payement en castor ou argent au prix courant de ce dit pays, et qu'il aura cours pour lors du d. payement et en cas que le d. seigneur acquéreur veuille payer la d. somme en France il ne sera obligé que de payer la somme de trois mil livres en argent au prix de France, pendant lesquels deux ans de payement le d. seigneur evesque promet et s'oblige payer en ce d. pays l'interest de la d. somme de trois mil livres seullement au denier vingt en argent au prix de France, mettant et subrogeant par le d. sieur vendeur le d. seigneur acquéreur du tout en son lieu et droits, noms raysons et actions, transportant en outre tous droits, etc. dessaisissant etc voulant, etc procureur le porteur etc donnant pouvoir etc promettant etc obligeant chacun en droit soy etc renonçant.

Fait et passé à Québec en l'hostel episcopal de monseigneur evesque le jeudy après midy DEUXIÈME JOUR DE SEPTEMBRE MIL SIX CENT SOIXANTE SIX présence de Claude Carpentier et Benjamin Dumet tailleur demeurant au d. Quebecq, tesmoins quy ont signé les présentes avec le d. seigneur evesue acquéreur le d. sieur de Charny et notaire suivant l'ordonnance."

DE LAUZON CHARNY,
FRANÇOIS DE LAVAL,
evesque de Petrée,
CLAUDE CARPENTIER,
BAINJAMIN DUMET
BECQUET.

"Et advenant devant les nors susd. et tesmoings sousg. est comparu en sa personne le d. seigneur de Charny susnommé lequel a reconnu et confessé avoir eu et reçu de jourd'huy comptant de Monseigneur l'evesque de Petrée aussy susnommé la somme de trois mil cinq cent livres mentionnée au contrat cy dessus avec les intérêts de la d. somme . . . franc et loyaux pour de tout le passé jusqu'a ce jour dont quittance promettant, obligeant, renonçant.

FAIT et passé au d. Quebecq estude du d. nore, L'AN G.B.C.Y. SOIXANTE ONZE zvant midy le douz. jour d'octobre en pres. de Jean Baptiste Gosset et Nicolas Metru demt. au d. Quebecq tes m. qui ont signé à ces pntes avec les d. seigneur de Charny, nore suiv. l'ord."

DE LAUZON.
METRU.
GOSSET.
BECQUET.

V

CONCESSION
PAR
MGR DE LAVAL A NICOLAS AUDET

22 JUIN 1667 — VACHON, NOTAIRE.

A TOUS ceux quy ses présentes lettres verront :

FRANCOIS DE LAVAL par la grâce de Dieu et du Saint Siège evesque de Petrée, Vicaire Apostolique en la Nouvelle-France nommé par le Roy premier évesque du dit pays, salut : savoir faisons que par devant PAUL VACHON Notaire et procureur fiscal en l'Ile d'Orléans et tesmoings soubsigné avons reconnu et confessé avoir donné et conceddé donnons et *concédons* par ses dites présentes à tiltre de cens et rente seigneuriale comme *en qualite de seigneur de Beaupré & de la dite Ile d'Orléans* en la plus grande partye, à NICOLAS AUDET à ce présent et accep tant le nombre "de trois arpents de terre de front sur le fleuve St. Laurens aux passages du sud à travers dans la dite isle d'Orléans tenant d'un costé à Guy Boivin dit St. Martin et d'autre costé à la concession de Robert Boulay, pardevant sur le dit fleuve St. Laurens par derrière sur la routte quy traversera la dite isle de pointe en pointe. La dite concession faicte au dit Nicolas Audet : A la charge de sy establir d'y avoir feu et lieu ou autre pour luy dans un an de ce jour, de cultiver les terres et continuer à ladvenir autrement la présente concession nulle sans que les dits seigneurs soient obligés en rentrant la dite concession à aucun dépens dommages et intérêt ny mesme restitutions du travail qu'il y apourrait avoir faict, soit pour bastir et déserter de plus la dite concession faicte au dit Nicolas Audet, moyennant qu'il ses obligé de payer par chacun an au jour et feste de St. Martin d'hiver lonzième de novembre pour chacun arpent de terre de front sur le dit fleuve St. Laurent, la somme de *vingt sols tournois de rente foncière* de bail d'héritage et non chepstable *douze deniers de cens* pour chacun des dis arpents de terre de front sur le dit fleuve St. Laurent la somme de vingt sols tournois de rente foncière de bail d'héritage et non racheptable douze deniers de cens pour achacun des dits arpents de terre de front seulement et pour la dite concession,

Trois chapons aux choix des dis seigneurs le tout par chacun an payable au lieu seigneurial du domaine de la dite seigneurie ou autre lieu que bon semblera aux dis seigneurs indiqués à commencer de paier les dis cens et rentes dans l'année prochaine que l'on comptera *mil six cent soixante huict* et continuer annuellement et à tous jours les dis cens et rentes portant lods et ventes saisines et amendes quand le cas y escherra à la charge comme aussy de laisser de chacun costé un chemin de quinze pieds de large & autant le long du dit fleuve pour servir de chemin & de plus pour éviter à procès et entretenir amytié entre les tenants du dit lieu sera obligé de ce clore sy besoing est faute de quoy, il ne pourra prétendre aucun dommage et intérêt pour les délicts que pourraient faire les bestiaux de ses voisins *et lors que les dits seigneurs jugeront à propos de construire un moulin dans la dite seigneurie. Le dit Audet sera obligé d'y apporter ses grains moudre* ne pourra le dit Palmi (?) au dit non pescher que sur et vis-à-vis la présente concession sans le gré et consentement de ses voisyns et en cas de vente ou aliénation nous nous sommes réservés le pouvoir de retirer la présente concession en remboursant le prix frais & loyaux coûts ; pour jouir de la dite concession par le dit Nicolas Audet, lui ses hoirs et ayans cause à toujours pleinement & paysiblement en faire et disposer toute ainsy que lui semblera car ainsi a été accordé en foix de quoi nous avons signé la présente concession a ycelle faict apposer le sceau de nos armes en nostre autel à Québecq ce *vingt deuxième juin mil six cent soixante-sept.*

Présence de Mr. Paul de Rainville huissier des seigneurs de Beauport Notre Dame des Anges et de Jean Creste mtre charron habitant et a déclaré le dit Palmy ne savoir escrire, ny signer & de ce interpellé, suivant l'ordonnance. de plus la dite concession faite au dit Nicolas Audet moyennant qu'il laissera deux arpents de terre de front sur le dit fleuve St. Laurent après qu'il en aura tiré l'usufruit quatre années de temps pour estre commun avec lui & ses voisyns. faict le jour et an susdit quant à l'article par lequel nous obligeons le d. Audet de laisser deux arpents de front pour servir de communauté avons accordé à la prière que nous en ont faict tous les habitants qu'il nous sera laissé que six perches sur chaque arpent de front de la pnte ainsique sur toutes les autres audessus du lieu auql peut monter la marée pour estre les d. six perches communs avec les autres habitants arrêté les jour et an que dessus.

AUDET
JEHAN CRESTE

FRANÇOIS, *Evesque de Petrée.*
P. DE RAINVILLE.
P. VACHON,
Notaire et Procureur fiscal.

VI

MARCHÉ

ENTRE

MGR DE LAVAL ET CHARLES POULIOT

POUR LA CONSTRUCTION D'UN "MOULIN A VENT" EN L'ISLE-D'ORLÉANS, 26 FÉVRIER 1668.— GILLES RAGEOT, NOTAIRE.

Par devant Gilles Rageot Nore &c Furent présents en leurs personnes : illustrissime et révérendissime personne MESSIRE FRANCOIS DE LAVAL Evesque de Pétrée Vicaire Apostolique en la Nouve--eFrance et nommé par le Roy premier évesque du d. Pays d'une part ; et CHARLES POULIOT Me. charpentier demeurant en lisle d'Orléans du costé du sud dau. Lesquelles parties de leur bon gré et volonté ont reconnu et confessé avoir fait par ensemble le marché et accord qu'il en suit, c'est à savoir: que le d. Pouliot a promis et s'est obligé de faire et parfaire bien et dûment au dire de gens experts et à ce connaissant en ce qui regarde son mestiere de charpentier *un moulin à vent* en la seigneurie de l'Ile d'Orléans du costé du sud au d. seigneur appartenant au lieu qui luy sera marqué et indiqué, qui sera savoir le d.estage du d. moulin de colombage de huit pouces d'épaisseur tant plein que vides et tous sens avec les planchers, l'escalier, portes, couverture, mouvements mis et tout ce qui concerne le corps et dedans du d. moulin comme aussy le d. Pouliot s'oblige de fournir le bois et madriers nécessaires pour fe. le roet du d. moulin sera tenu le d. seigneur évesque de faire fournir le clou et ferrure convenable au d. moulin à ses frais ; et de fe. charroyer le d. bois sur les d. Lieux que le d. Pouliot abattera escarira ét rendra prest à mettre en œuvre ; ensemble le d. Pouliot s'est submis et obligé de tailler et assembler les moulanges du d. moulin que le d. seigneur esvesque lui fera fournir sur le d. lieu ; lequel dit moulin icelui Pouliot sera tenu de rendre moulant et fesant farine au mois de *septembre* prochain en un an que l'on comptera *mil six cent soixante neuf* en luy fournissant les d. meules ferrures clou et marteaux nécessaires pour l'œuvre du d. moulin. Ce marché fait pour et moyennant le prix et somme de onze cent dix livres tournois que le d. seigneur esvesque s'est submis et obligé luy fe. payer savoir la moytié a fin du d. travail. Car ainsi &c. Promettant &c. Obligeant

chacun en droit soy, Renonçant &c. Fait et passé en l'hostel épiscopal du d. seigneur esvesque après le *vingt-sixième jour de février mil six cent soixante-huit* en présence de Guillaume Roger Nore et de Athanase Hubout tesmoings demeurants au d. Québecq qui ont avec les d. seigneur evesque et nore signé & a le d. Pouliot déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

François, *Evesque de Pétrée.*
Roger.
Athanase Hubout.
Rageot Not.

VII

Extrait de mariage

CHARLES GENEST et MARIE MORIER

St-Jean, Ile d'Orléans

(22 novembre 1699)

" Le vingt-deux novembre, mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, après la publication d'un ban de mariage, à la messe paroissiale, entre *Charles Genest*, âgé de vingt-quatre ans, fils de Jacques Genest et de Catherine Doribeau, ses père et mère, de la paroisse de la Ste-Famille, d'une part, et *Marie Morier*, âgée de dix-sept ans, fille de Pierre Morier et de Suzanne Lavallet, ses père et mère, de la paroisse de St-Jean-Baptiste d'autre part, Ayant obtenu dispense des deux autres bans, ci-jointe de Monseigneur l'Évêque et que s'étant découvert aucun empêchement, je soussigné, prêtre curé, de la dite paroisse les ai mariés et leur ai donné la bénédiction nuptiale, suivant la forme prescrite par l'Église, en présence de Gabriel Thivierge et de Jacques Genest, lesquels ont signé suivant l'ordonnance."

(*Signé*) : Charles Genest,
Jacques genest,
G. Thivierge du Sud,
G. Cœurderoy.

QUEBEC, June 19.

Last Week Mr. *Mauvide*, Merchant, was attacked, about two o'Clock in the Morning, on the High-Road between St. Valier and this City, by two Men ſtrip'd to their Shirts, who ſeiz'd him by the Arms from behind his Calaſh, ſtab'd him in the Arm with a Knife, then tied him with the Chaiſe Reines, which they cut for that Purpoſe, and rob'd him of 5800 Livres in Caſh, after which they led him tied in the Bottom of his Calaſh into a Wood, about 150 Yards from the Road, where he remained, in this diſmal Situation, until ſome People paſſing that Way early in the ſame Day, attracted by his Cries, came to his Releif. The Perpetrators of this wicked Fact have not as yet been diſcovered.

On the 13th Inſtant was found, within two or three Leagues of Coudre, the Body of Mr. George Fulton, one of the Gentlemen drowned out of the Boat of the Ship London, as mentioned in the Gazette of the 29th Ult. and decently inter'd in the Church Burying Ground of St. Francois.

Saturday the 14th Inſtant, Captain JAMES CUTHBERT, Seignior of Berthier, was ſworn one of his Majeſty's Council in this Province, and took his Seat accordingly.

Saturday laſt was whip'd, by the Hands of the common Hangman, in the Upper and Lower-Town Market Places, purſuant to their Sentence at the laſt General-Quarter-Seſſions, held in and for the Diſtrict of Quebec, Catharine Berthran and Javotte Blaize, for *borrowing, without Leave*, a Silver Spoon, from a Gentleman in Town, *with an Intention of never returning it.*

Tueſday laſt was held a Coroner's Inqueſt on the Body of Ann Smith, found drowned by Mr. Grant's Wharf, Lower-Town: It's judg'd ſhe was lunatick.

CUSTOM-HOUSE, Quebec, *Inward Entries*,

	From
Snow Princeſs of Brunſwick, John Elliot,	Falmouth.
Sloop William, Thomas Steckney	New-York.
Ditto Suſannah, Matthew Simonton,	Ditto.
Ditto Sea-flower, Andrew Simonton,	Ditto.
Ship General Conway, John Lee,	London.
Brig Lovely Betty, George Halſam,	Liverpoole & Waterford.
Schooner Allagunda, Benjamin Wormell,	Boſton.
Cleared for Departure,	*For*
Brig Union, Thomas Delane,	Nantucket.

ADVERTISEMENTS.

SECRETARY's-OFFICE, 18th June, 1766.

QUEBEC, ſs. WHEREAS by an Ordinance of His Excellency the Governor and Council, bearing Date the 31ſt Day of May, 1765, it is ſtrictly enjoined and required, That no Perſon whatſoever ſhould harbour or entertain any Deſerter belonging to His Majeſty's Troops quartered in this Province, on Pain of the Penalty therein mentioned: And it having been repreſented to his ſaid Excellency and Council, that three Soldiers, belonging to His Majeſty's 52d Regiment of Foot, quartered in this Garriſon, have lately deſerted from the ſaid Corps: And whereas it is ſuſpected that the ſaid Deſerters have been concerned in ſeveral Robberies, lately committed within the Vicinage of this City; This is therefore to require all Perſons whatſoever, to be aiding and aſſiſting in ſecuring the ſaid Deſerters, ſo that they may be brought back in ſafe Cuſtody to their ſaid Regiment, for which they will receive a Reward of FOUR DOLLARS, for each Deſerter, to be paid by Col. JONES, Commanding Officer of the ſaid 52d Regiment.

By Command of His EXCELLENCY *the Governor*,

J. COLDFRAP, *D. Secry.*

avancer les intérêts des Proteſtans en ce Roiaume."

De Portſmouth, le 11 Avril. Une partie du neuviéme Régiment d'Infanterie, commandé par le Général Whitmore, s'eſt embarqué aujourd'hui à bord des navires de tranſport pour l'Amerique.

QUEBEC, le 19 JUIN.

Le Sieur *Mauvide*, Marchand, fut attaqué un jour de la ſemaine derniére, ſur le grand chemin entre St. Valier et cette ville, vers deux heures du matin, par deux hommes nuds juſques à la chemiſe, qui lui ſaiſirent les bras derriére ſa Caléche, et lui donnerent un coup de couteau dans le bras; ils le lierent enſuite avec les cordons du cheval, et lui prirent 5800 livres en argent, après quoi ils l'amenerent lié au fond de ſa Caléche dans un bois qui étoit à environ 150 verges du chemin, où il reſta dans cet état déplorable, juſques à ce que quelques paſſans, attirés par ſes cris, vinrent de bonheur dans le jour à ſon ſecours. On n'a pas encore découvert ceux qui ont commis cet attentat.

Le corps de Monſieur GEORGE FULTON (un des Meſſieurs qui furent noyés lorſque le canot du navire le Londres perit, dont il a été fait mention dans notre Gazette du 29 du paſſé) fut trouvé le 13 de ce mois à environ deux ou trois lieues de Coudre; il fut décemment inhumé dans le Cimetiére de St. *François*.

Samedie le 14 de ce Mois, le Capitaine JAQUES CUTHBERT, Seigneur de Berthier, a prêté Serment en Qualité de Membre du Conſeil de ſa Majeſté en cette Province, et il y a pris ſa Place en Conſéquence.

Samedi dernier *Catherine Berthran* et *Javotte Blaize* furent feſſées à la place du marché à la Haute-ville et à celle de la Baſſe-ville, par la main du Bourreau, pour avoir *emprunté* une Cuillére d'Argent d'un Monſieur de cette ville, *ſans permiſſion et ſans intention de la rendre*; conformement à une ſentence rendue contre elles à la derniére Séance Générale de Quartier de la Paix tenuë pour le Diſtrict de Québec.

Mardi dernier il ſe tint une Enquête au ſujet du corps d'*Anne Smith*, qu'on a trouvé noyée auprés du quai de Monſieur Grant. Le rapport des Jurés étoit, qu'elle étoit lunatique.

Du BUREAU *de la* DOUANE *de* Québec. *Déclarations d'Entrées*,

Le Senau la Princeſſe de Brunſwick, commandé par Jean Elliot, de Falmouth.
Le Bateau le Guillaume, ——— par Thomas Stickney, de la Nouvelle York.
Le Bateau la Suſanne, ——— par Mathieu Simonton, d'idem.
Le Bateau la Fleur de la Mer, ——— par André Simonton, d'idem.
Le Navire le Général Conway, ——— par Jean Lee, de Londres.
Le Brigantin l'aimable Elizabeth, ——— par George Halſam, de Waterford.
La Goelette l'Allagunda, ——— par Benjamin Wormell, de Boſton.

A quitté pour ſortir.

Le Brigantin l'Union, commandé par Thomas Delans, pour Nantucket.

AVERTISSEMENTS.

Du SECRETARIAT *de Québec, le 18 de Juin*, 1766.

QUEBEC, *à ſçavoir:*) VU que par une Ordonnance de ſon Excellence le Gouverneur et du Conſeil, datée le 31me Jour de Mai, 1765, il eſt rigoureuſement enjoint et préſcrit à toutes Perſonnes quelconques, de ne recéler ni recevoir chez ſoi aucun Déſerteur appartenant aux Troupes de ſa Majeſté cantonnées en cette Province, ſous les Peines portées par la dite Ordonnance: Et vû qu'il a été repréſenté à ſa dite Ex-

" EXTRAIT "

DE

"LA GAZETTE DE QUEBEC,"

19 JUIN 1766

(Version française)

Le Sieur Mauvide, *marchand,* fut attaqué un jour de la semaine dernière, sur le grand chemin entre St-Vallier et cette ville, vers deux heures du matin, par deux hommes nuds jusques à la chemise, qui lui saisirent les bras *derrière sa Calèche* et lui donnèrent un coup de couteau dans le bras ; ils le lièrent ensuite avec les cordons du cheval, et lui prirent 5,800 livres en argent, après quoi ils l'amenèrent lié au fond *de sa calèche* dans un bois qui était à environ 150 verges du chemin, où il resta dans cet état déplorable, jusques à ce que quelques passans, attirés par ses cris, vinrent de bonne heure dans le jour à son secours. On n'a pas encore découvert ceux qui ont commis cet attentat."

———

IX

Extrait de mariage

SIEUR LAURENT MAUVIDE et MARIE-ANNE GENEST

St-Jean, Ile d'Orléans

(9 juillet 1781,)

Le neuf juillet, l'an mil sept cent quatre-vingt-un, après la publication d'un ban de mariage, fait au prône de la grand'-messe paroissiale. Les parties ayant obtenu dispense des deux autres bans et dispense du second degré de parenté devant Louis-Philippe MarieAuchau Desgly, l'évêque de Donglée et coadjuteur de Québec, entre le *Sieur Laurent Mauvide*, fils de Sieur Jean Mauvide et Dame Marianne Genest, ses père et mère, Seigneur de l'isle et de cette paroisse, d'une part, et de *Marie-Anne Genest*, fille de Laurent Genest et de Marie-Louise Riopelle, ses père et mère aussi de cette paroisse d'autre part, ne s'étant trouvé aucun autre empêchement au dit mariage, Nous Louis-Philippe Marie Auchaux Desgly, évêque de Donglée à la prière de Monsieur Pinet curé de St-Jean avons reçu leur mutuel consentement et leur avons donné la bénédiction nuptiale, en présence de Monsieur Pinet curé, de Monsieur Durocher Seigneur, de Demoiselle Marguerite et Madgelaine Mauvide, sœurs de l'époux et de Laurent Genest père de l'épouse, de Joseph Johan son oncle et de Joseph et Laurent Genest, ses frères, les uns ont signé et les autres ont déclaré ne le savoir.

Louis-Philippe, *Evêque de Donglée*,
Magdelaine Mauvide,
Laurent Mauvide,
Marie-Anne Genest,
A. L. Pinet, *Curé, temoin.*
Marguerite Mauvide.

Ainsi signés à l'original.

X

Extrait de sépulture

DAME JEAN MAUVIDE

St-Jean Ile d'Orléans
(15 juillet 1781)

Le quinze juillet, l'an mille sept cent quatre-vingt-un, Par nous Louis-Philippe évêque de Donglée, le coadjuteur de Québec, a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse le corps de Dame *Marie-Anne Genest*, épouse de Monsieur *Jean Mauvide*, seigneur de l'Isle, décédée, d'hier, après avoir reçu seulement le sacrement de l'extrêmeonction, âgée de... la dite inhumation s'est faite en présence de Monsieur Pinet curé et de Messire Leguerne curé de St-François et Durouvrai, de Monseigneur Donglée et de plusieurs autres, les uns ont signé avec nous et les autres ont déclaré ne le savoir.

Louis-Philippe, *évêque de Donglée*
At. Pinet, *curé.*

Ainsi signé à l'original.

XI

Extrait de sépulture

JEAN MAUVIDE

St-Jean, Ile d'Oorléans
(13 mai 1782)

Le treize mai, l'an mil sept cent quatre-vingt-deux. Par nous Louis-Philippe Mariauchau Desgly, évêque de Donglée, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Messire Jean Mauvide, seigneur de l'Isle, décédé hyer après avoir reçu les sacrements de notre Mère la Ste-Église Catholique, âgé de quatre-vingt ans et dix mois, la dite inhumation fut faite dans l'église de cette Paroisse en présence de Messires Leguerne curé de St-François, Guichaux curé de Ste-Famille et Derouvrai notre vicaire et de Messire Alexis Pinet, curé de St-Jean, Louis-Philippe Mariaucheau Desgly, évêque de Donglée, Leguerne, Guichaux, Durouvrai.

Ainsi signé à l'original.

A. L. Pinet, curé.

XII

Extrait de mariage

FRANÇOIS GENEST et JOSETTE TURGEON

St-Henri de Lévis
(29 janvier, 1793)

Le vingt-neuf janvier, mil sept cent quatre-vingt-treize, après la publication de trois bans de mariage au prône de la messe paroissiale, entre *François Genest* fils de Laurent Genest et de Louise Riopelle de la paroisse St-Henri, d'une part, et *Josette Turgeon,* fille d'Antoine Turgeon et de Dorothée Morenci de cette paroisse, d'autre part ; ne s'étant trouvé aucun empêchement au dit mariage, Vû le certificat de M. Vézina, curé de St-Henri ; aussi le consentement de Laurent Genest, père de l'époux, nous soussigné prêtre curé de St-Charles avons reçu leur mutuel consentement par paroles de présent et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant les cérémonies prescrites par notre mère St-Église. Étaient présents du côté de l'époux, Laurent, Joseph, Jean-Baptiste Genest, ses frères, François Genest, Jean Morin, François Fontaine. Du côté de l'épouse, Antoine Turgeon, son père, François, Jean, Gilles Turgeon, ses frères, le Sieur Louis Turgeon Notaire et seigneur de Beaumont, Le Sieur Joseph Girard, Lieutenant de Milice et autres parens et amis qui ont déclaré ne savoir signer ainsi que l'époux ont signé lecture faite.

François Genest.
F. Turgeon, Not. Pu. G. Girard.
L. Narault, Ptre.

XIII

Extrait de mariage

JEAN-BAPTISTE GENEST ET GENEVIEVE TURGEON

St-Jean, Isle d'Orléans
(30 juillet 1793)

Le trente juillet, mil sept cent quatre-vingt-treize, après la publication de trois bans... entre Jean-Baptiste Genest, fils de Laurent Genest et de Marie-Louise Riopel de la paroisse St-Jean d'une part, et Geneviève Turgeon fille d'Antoine Turgeon et de Dorothée Boucher de cette paroisse d'autre part ; ne s'étant... Vû le certificat de Mr. Pinet, curé de St-Jean, nous soussigné... En présence de Laurent Genest, père de l'époux, Antoine Turgeon père de l'épouse, François Turgeon, François Genest, le Sieur Joseph Girard qui a signé et autres parens et amis qui ont déclaré ne savoir signer, ainsi que les époux lecture faite.

Girard. l'époux a signé. Jean-Baptiste.
François Genest. Jacques Geneste.
L. Sarault, ptre.

XIV

Extrait de sépulture

MARIE-ANNE GENEST (Veuve de Laurent Mauvide)

St-Jean, Ile d'Orléans
(2 mars 1833)

Par nous, Curé soussigné, a été inhumée dans le cimetière du lieu, *Marie-Anne Genest*, veuve de Laurent Mauvide, âgée de 76 ans et 4 mois, décédée le 27 février dans cette paroisse.

Présents : M. Leduc, curé St-François, Beloni Plante, Frs. Turcotte et les autres soussignés :

F. X. E. P. Leduc, *Ptre.*
Jos. Benoni Laplante.
Jean-Baptiste Audet.
Frs. Turcotte.
Pierre Bono.
Marie-Anne Genest Turcot.
Élisabeth Genest.
Barbe Mercier Laisné.

XV

LA FAMILLE DAMIENS

ET

L'ATTAQUE DE QUÉBEC PAR LES BOSTONNAIS,
(1775.)

Parlant de l'invasion du Canada par les Américains en 1775, voici comment s'exprime BADEAUX, page 182 :

"Montgomery ne trouvant aucun moyen pour entrer dans la ville de Québec, forma l'escalade, le premier jour de l'année, mille sept cent soixante seize, (1776) à 4 heures du matin.

(Ce n'est pas le premier janvier 1776, mais bien *le 31 décembre 1775* que cette tentative eut lieu et fut repoussée.

M. Viger appuie de l'autorité de son nom, cette correction qu'il signe en déclarant qu'elle est exacte, mais tous les succès qu'il en a retirés, c'est d'aller dans l'autre monde chercher les étraînes de cette nouvelle année accompagné de plusieurs officiers et soldats.

L'on nous rapporte qu'il y a eu 430 prisonniers defaits dans cette action. Les royalistes n'ont perdu que deux hommes.

Parmi les compagnies Miliciens Canadiens, qui prirent les armes à cette occasion, on relève les noms de JOSEPH DAMIEN premier sergent de la troisième Compagnie et subséquemment, second sergent de la première Compagnie commandée par le Capitaine Jacques Perrat, et qui a fait le service pendant le blocus de Québec, depuis le 14 novembre 1775.

Parmi les autres miliciens dont on relève les noms sur le rôle général de la Milice Canadienne de Québec passée en revue le 11 septembre 1775, nous relevons les noms de THOMAS DAMIEN, boucher, dans la huitième Compagnie, JACQUES DAMIEN, boucher, ÉTIENNE DAMIEN, forgeron, dans la neuvième Compagnie, IGNACE POULIOT, dans la première Compagnie, CHARLES POULIOT.

Ces renseignements sont extraits du Rôle général de la Milice Canadienne de Québec passée en revue le 11 septembre 1775 et du nouveau rôle de la Milice Canadienne qui a fait le service pendant le blocus de Québec, depuis le 14 novembre 1775 et tenu par Gabriel-E. Taschereau, capitaine et aide Major de la Milice."

L'honorable Juge Taschereau a, en mai 1830, fait cadeau à la Société Littéraire et Historique de Québec de ce document, que l'on retrouve à la septième série des Documents Historiques 1905."

[Ces documents apportent à une tradition familiale, pieusement conservée, une précieuse confirmation, à l'effet que les ancêtres maternels de la famille Pouliot auraient pris une part glorieuse à la défense de Québec, lorsque, le 31 décembre 1775 Montgomery tentat l'assaut, où il trouva la mort.] (1)

Deux plaquettes, l'une sur le Cap Diamant à la barricade Pres-de-Ville, l'autre sur la bâtisse de la Banque Molson, commémorent l'évènement.

HERE STOOD
THE UNDAUNTED FIFTY
SAFE GUARDING
CANADA.
DEFEATING MONTGOMERY
OFF THAT PRÈS-DE-VILLE
BARRCIADE.
ON THE LAST DAY OF
1775.
GUY CARLETON
COMMANDING AT QUEBEC.

(1) La grand'mère de l'auteur, Julie Damien, épouse de François de Sales Pouliot était la fille de Jacques Damien mentionné ci-dessus.

XVI

UNE LETTRE "CENTENAIRE"

(1er JANVIER 1913)

Original d'une lettre de Marie-Angélique Genest à ses parents.

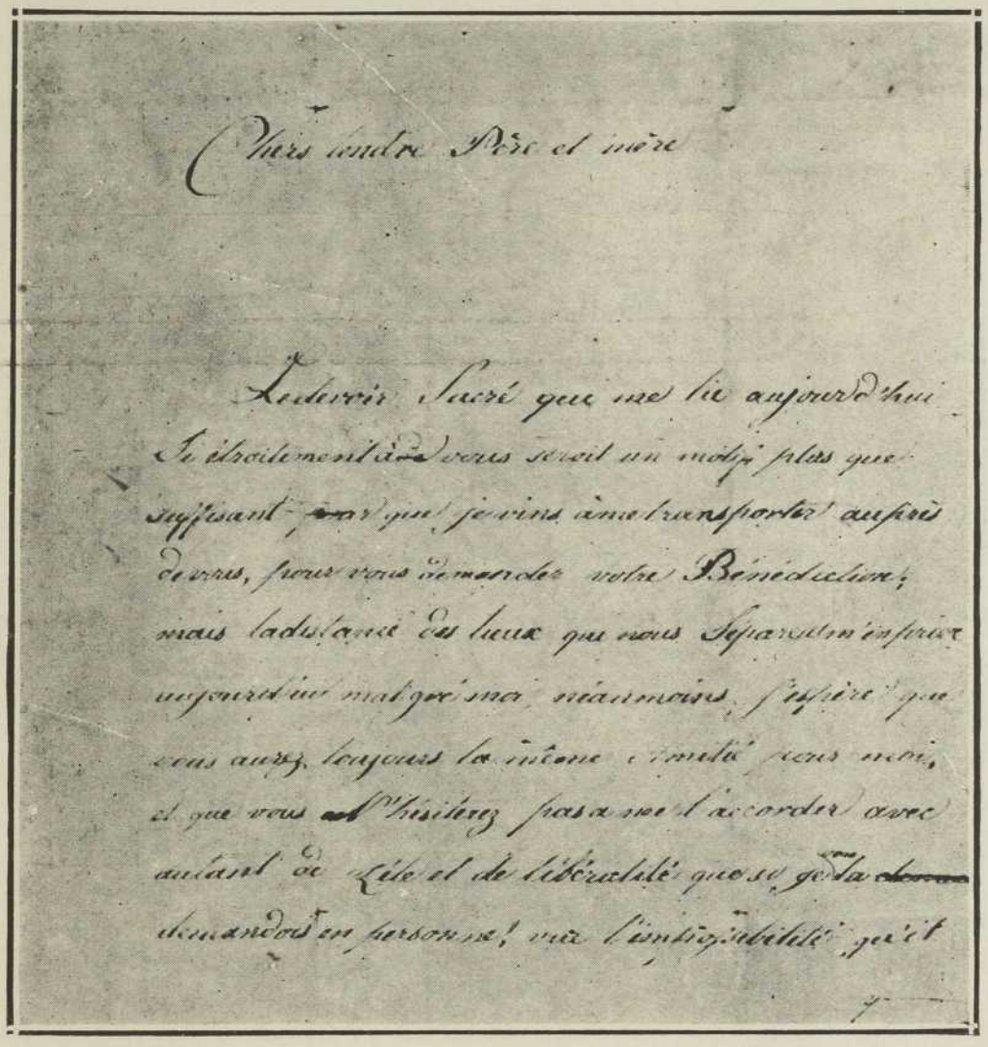

Chers tendre Père et mère

Le désir sacré que me lie aujourd'hui
le témoignement à vous serait un motif plus que
suffisant, car que je vins à me transporter auprès
de vous, pour vous demander votre Bénédiction;
mais la distance des lieux qui nous Separent m'empêche
aujourd'hui malgré moi, néanmoins, j'espère que
vous aurez toujours la même amitié vers moi,
et que vous ne hésiterez pas à me l'accorder avec
autant de zèle et de libéralité que si je la
demandais en personne, vu l'impossibilité, qu'il

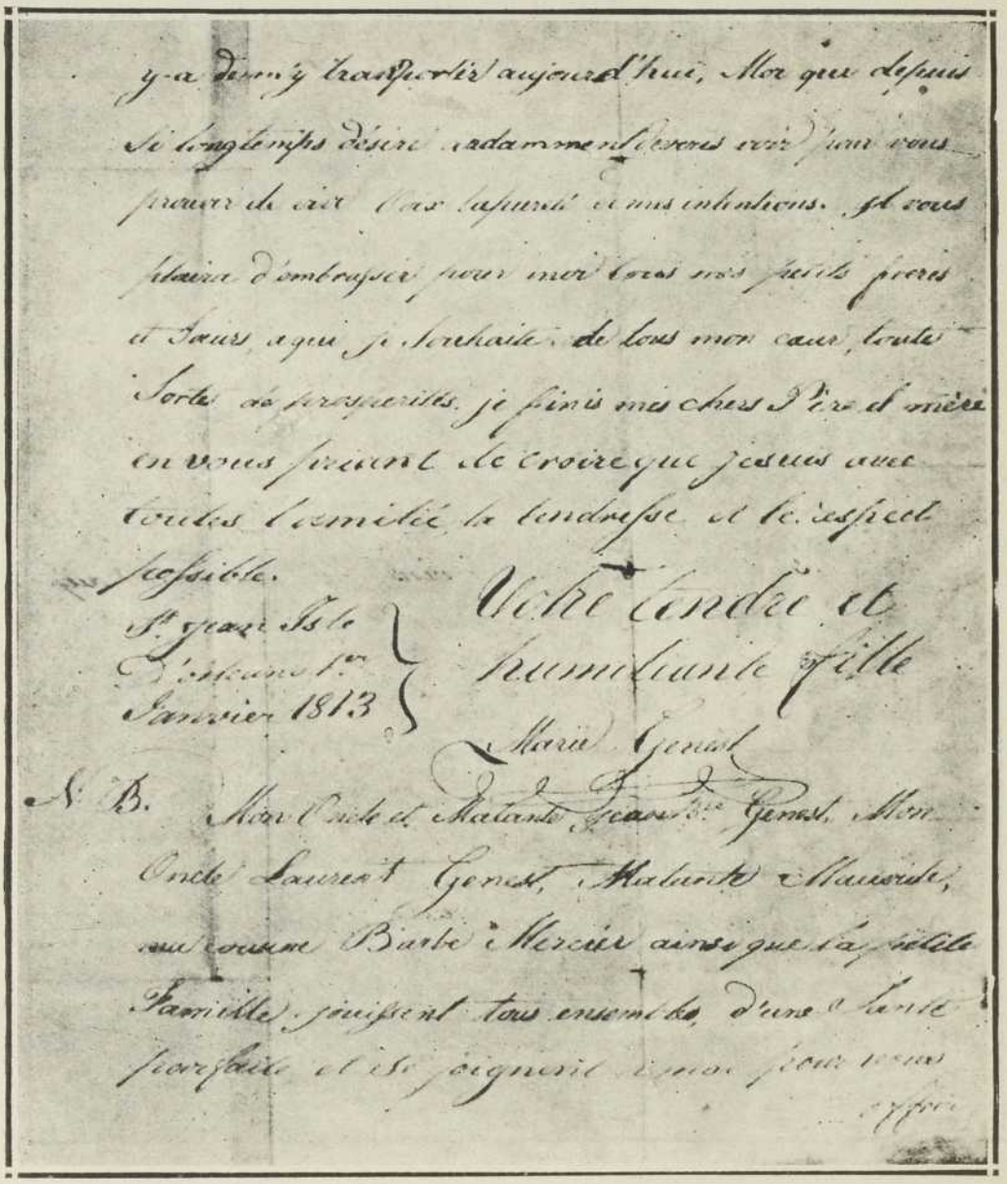

y a deux ans y transporter aujourd'hui, Mon que depuis
si longtemps désire cadamoiselle vous voir j'ai vous
prouver de vive voix la sincérité de mes intentions. Je vous
souhaite d'embrasser pour moi tous mes petits frères
et Sœurs à qui je souhaite de tous mon cœur toute
sorte de prospérités. je finis mes chers Père et mère
en vous priant de croire que je suis avec
toute l'amitié, la tendresse et le respect
possible.

St Jean Asle
D'Ancans 1er
Janvier 1813

Votre tendre et
reconnaissante fille
Marie Genest

N. B. Mon Oncle et Madame Jean Bte Genest, Mon
Oncle Laurent Genest, Madame Maurice,
ma cousine Barbe à Mercier ainsi que la petite
Famille jouissent tous ensemble d'une santé
parfaite et se joignent à moi pour vous
offrir

UNE LETTRE "CENTENAIRE"

MARIE-ANGÉLIQUE GENEST

À SON PÈRE

FRANÇOIS GENEST

demeurant à St-Henri de Lévis

1er janvier 1813.

Chers tendres père et mère,

Le devoir sacré qui me lie aujourd'hui si étroitement à vous, serait un motif plus que suffisant pour que je vins à me transporter auprès de vous, pour vous demander votre bénédiction ; mais la distance des lieux qui nous séparent m'en prive aujourd'hui malgré moi. Néanmoins, J'espère que vous aurez toujours la même amitié pour moi, et que vous n'hésiterez pas à me l'accorder avec autant de zèle et de libéralité que si je vous la demandais en personne, vue l'impossibilité qu'il y a de m'y transporter aujourd'hui. Moi, qui depuis si longtemps désire ardemment vous voir pour vous prouver de vive voix la pureté de mes intentions. Il vous plaira d'embrasser pour moi tous mes petits frères et sœurs, à qui je souhaite de tous mon cœur, toutes sortes de prospérités, je finis, mes chers père et mère, en vous priant de croire que je suis, avec toute l'amitiée la tendresse et le respect possible,

Votre tendre et humiliante fille,

Marie GENEST

St-Jean, Isle d'Orléans,
1er janvier 1813.

N. B.— Mon oncle et ma tante Jean-Bte Genest, mon oncle Laurent Genest, ma tante Mauvide, ma cousine Barbe Mercier ainsi que la petite famille jouissent tous ensemble, d'une santé parfaite et se joignent à moi pour vous offrir leurs meilleurs souhaits de bonheur et prospérité pour l'année nouvelle et les subséquentes.

M. G.

XVII

EXTRAIT DE MARIAGE

ENTRE

LOUIS BLAIS
ET
De MARIE GENEST. (Vve F.-X. Larue.)

(St-Jean, Ile d'Orléans)
(17 Novembre 1818)

Le dix sept novembre, mil huit cent dix-huit, après la publication d'un seul ban de promesse de mariage faite au prône de la messe de paroisse entre *Louis Blais* Ecuyer Capitaine de Milice, fils majeur de *Louis Blais*, Ecuyer, major des milices de la division de St-Thomas et de Dame Marie-Anne Bossé son épouse, ses père et mère, de la paroisse de St-Pierre de la Rivière-du-Sud, d'une part et Dame *Marie Genest*, veuve majeure de feu François-Xavier Larue, Ecuyer, notaire public de cette paroisse d'autre part, sans qu'on ait découvert aucun empêchement au dit mariage la dite publication faite du consentement des parents respectifs des dits époux. Les parties contractantes ayant obtenu dispense de la publication de deux bans, comme il appert par la dispense accordée par Monseigneur Illustrissime revérendissime, Joseph Octave Plessis, Evêque de Québec et demeuré aux archives de la paroisse, vu le certificat de publication faite en la paroisse de St-Pierre de la Rivière du Sud, par Messire Vallée Prêtre Curé d'icelle et ne s'étant découvert aucun autre empêchement au dit mariage, je soussigné, prêtre curé de la paroisse St-Jean dans l'Isle d'Orléans, après avoir reçu leur mutuel consentement de mariage, leur ai donné la Bénédiction Nuptiale avec les cérémonies prescrites par la Ste-Eglise en présence de Sieur Louis Blais père de l'époux Simon Prudent Blais frère de l'époux, Louis Genest oncle de l'épouse, Sieur Augustin Larue, Ecuyer, beau-frère de l'épouse, Sieur Alexis Côté Ecuyer, Juge de Paix qui tous ont signé, ainsi que les époux.

Louis Blais
Jean-Baptiste Genest
Simon Prudant Blais
Nazaire Larue
A. Coté
A Larue
Marie Genest Blais
Louis Blais
Fortin, prêtre.

XVIII

EXTRAIT DE SEPULTURE

De Louis Blais, (époux de M. Angélique Genest)

St-Pierre Rivière du Sud
(6 juin 1866)

Le 6 *juin* 1866, nous prêtre soussigné avons inhumé dans l'église de cette paroisse, du coté de l'Evangile le corps de Louis Blais écuyer, Colonel de Milice, décédé le 2 du courant, âgé de 78 ans, époux de Dame Genest dit Labarre de cette paroisse.

Présents : Dr L.-D. Desjardins, Cap.
S. Gamache.
Rév. Chs. Trudelle.
F.-A. Blais.
N. Larue.
V. Larue.
Aug. Casgrain.

J.-O. Beaubien, ptre.

XIX

EXTRAIT DE SEPULTURE

De Marie-Angélique Genest, (Veuve du Colonel Louis Blais).

St-Pierre Rivière du Sud
(11 avril 1871)

Le 11 *Avril* 1871 nous prêtre soussigné avons inhumé dans l'église de cette paroisse, près du mur du coté de l'Evangile, le corps de Marie-Angélique Genest décédée le 5 du présent mois d'Avril à l'âge de 73 ans et demi, veuve de Louis Blais, écuyer, Colonel de cette paroisse.

Présents à l'inhumation Révérend Ludger Blais, curé de Notre-Dame du Mont-Carmel, Jean-Baptiste Pouliot écuyer Notaire, les Sieurs Praxède Blais, Docteur Pelletier, Télesphore Blais, Philippe Verrault, Narcisse Lecomte, Frédéric

Blais et Magloire Vallière dom père D. Louis Blais, les uns ont signé, les autre n'ont su signer.

L. Blais, ptre.
P. Blais.
W. Blais.
Dr O. Pelletier.
J.-Louis Bacon, M. D.
L.-J.-C. Delagrave, Ec. N. P.
Télesphore Blais
J.-B. Pouliot.
Aug. Casgrain.
Ph. Verreault.
A.-C.-P. Landry.

N. Beaubien, ptre curé.

XX

EXTRAIT DU JOURNAL DE MM. BABY, GABRIEL TASCHEREAU ET WILLIAM JENKIN

Tenu sur l'ordre du Général Carleton, tant pour l'établissement de la Milice que pour l'examen des personnes qui ont assisté ou aidé les Rebelles (1776).

(*Manuscrit* conservé à la Bibliothèque St-Sulpice, Montréal.)

ST-PIERRE DU SUD

Curé, M. Curot.

Mercredi 10 juillet 1775.

Assemblée 1 P. M.

" Harangue à l'ordinaire aux Officiers pour leur recommander l'Équité mais surtout la Fermeté, pour arrêter tous gens suspects ou qui tiendront des propos indécents contre le Gouvernement, pour faire tenir les chemins en bon ordre, etc., etc.

Nous avons continué et nommé pour officiers :

Michel Toussaint Blay, Capitaine.
Michel Blay fils, Lieutenant.

Vous avez ci-après les noms de ceux de cette paroisse joins à Blay pour le Roy.

M. Bailliff, prêtre.
Michel Blay, fils.
Barthelemy Gagné.
Louis Malbœuf.
Julien Fontaine.
Hyacinthe Pelletier.
Jean Isabel, (il est encore prisonnier).
Louis Pelerin,
Antoine Talbot dit Gervais.
Jean Blay fils de Joseph.

Michel Blay père et Michel Blay fils sont les seuls de cette paroisse qui aient été pillés, tant par les Bostonnais que par les Canadiens Rebels : Ce fut après l'action du 25 mars. Nous en avons l'état.

Les preuves authentiques du zèle et de l'affection du Sr Michel Blay pour son Roy nous ont déterminé à le constituer Capitaine, quoiqu'il paraisse avoir eu une petite faiblesse et voici comment :

Le nommé Ayotte, des côtes d'en Bas, Capitaine pour les Rebels, vînt ici en Janvier dernier, pria le capitaine MICHEL BLAY d'annoncer à la porte de l'Eglise que ceux qui voudraient s'engager pour le Congrès, eussent à se présenter, ce que Blay exécuta, mais en apparence et, comme il le dit, avec intention d'empêcher un plus grand mal. Et effectivement il s'expliqua d'un ton si ironique qu'il ne se présenta personne ".

ST-FRANÇOIS DU SUD

Curé, M. Bédard

Nommé & Commissionné pour officier :-LOUIS BLAY, CAPITAINE.

(mardi, 9 juillet).

XXI

EXTRAIT D'UNE LETTRE D'UNE RELIGIEUSE DU MONASTÈRE DES URSULINES DE QUÉBEC

L'ASSAUT DE LA MAISON DU CAPITAINE BLAIS À ST-PIERRE, RIVIÈRE DU SUD, EN 1775

Marie-Joseph Blais, "*de St-Michel*", fille du capitaine Michel Blais de St-Pierre de la Rivière-du-Sud et de Mme M. Françoise Lizotte, née en 1745, entrée en 1764, morte le 11 juin 1782.

Sa sœur, Marguerite Blais, "*de St-Pierre*", née en 1750, entrée en 1768, morte le 24 février 1830.

" Leur bon père qui les avait si généreusement dotées et données à Dieu, a laissé de glorieuses traditions, que nous ont conservées nos anciennes Mères. Apprenant que les Américains, dans le camp desquels se trouvaient encore quelques Canadiens, se disposaient à faire des incursions au sud du fleuve, le propriétaires royalistes au nombre de 80, se réunirent sous les ordres de M. de Beaujeu, seigneur de l'Ile Aux Grues et vinrent rejoindre à S. P. le capitaine Blais, un des plus ardents royalistes. Sur sa maison fut aussitôt arboré le pavillon anglais. Une suite d'environ 150 voitures venait à la rencontre des Bostonnais qui s'avançaient par la route de St-Valier. Ces derniers ayant placé des canons sur une côte, qu'on appelle encore aujourd'hui la " Côte au canon " firent sur la maison du C. Blais une décharge qui tua 3 Canadiens et blessa l'aumônier.(1) Les ennemis s'emparaient de la maison du capitaine Blais, le firent prisonnier lui et son fils, ainsi que M. de Lanaudière. Ces braves furent plus tard mis en liberté à Berthier. Les familles Blais sont très répandues dans la côte Sud et figurent encore au pensionnat. Elles sont alliées, dans nos anciennes élèves, aux familles Genest, Pouliot, Pelletier."

(1) Cet "aumonier" était l'abbé Bailly, missionnaire, revenant du Nouveau Brunswick et qui était arrêté à St-Pierre. Monseigneur Bailly fut précepteur des enfants de Carleton qui l'emmena en Europe. A son retour, il fut nommé curé de la Pointe aux Trembles, puis coadjuteur de Mgr Hubert.

XXII

LISTES DES ANCIENS MISSIONNAIRES ET CURÉS DE ST-PIERRE I. O.

Missionnaires :

MM.	Jean Basset	1679–1680
	Frs Lamy	1680–1681

(De 1681 à 1685, les régistres manquent).

MM.	P. de Francheville	1685–1689
	J. H. Tremblay	1689–1692
	G. T. d'Herbory	1692–1693
	Jean Pinguet (un mois)	1693

Curés :

M.	Aug. Dauric	1693–1713

(M. Dauric était de Grenoble, comme Mgr de Saint-Vallier. Il parait avoir été un de ces bons curés qui s'intéressent au bien-être temporel de leurs paroissiens, comme à leur bien spirituel.)

R. P.	Pacôme Legrand, récollet (surnommé le Grand Récollet)	1713–1714
MM.	P. Caiillet	1714-1731
A. P.	J. Valois	1731-1734
S. G.	Mgr L. P. M. d'Esglis, 8e évêque de Québec	1734–1788
MM.	Ant. Hamel	1788–1789
	Jos. Ducondu	1789–1791
S. G.	Mgr Ed. Burke, (1er vicaire apostolique de la (Nouvelle-Écosse	1791–1794
MM.	J. M. Boissonnault	1794–1813
	Chs Berthelot	1813–1825
	Ls Gingras	1825–1832
	P.-A. Parent	1832–1842
	J. Tardif	1842–1875
	P. Girard	1875–1876
	Chs Hallé	1876–1912
	J.-E.-A. Vézina	1912–1914

L'abbé C.-O. Savard est, depuis 1914, curé de cette paroisse.

XXIII

LISTE DES ANCIENS MISSIONNAIRES ET CURÉS DE LA PAROISSE DE LA STE-FAMILLE I. O.

Missionnaires :

MM.	Hugues Pommiers	1666
	F.-J. Morel	1666–1671
	B.-P. Duplein	1671–1673
	G. Gaulthier	1773–1674
	C.-A. Martin	1676–1678
	Jean Basset	1678–1769

curés :

MM.	Frs Lamy	1679–1715
	P. Girard de Verlay, chanoine	1715–1732
	P.-J. Chardon, jésuite	1732–1734
	J. Dufrost de la Gemmerais	1734–1756
	Gilles Eudo	1756–1779
S. G.	Mgr J.-F. Hubert, 9e évêque de Québec ; il était alors vicaire général de Mgr d'Esglis	1779–1781
MM.	J.-O. Guichaud	1782–1789
	J.-B. Gatien	1789–1806
	Jos. Gagnon	1806–1840
	J.-B Chartré	1840–1841
	C.-J. Asselin	1841–1844
	Aug. Beaudry	1844–1847
	M.-D. Marcoux	1847–1848
	G.-H. Besserer	1848–1865
	U. Rousseau	1865–1877
	L.-J. Gagnon	1877–1909
	T. Mercier	1909–1912
	T. Trudel	1912
	P. Bernard	1912–1916
	H. Martel	1916–1927

Le Révérend M. Arthur Poulin remplit, depuis le printemps 1927, les fonctions curiales à Ste-Famille.

XXIV

LISTES DES ANCIENS DESSERVANTS ET CURÉS DE ST-FRANÇOIS DE SALES I. O.

DESSERVANTS :

MM.	Frs Lamy	1679–1687
	P.-G. Chabaud	1687–1690
	G.-T. d'Herbory	1690–1692
	Ant. Danion	1692–1693
	P.-M. Hérault	1693–1694
	A. Danion	1694–1698
	G. Cœur de Roy	1698–1701
	Frs Lamy	1701–1702
	Ovide Calon	1702–1703
	Frs Lamy	1703–1707

(N. B.— M. Lamy était curé de Ste-Famille et MM. Chabaud, d'Herbory, Danion et Cœur de Roy étaient curés de Saint-Jean.)

CURÉS :

MM.	Georges Cœur de Roy	1707–1708
	P.-J.-T. Hazeur-Delorme	1708–1712
	J. Bizard	1712 1714
	Alex. Cloutier	1714–1758
	Frs Leguerne	1758–1789
	J.-B. Gatien, A. Pinet (1)	1789–1797
	Jos. Gagnon	1797–1826
S. G.	Mgr C.-F. Baillargeon, 15e évêque et 5e archevêque de Québec	1826–1827
MM.	L.-C. Rivard-Loranger	1827–1829
	J.-B. Maranda	1829–1831
	F.-X. Leduc	1831–1838
	Ant. Gosselin (curé de St-Jean), desservant	1838–1839
	C.-J. Asselin	1839–1842
	S. Belleau	1842–1850
	T.-Férus-P. Destroismaisons	1850–1866

(1) Après la mort de M. La Guerne, il y eut une interruption de huit années dans la succession des curés. Pendant ce temps, Mgr Hubert, évêque de Québec, divisa la paroisse en *deux parties*, la partie du nord étant desservie par M. Gatien, curé de Ste-Famille, et la partie sud par M. Pinet, curé de Saint-Jean.

F.-N. Fortier. 1866–1883
J.-E. Leclerc. 1883–1895
J.-E.-A. Vézina. 1895–1905
J.-H. Cinq-Mars. 1905–1914
Em. Rochette. 1914–1919

Le titulaire actuel de la cure de St-François de Sales est M. l'abbé Eugène Sirois, qui a succédé au curé Rochette en 1919.

———

XXV

LISTE DES ANCIENS MISSIONNAIRES ET CURÉS DE LA PAROISSE ST-LAURENT (ST-PAUL) I. O.

MISSIONNAIRES :

MM.	Jean Basset	1679–1680
	Frs Lamy	1680–1683
	P. de Francheville	1683–1689
	J.-Henri Tremblay	1689–1692
	G. T. d'Herbory	1692–1693
	Aug. Dauric	1693–1696
R. P.	Bonaventure Flécourt, récollet	1696–1700

CURÉS :

R. P.	F.-F. Poncelet, jésuite	1700–1712
M.	Y. LeRiche	1712–1729
R. P.	Pierre-Jean-Chardon, jésuite	1729–1731
MM.	Frs Martel	1731–1764
	J.-N. Martel(1)	1764–1767
R. P.	L.-M. Melchior de Kerbério, jésuite	1767–1769
R. P.	J.-B. de la Brosse, jésuite(2)	1769–1770
R. P.	Frs-Louis (fr. Eustache) Chartier de Lotbinière, récollet	1770–1772
S. G.	Mgr L.-P. Mariauchau d'Esglis, huitième évêque de Quebec	1772–1774
MM.	P.-J. Compain	1774–1775
	Alexis Pinet	1775–1777
	C.-J. Brassard-Descheneaux	1777–1778
	P. Huot	1778–1781
	J.-B.-G. Durouvray	1781–1783
	Antoine Hamel	1783–1786
	C.-J. Lefebvre-Duchouquet	1786–1787
	J.-B. Gatien	1787–1878
	A. Pinet	1788
	Jos. Ducondu	1788–1791

(1) Frère de M. François Martel, s'était fait jésuite en France, en 1737. Il revint au Canada en 1764, après la suppression de la Compagnie de Jésus. Il était le troisième Jésuite canadien (les deux premiers étant les RR. PP. Michel Beaudoin et Duplessis). Il se noya à Contrecœur en 1772.

(2) Aussi curé à Mascouche, missionnaire en Acadie, comme vicaire général de l'évêque de Québec. Il fut encore missionnaire à Tadoussac et chez les sauvages Montagnais.

S. G.	Mgr Ed. Burke, (1er vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse)	1791–1794
MM.	J.-M. Boissonnault	1794–1798
	P.-B. de Borniol	1798–1818
	J.-M. Fortin	1818–1822
	Frs-G. Le Courtois (Eudiste exilé de France par la Révolution)	1822–182
	Louis Gingras	1827–1829
	Celestin Gauvreau	1829–1833
	Jean Naud	1833–1859
	Ed. Bonneau	1859–1868
	Michel Forgues	1868–1882
	J.-B. Wallastan Blais	1882–1901
	J.-A.-N. Gouin	1901–1903
	J.-B.-R. Labbé	1903–1907

M. U.-J. East, est, depuis 1907, le curé de St-Laurent.

XXVI

LISTE DES CURÉS DE LA PAROISSE DE ST-JEAN

MM.	P. de Francheville	1683–1688
	P.-G. Chabaud	1688–1690
	G.-T. d'Herbory	1690–1692
	Ant. Danion	1692–1698
	Georges Cœur de Roy	1698–1707
	Nicolas M. Boucher	1707–1727
	J.-B. Brault	1727–1728
	C.-J.-B. Rageot-Morin	1728–1729
	A.-P.-J. Valois	1729–1732
	R.-P. Robineau de Portneuf	1732–1735
	F.-C. Mazurier	1735–1739
	Frs Guillory	1739–1758
	D. De Voble	1758–1765
	J.-N. Martel	1765–1766
	J.-P. Ménard	1766–1777
	C.-F. Perrault	1777–1778
	A. Pinet	1778–1800
	J.-N. Fortin	1800–1828
	Ed. Faucher	1828–1829
	J.-B. Maranda	–1829
	Ant. Gosselin	1829–1867
	Frs Morin	1867–1875
	André Pelletier	1875–1887
	F.-X.-L. Mayrand	1887–1899

La paroisse de St-Jean est depuis 1899 sous la direction spirituelle de l'abbé J.-J. Hunt.

LISTE DES CURÉS DE LA PAROISSE DE STE-PÉTRONILLE

MM.	Pascal-Joseph Verbist	1871–1874
	A.-C.-H. Paquet	1874–1889
	E.-O. Corriveau	1889–1906
	P.-P. Leclerc, desservant	1906

M. l'abbé Joseph Paradis, qui, depuis 1906, remplit les fonctions curiales de Ste-Pétronille, appartient à l'une des plus anciennes familles de l'Ile d'Orléans, étant né dans la paroisse de St-Pierre.

XXVII

POPULATION DE L'ILE D'ORLEANS

D'APRÈS LES DIVERS RECENSEMENTS FAITS DE **1850-51** À **1920-21**

	1851-52	1860-61	1870-71	1880-81	1890-91	1900-01	1910-11	1920
St-Pierre	887	1022	1109	763	772	595	550	555
Ste-Famille	850	888	834	817	786	751	618	719
St-François	521	561	552	496	508	496	481	414
St-Jean	1281	1433	1436	1412	1277	1137	940	812
St-Laurent	877	933	993	864	792	797	702	766
Ste-Pétronille				333	285	220	477	282

XXVIII

NOMS DES PROPRIÉTAIRES DE L'ILE D'ORLÉANS, SELON LA " CARTE DE LA COMTÉ DE ST-LAURENT " EN LA NOUVELLE-FRANCE

" Mesurée très exactement (en 1689) par le Sr de VILLENEUVE, ingénieur du Roi".

PAROISSE DE ST-PIERRE

De **A** *à* **B** [1-246]

1 Mme de la Tesserie.
2 Gabriel Gosselin.
3 A Mme de la Tesserie.
4 Aux enfants du dit Gabriel Gosselin.
5 La veuve de Jean Leclerc.
6 Jean Pigeon.
7 Jean Nolain.
8 René Pelletier.
9 René Goubleau.
10 Jean Langlois.
11 Jean Cotté.
12 Au dit Jean Cotté.
13 Jean-Baptiste Cousture.
14 Noel Cotté.
15 Mathieu Cotté.
16 Thomas Rondeau.
17 Martin Cotté.
18 Mathurin Chabot, ensuite l'église.
19 Plusieurs maisons et granges à des habitants.
20 Mathurin Croiset.
21 Michel Maranda le jeune.
22 Fabien Presseau.
23 Michel Aubin.
24 Grange de Laurent Denis.
25 Laurent Denis.
26 Antoine Poulet.
27 Au dit Poulet.
28 Antoine Lefort.
29 François Ferland.
30 Grange de Robert Chorest.
31 Pierre Paradis.
32 Guillaume Paradis.
33 Jean Mathieu.
34 Au dit François Ferland.
35 Mathurin Belloir (Belloin).
36 Denis Roberge.
37 Grange de Maurice Crespeau
38 Maison du dit Crespeau.
39 Jacques Ratté.
40 Piere Roberge.
41 Au dit Ratté.
42 Au dit Pierre Roberge.
43 Joachim Martin.
44 Grange de Vincent Guillot.
45 Maison du dit Guillot.
46 Au dit Guillot.
47 Cabane de Antoine Juchereau.
48 Jean Bouchard.

XXIX

PAROISSE DE STE-FAMILLE

De **B** *à* **C** [246-1]

1 Robert Vaillancourt.
2 Grange du dit Vaillancourt.
3 Vieille grange de Jean Gobeille.
4 Grange aux héritiers de Nicolas Patenote.
5 Maison aux héritiers Patenote.
6 Vieille masure aux dits héritiers.
7 Jean Charay.
8 Jacques de Lugray.
9 Michel Montambault dit Leveillé.
10 Antoine Dionne dit Sanssoucy.
11 Nicolas Paquin.
12 Marin Nourice.
13 Grange de Claude Laplante.
14 Au dit Laplante.
15 Abel Benoist.
16 Pierre de St. Denis, l'aisné.
17 Au dit St. Denis.
18 Jacques Genay.
19 Jean Humeau.
20 Sébastien Lacroix.
21 Charles Halaire.
22 Pierre de St-Denis, jeune.
23 Masure des héritiers Fauchet.
24 Grange de Abel Turcotte.
25 Vieille grange de Claude Plante.
26 Au dit Abel Turcotte.
27 Jean Primon.
28 Siméon Rochon.
29 Maison de Fauchet.
30 Four à chaux de Sr Gauthier, Cap-Rouge.
31 Jacques Blulteau.
32 Au dit Blulteau.
33 David Lestourneau.
34 Moulin à eau à Mr. le Comte de St. Laurent.
35 Hyppolite Petitvierge.
36 A Jacques Jahan dit Laviolette.
37 Masure de Mathurin Herbait dit Lafontaine.
38 Au dit Lafontaine.
39 Claude Charlan dit Francœur.
40 Four à chaux au dit Francœur.
41 Grange de Élie Gauthier.
42 Maison du dit Gauthier.
43 Nicolas Gendron.
44 Grange de Jean LeHou.
45 Maison du dit LeHou.
46 Au Sieur de La Norray, commis de Mr. le Comte de St-Laurent. Ensuite l'église.
47 Antoine Puppé dit Lachance.
48 Grange du dit Lachance.
49 Jacques Asselin.
50 Gervais Rochon.
51 Veuve de Francs Golain.
52 Grange de Mr. Lamy, curé du lieu.
53 Maison du dit Curé.
53 Grange du dit Golain.
55 Grange du dit Curé.
56 Maison de Claude Dion.
57 Maison de Jean Urbain.
58 Grange du dit Jean Urbain.
59 David Asselain(1).
60 Héritiers de Simon Luriau où loge François Frichet.

61 Nicolas Drouin.
62 Vieille grange du bonhomme Morancy.
63 Guillaume Boucher.
64 Jacques Perrault dit Villedaigne.
65 Robert Gaignon.
66 Au dit Gaignon.
67 Grange de Guillaume Blaudoy.
68 Au dit Blaudoy.
69 Grange de Pierre Loignon.
70 Au dit Loignon où loge Pierre Charlan.
71 Au dit Loignon.
72 Maison de Jean Houde.
73 Grange du dit Houde.
74 Jean Maurisset.
75 Jean Larrivé.
76 Nicolas Cadvain.
77 Nicolas Delaunay dit Pinguet.
78 Maric Bareau.
79 Cabane de Robert Coutard.
80 Grange de Grégoire Deblois.
81 Au dit Deblois.
82 Grange du dit Deblois.
83 Masure au dit Deblois.
84 François Dupont.
85 Maison et grange du dit Marc Bareau.
86 Simphorien Rousseau.
87 Jacques Menuen Chasteauneuf.
88 René Beauchet.
89 Nicolas Grenier.
90 Nicolas Grenier.
91 Au dit Nicolas Grenier.

XXX

PAROISSE DE ST-FRANÇOIS

De **C** *à* **D** [1-255]

1 Germain Lepage.
2 Au dit Lepage.
3 Louis Martinet.
4 Grange de Vincent Chrestien.
5 Jean Riou.
6 Au dit Chrestien.
7 Étienne Ranson.
8 Grange au dit Ranson.
9 Antoine Vermet.
10 Grange du dit Vermet.
11 Maison de Estienne Mesnil.
12 Grange du dit Estienne Mesnil.
13 Nicolas Verrière.
14 Grange du dit N. Verrière.
15 Grange de Joseph Bonneau.
16 Maison du dit Bonneau.
17 Maison de Pierre Ausay.
18 Grange de Pierre Ausay.
19 Maison de Charles Dompierre.
20 Grange du dit Dompierre.
21 Maison de Jean Amaury.
22 Grange du dit Amaury.
23 Pierre Duchesne.
24 Joseph Bonneau dit LaBécasse.
25 Grange du dit Duchesne.
26 Grange du dit LaBécasse.
27 Esprit Carbonneau.
28 Grange du dit Carbonneau.
29 Siméon Chamberland.
30 Grange du dit Chamberland.
31 Grange de Joseph Deblois.
32 Charles Dallaire.
33 Grange du dit Dallaire.
34 Maurice Arrivé.
35 Au dit Arrive.
36 Pierre Martin.
37 Masure de Pierre Martin, ensuite, l'église.
38 Jacques Hardy.
39 Cabane de Frs. Marceau.
40 Maison du dit Marceau.
41 Maison de Jacques Beaudoin
42 Grange de Js. Hardy.
43 Grange de Js. Beaudoin.
44 Grange de Louis LePage.
45 Grange de Germain LePage.
46 Maison de Louis LePage.
47 Pierre Labbé dit LaCroix.
48 François Guérins.
49 Grange du dit Guérins.
50 Grange de Pierre Labbé.
51 Louis Chariau.
52 Grange de Chariau.
53 } Jacques Asselin.
54 }
55 Grange de François Bonneau.
56 Vieille grange de Choret.
57 Martin Bouché de Montmorency.
58 Massia Campania.
59 Veuve Golain.
60 Veuve Golain.
61 Grange de la Veuve Golain.
62 Maison de Claude Lefebvre.
63 Grange de Claude Lefebvre.
64 Jean Billodo.
65 } Granges du dit Billodo.
66 }
67 Antoine Billodo.
68 Jacques Plante.
69 Grange du dit Plante.

XXXI

PAROISSE DE ST-JEAN

De **D** *à* **E** [255-307]

1 Denis Charlan.
2 Grange du dit Charlan.
3 Noël Charlan.
4 Grange du dit N. Charlan.
5 Jean Dion.
6 Maison de Bernard Laisné.
7 Hangar de Pierre Paquet.
8 Maison du dit Pierre Paquet.
9 Grange du Sieur de la Norray, commis de Mr. le Comte de St-Laurent.
10 Louis Greffard dit Le Poitevin.
11 Grange de Mercy Blouin dit La Violette.
12 Maison du dit Blouin.
13 Vincent Boissonneau dit St-Onge.
14 Jean Brochu.
15 Grange de Gabriel Rocher.
16 Jacques Bidit dit Déroussel.
17 Pierre Thérien
18 Grange du dit Thérien
19 Cabane du dit Thérien
20 Grange de Pre Planche
21 Grange de René Cochon dit Laverdière.
22 Maison & hangar de R. Cochon.
23 Maison du dit R. Cochon.
24 Maison de Georges Plante.
25 Maison du dit Plante.
26 Jean Élie dit LeBreton.
27 Grange du dit LeBreton.
28 Maison & grange de Antoine Poisson.
29 Grange de Pierre Blaye.
30 Maison du dit Blaye.
31 Grange de Jean Prémon.
32 Cabane de Pre Philteau.
33 Grange du dit Philteau.
34 Grange de Robert Tourneroche.
35 Maison du dit Tourneroche. Ensuite, l'église.
36 Grange & hangar des héritiers Jean Dallaire.
37 Grange de Pierre Rondon.
38 Maison du même.
39 Julien Dumont.
40 Jean Parent.
41 Grange de Nicolas Houdet.
42 Maison du dit N. Houdet.
43 Pierre Morié.
44 Jean Morié.
45 Grange de Jean Morié.
46 Grange de Pre Morié.
47 Grange de J. Morié.
48 Estne Fontaine.
49 Mathurin Dubé.
50 Hangar du dit Dubé.
51 René Asselin.
52 } Deux maisons de Chs Phi-
53 } libot.
54 Grange du dit Philibot.
55 Ignace LaRau.
56 Maison de Nicolas Guilmay.
57 Grange du dit Guilmay.
58 Autre maison de Guilmay.
59 Grange de Philippe Paquet.
60 Maison de Ph. Paquet.
61 Jean Gobeille.
62 Grange de Antoine Leblanc.
63 Maison du dit Leblanc.
64 Grange du dit Leblanc.
65 Autre maison de Leblanc.
66 Maison et grange de Frs. Dumas.
67 Autre maison de Frs Dumas.
68 Grange du dit Dumas.
69 Vieille mâsure abandonnée.

XXXII

PAROISSE DE ST-PAUL

De **E** *à* **A** [307-1]

1 Nicolas Baillargeon.
2 Grange au dit Baillargeon.
3 René Minot.
4 Grange du dit Minot.
5 Pierre Labrèque.
6 Grange du dit Pierre Labrèque.
7 Jean Létourneau.
8 Grange du dit J. Létourneau.
9 Grange de Antoine Marsereau.
10 Grange de André Bernard.
11 Maison de A. Bernard.
12 Maison de Marc Gervais.
13 Maison de Jacques Monseau.
14 Grange du dit Monseau.
15 Vieille grange du dit Monseau.
16 Maison de Pre Dufresne.
17 Grange du dit Pre Dufresne
18 Grange de Jean Moreau.
19 Grange de Jean Létourneau.
20 Maison du dit J. Létourneau.
21 Maison de J. Létourneau.
22, 23 Granges de J. Létourneau.
24 Maison de Marc Antoine Goblain.
25 Maison de Veuve Goulet demeurant à L'Ange-Gardien.
26 Cabane & grange de Martin Dalleray.
27 Cabane & grange de Claude Delaunay.
28 Maison de Bernard Chapelain.
29 Grange du dit B. Chapelain.
30 Grange de La Croix Roberge.
31 Grange de Jean Jouanne.
32 Maison de La Croix Roberge.
33 Maison du dit Jean Jouanne.
34 Mathurin Chabot.
35 Jean Lemelin dit Le Tourangeau.
36 Charles Pouliot.
37 Maison du Comte St-Laurent, où loge le meunier de son moulin.
38 Louis Colombe. Ensuite, l'église.
39 Maison des héritiers de Nicolas Godbout.
40, 41 Cabanes de Denis Thibault.
42 Grange du dit Thibault.
43 Hangar de René Gauthier.
44 Cabane de R. Gauthier.
45 René Paquet dit La Vallée.
46 Maison de Antoine Fortin.
47 Grange du dit A. Fortin.
48 Grange du dit La Vallée.
49 Guillaume Chartier.
50 René Le Merle.
51 Pierre Guenet.
52 Michel Haynault dit Botté.
53 Grange de Pre Garan.
54 Maison de Pre Garan.
55 Grange & hangar de Pre Garan.
56 Louis Savadier.
57 Paul Vigneau.
58 Grange de P. Vigneau.
59 A Jean Cotté.

60 Guillaume Couture.
61 Clément Ruel.
62 Maison de François Noel.
63 } Granges du dit François
64 } Noël.
65 Jacques Bouffard.
66 Cabane de Thomas Rousseau.
67 Claude Lalory.
68 Maison du dit Rousseau.
69 Maison de Antoine Mondain.
70 Grange du dit Mondain.
71 Maison de Ignace Gosselin.
62 Hangar de B. Gosselin.
73 } Granges de Ignace Gos-
74 } selin.
75 Jean Maranda.
76 Pre Louis Siradier.
77 Gabriel Gosselin.
78 Jean Martin.

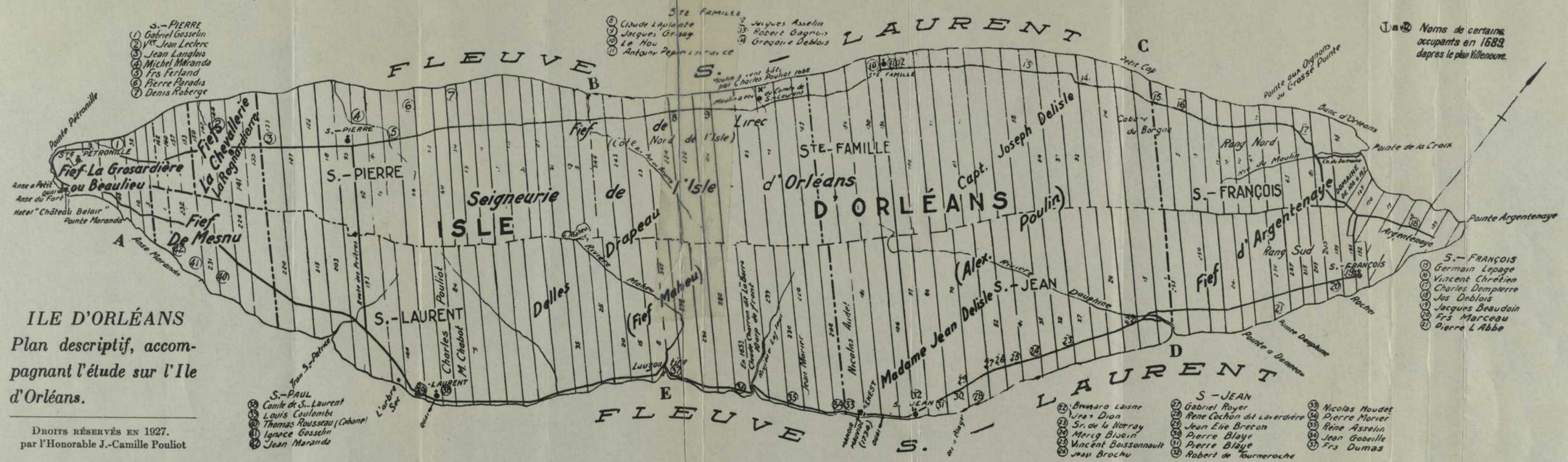

ILE D'ORLÉANS
Plan descriptif, accompagnant l'étude sur l'Ile d'Orléans.

DROITS RÉSERVÉS EN 1927.
par l'Honorable J.-Camille Pouliot

PLAN DE L'ILE D'ORLÉANS

reproduisant la carte faite en 1689, par Villeneuve, ingénieur du Roi
et la complétant par des indications tirées du cadastre, des titres seigneuriaux, etc.

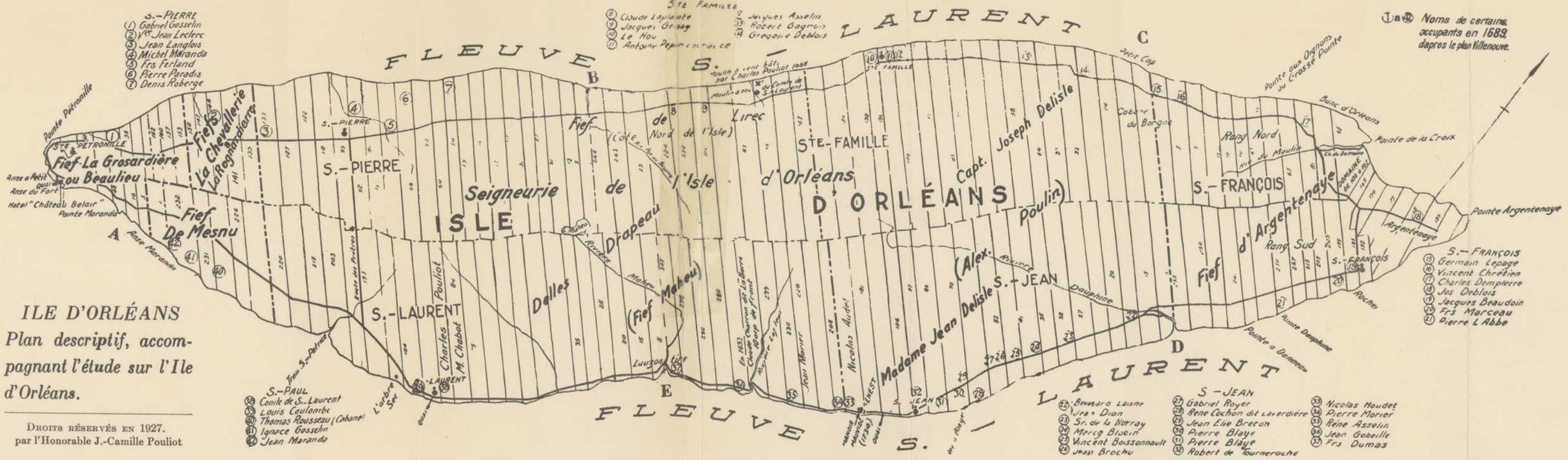

ILE D'ORLÉANS
Plan descriptif, accompagnant l'étude sur l'Ile d'Orléans.

DROITS RÉSERVÉS EN 1927.
par l'Honorable J.-Camille Pouliot

PLAN DE L'ILE D'ORLÉANS

reproduisant la carte faite en 1689, par Villeneuve, ingénieur du Roi et la complétant par des indications tirées du cadastre, des titres seigneuriaux, etc.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Fac-Simile, Acte 26 février 1702. 23

Premier moulin a vent, Ste-Famille. 30

Moulin Poulin, Ste-Famille. 34

Demeure des Seigneuresses Drapeau. 38

Église de Ste-Famille. 44

Maison Cyrille Blouin. 45

Maison Félix Goulet St-Pierre. 49

Une famille patriarcale. 51

La maison Ferland, St-Pierre. 52

La maison Hébert, St-François. 54

Type de Canadien, Frs-Hébert (Cayen). 55

La bonne vieille demeure de "l'habitant" canadien. 57

L'Hotel Bel-Air, Ste-Pétronille. 58

L'Anse du Fort, Ste-Pétronille. 60

L'Église de Ste-Pétronille. 61

Le Calvaire a St-Laurent. 71

Scène rurale : la cuite de pain. 72

Wolfe, le Vainqueur des Plaines d'Abraham. 74

Moulin Gosselin, St-Laurent. 78

Maisons Blouin et Dion, St-Jean. 80

La rivière Maheu, St-Jean. 83

ARCHIVES DU QUÉBEC

Maison Lessard, St-Joachim. 84

Le manoir " Mauvide-Genest " en 1924. 88

La calèche du seignfur Mauvide. 90

M. François Marc-Turcotte et son épouse. 91

La maison du notaire Georges Larue. 92

Cartel, ornant jadis le manoir. 93

Le manoir partiellement rfstauré, 1926. 97

Le manoir " Mauvide-Genest " tel qu'il est maintenant. 98

" Notre vieille maison " (poésie de M. A. Désilets) . . 99

Scène champetre : Sous le Joug. 102

Les sucres. 105

Vue aérienne de l'Ile d'Orléans. 173

Plan descriptif de l'Ile d'Orléans.

L'Action Sociale Ltée, Québec.